

LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LES RELATIONS  
ENTRE LES AUTOCHTONES  
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
88, RUE ALLARD  
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 2Y1

LE 8 JUIN 2018

VOLUME 110

**Karine Laperrière, s.o./O.C.R.**

Sténographe officielle

**STENOEXPRESS**

201 ch. De l'Horizon,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R

**COMPARUTIONS :**

**POUR LA COMMISSION:**

**Me DONALD BOURGET,**  
Procureur

**Me PAUL CRÉPEAU,**  
Procureur

**Me CHRISTIAN LEBLANC,**  
Procureur

**POUR LES PARTIES PARTICIPANTES:**

**Me MARIE-PAULE BOUCHER** pour la  
procureure générale du Québec

**Me RAINBOW MILLER** pour les Femmes  
autochtones du Québec

**Me DAVID CODERRE** pour l'Association  
des policières et policiers du  
Québec

**Me MAXIME LAGANIÈRE,** Directeur des  
Poursuites criminelles et pénales

**Me JEAN-NICOLAS LOISELLE,** Service de  
police de la Ville de Montréal  
(SPVM)

**TABLE DES MATIÈRES**

Liste des pièces cotées.....4  
Preliminaires.....6  
M. Jacques Turcot.....10  
Mme Pauline Diamond.....137  
Daniel Robert.....137  
HC-54.....170  
PI-13.....194  
HC-55.....211

-----

## LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-493	Pouvoir de révision dans le cas d'un directeur de poste de police .....	130
P-494	Coût moyen d'un policier au Québec comparativement à un policier autochtone en 2017 .....	130
P-495	Ententes bilatérales des cinq dernières années .....	130
P-496	Financement de la fermeture des sept postes de police .....	130
P-619	Lettre du Conseil des Atikamekws de Manawan, datée du 21 décembre 2015 au MSP concernant Monsieur Richard Coleman .....	131
P-620	Trois communiqués de presse - Listuguj, 19, 21 mars et 3 avril 2018 .....	131
P-621	Article du 18 août 2017 « Set up or fail? An analysis of self-administrated indigenous Police services in Canada par John Kiedrowski, Nicholas A. Hones & Rick Ruddell .....	131
P-622	Rapport final Sécurité publique Canada - Évaluation du Programme des Services de police des Premières Nations 2014-2015, 17 mars 2016 .....	131
P-623	Réaction de l'Association des Chefs de police des Premières Nations (ACPPN) au Rapport du vérificateur général du Canada du printemps 2014, Chapitre 5, Programme des Services de police des Premières Nations, Sécurité publique Canada .....	132

P-624	Modèles du Programme des Services de police des Premières Nations - Études de cas présentés par John Kiedrowski, Michael Petrunik et Rick Ruddell - Rapport de recherche 2016-R-014, Division de la Recherche .....	132
P-625	Demande d'accès à l'information (11 juillet 2017) - Coût annuel de la couverture par la Sûreté du Québec des territoires des communautés autochtones de 2004 à 2014 .....	132
P-626	Demande d'accès à l'information (8 mai 2017) - Coût annuel de la couverture par la Sûreté du Québec des territoires des communautés autochtones 2013-2014: La Romaine, Natashquan, Mingan, Lac John (Matimekush) Kahnesatake, Winneway, Barrier Lake (Rapid Lake), Opitciwan .....	132
P-627	Rapport du vérificateur général du Canada (printemps 2014), Chapitre 5 - Le Programme des Services de police des Premières Nations - Sécurité publique Canada .....	133
P-628	Échange de courriels entre Sécurité Publique du Québec et du Canada et Kebaowek - entente tripartite de police - 22 mars 2018 .....	133
P-629	Article du 9 mars 2018 « Ontario takes big step towards First Nations policing with historic bill. » .....	133
P-630	Lettre (anglais et français) du 9 mars 2018 de l'APNQL aux ministres Goodale et Coiteux, re: ententes de police .....	133
P-631	Entente de police tripartite - Listuguy, 1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2018.....	133
P-632	URL de la vidéo présentée lors de l'audience .....	133

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3 La Commission d'enquête sur les relations entre les  
4 Autochtones et certains services publics au Québec,  
5 présidée par l'Honorable Jacques Viens, est  
6 maintenant ouverte.

7 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

8 Alors, bonjour. Bienvenue en ce vendredi matin qui  
9 va être la fin de nos audiences à Val-d'Or avant la  
10 période d'été. On va reprendre ensuite au mois  
11 d'août, à la mi-août. Alors je vais d'abord  
12 demander aux procureurs de s'identifier pour les  
13 fins de l'enregistrement.

14 **Me PAUL CRÉPEAU,**

15 **PROCUREUR DE LA COMMISSION VIENS :**

16 Bonjour Monsieur le Commissaire, Paul Crépeau pour  
17 la Commission.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Bienvenue Maître Crépeau.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC,**

21 **PROCUREUR EN CHEF DE LA COMMISSION VIENS :**

22 Bonjour Monsieur le Commissaire, Christian Leblanc,  
23 procureur en chef de la Commission.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Bienvenue Maître Leblanc.

1 **Me RAINBOW MILLER,**

2 **PROCUREURE POUR FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC:**

3 Bon matin Monsieur le Commissaire, Rainbow Miller  
4 pour Femmes Autochtones du Québec.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Bienvenue Maître Miller.

7 **Me MAXIME LAGANIÈRE,**

8 **PROCUREUR POUR LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES  
9 ET PÉNALES:**

10 Bonjour Monsieur le Commissaire, Maxime Laganière,  
11 pour le Directeur aux poursuites criminelles et  
12 pénales.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Bienvenue Maître Laganière.

15 **Me DAVID CODERRE,**

16 **PROCUREUR POUR L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS  
17 PROVINCIAUX DU QUÉBEC:**

18 Bonjour à tous, David Coderre pour l'Association  
19 des policières et policiers provinciaux du Québec.

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 Bienvenue Maître Coderre.

22 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

23 **PROCUREURE POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

24 Bonjour, Maître Marie-Paule Boucher pour la  
25 Procureure générale du Québec.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bienvenue à vous aussi Maître Boucher.

3 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

4 Bon matin.

5 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE,**

6 **PROCUREUR DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

7 **(SPVM) :**

8 Et bon matin à tous, Jean-Nicolas Loisel, du

9 Service de Police de la Ville de Montréal.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Bienvenue Maître Loisel.

12 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

13 Merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Alors bienvenue aux procureurs, bienvenue aux gens  
16 qui nous écoutent sur la diffusion sur notre site.

17 Et maintenant, Maître Crépeau, vous allez nous  
18 présenter le programme de ce matin?

19 **Me PAUL CRÉPEAU :**

20 De l'avant-midi.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Cet après-midi, bien, il y aura au début un  
23 témoignage public, ensuite ce sera à huis-clos  
24 comme on l'avait souligné hier pour les gens qui  
25 nous suivent, bien c'est important de le savoir,

1 pas attendre inutilement qu'on soit en ondes.

2 Bien, on ne sera pas quand c'est à huis-clos. Et

3 voilà.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Et ce matin, Monsieur le Commissaire, Monsieur

6 Jacques Turcot est là. En fait, j'introduis, il

7 s'agit du premier dossier qu'on présente. C'est la

8 suite de la présentation de lundi matin lorsque le

9 Commandant Côté a témoigné. Alors il s'agit d'un

10 des dossiers qui a déjà été identifié dans... sous

11 le terme, les vocables d'un dossier de la Phase 1,

12 l'enquête portant sur la violence faite aux femmes

13 autochtones de Val-d'Or. Alors c'est un dossier

14 enquêté par le SPVM qu'on présente ici ce matin.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Alors je comprends qu'on peut passer...

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 ...à l'assermentation de votre témoin?

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Oui.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Madame la greffière.

25

1 M. Jacques Turcot  
2 Sergent-détective SPVM  
3 Assermenté

4 -----

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Bienvenue Monsieur Turcot. Ça fait plaisir de vous  
7 accueillir.

8 **M. JACQUES TURCOT :**

9 Merci.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Alors votre témoin, Maître Crépeau.

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 Merci. Alors Monsieur Turcot, nous avons transmis  
14 aux participants certaines... certaines  
15 informations relativement au dossier d'enquête  
16 qu'on appelle le numéro 4 comme étant le quatrième  
17 dossier de la Phase 1 des dossiers de Val-d'Or. Il  
18 est exact que vous avez, vous avez été un des  
19 enquêteurs, l'enquêteur principal dans ce dossier-  
20 là?

21 **M. JACQUES TURCOT :**

22 C'est exact.

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 O.K. Alors peut-être juste une très brève  
25 présentation parce que le Commandant Côté a parlé

1 des qualités, des attributs des personnes qui  
2 étaient les enquêteurs dans ces dossiers-là de Val-  
3 d'Or. Il nous parlait des dossiers des enquêteurs  
4 des Crimes majeurs, plusieurs provenant de la  
5 section des crimes, pas contre la personne mais des  
6 crimes sexuels, des infractions sexuelles. Est-ce  
7 que c'est le cas dans votre cas, Monsieur Turcot?

8 **M. JACQUES TURCOT:**

9 Oui, je suis enquêteur à la section des agressions  
10 sexuelles depuis mai 2004.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Deux mille quatre, ce qui fait 14 ans que vous êtes  
13 enquêteur?

14 **M. JACQUES TURCOT:**

15 C'est exact.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 On peut vous appeler un spécialiste des dossiers  
18 d'agressions sexuelles?

19 **M. JACQUES TURCOT:**

20 On peut.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 O.K. Alors vous portez toujours le titre Sergent-  
23 détective?

24 **M. JACQUES TURCOT:**

25 Oui, Monsieur.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 O.K. Alors Monsieur Turcot, vous avez enquêté le  
3 dossier numéro 4 et pour les fins du public, nous  
4 indiquons qu'il n'est pas nécessaire de mentionner  
5 ni le nom de la plaignante, qu'on appellera la  
6 plaignante, ni le nom de policiers intimés ou  
7 allégués. Ce sont des expressions qu'on a  
8 utilisées lundi passé avec le Commandant Côté.  
9 Alors on ira par une description par des noms et  
10 des numéros, ce qui va permettre à tous les  
11 participants et au public de suivre l'histoire mais  
12 il y aura pas de noms nommés puisque ça ne fait pas  
13 nécessairement avancer nos travaux de cette  
14 manière-là. Monsieur Turcot, je vous laisse  
15 prendre la parole. On vous - nous expliquer à quel  
16 moment on vous a donné le mandat de faire cette  
17 enquête-là. En fait, nous dire à quel moment vous  
18 avez joint l'équipe d'enquête qui s'en venait ici à  
19 Val-d'Or et ensuite on arrivera spécifiquement pour  
20 ce dossier-là.

21 **M. JACQUES TURCOT:**

22 J'ai joint l'équipe d'enquête aussitôt que  
23 l'enquête a été donnée au SPVM. C'est survenu un  
24 vendredi, le 23 octobre et j'ai fait partie de  
25 l'équipe à partir du premier meeting que nous avons

1 fait.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Alors on prend maintenant ce dossier-là qu'on  
4 appelle le dossier numéro 4. À quel moment... à  
5 quel moment vous a-t-il été attribué?

6 **M. JACQUES TURCOT:**

7 Je peux pas vous dire exactement. Je vous dirais  
8 la dernière d'octobre ou la première semaine de  
9 novembre.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Est-ce que c'était le premier dossier qu'on vous  
12 attribuait dans cette série-là?

13 **M. JACQUES TURCOT:**

14 Bien on nous a attribué quelques dossiers mais ça  
15 faisait peut-être partie...

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Tous en même temps?

18 **M. JACQUES TURCOT:**

19 ...de...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 O.K.

22 **M. JACQUES TURCOT:**

23 ...d'une série de dossiers.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Et je comprends quand vous êtes monté, vous êtes

1           venu à Val-d'Or faire enquête, c'était pour  
2           l'ensemble, bien tous les dossiers que vous aviez à  
3           ce moment-là?

4           **M. JACQUES TURCOT:**

5           Oui.

6           **Me PAUL CRÉPEAU:**

7           O.K. Alors je vous laisse nous expliquer, je  
8           comprends, de manière chronologique, comment ça  
9           s'est déroulé cette enquête-là.

10          **M. JACQUES TURCOT:**

11          Bien au tout début, quand il y a eu le premier  
12          meeting, quand on a reçu les documents de la Sûreté  
13          du Québec, bien les dossiers ont été attribués.  
14          Puis après ça, on a fait la lecture des éléments  
15          d'enquête qui nous avaient été transmis. Donc dans  
16          les chemises concernant ce dossier-là, il y avait  
17          le rapport d'événement de la Sûreté du Québec. Il  
18          y avait le constat d'infraction que la victime  
19          avait reçu. Tantôt vous avez dit qu'on appelait la  
20          plaignante, je... si je l'appelle la victime, c'est  
21          correct?

22          **Me PAUL CRÉPEAU:**

23          Vous l'appellez la victime, c'est la même personne?

24          **M. JACQUES TURCOT:**

25          Oui.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 O.K.

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 Il y a le rapport des normes professionnelles, donc  
5 le rapport des policiers de la SQ qui avaient fait  
6 le début de l'enquête, la déclaration écrite de la  
7 victime, la déclaration écrite d'un témoin et les  
8 déclarations de deux policiers qui avaient été  
9 rencontrés par les normes professionnelles.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Alors vous partez pas de rien. Il y a déjà le  
12 travail que vous expliquez, c'est le travail  
13 préliminaire qui avait été fait par la Sûreté du  
14 Québec, division des normes professionnelles, à  
15 compter du printemps 2015?

16 **M. JACQUES TURCOT:**

17 C'est ça.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 O.K. Alors expliquez-nous comment vous avez  
20 procédé.

21 **M. JACQUES TURCOT:**

22 Donc nous avons fait la lecture des déclarations  
23 puis on a commencé... suite à la lecture de ça,  
24 bien, j'ai commencé à faire tout de suite des  
25 demandes pour faire des recherches puisque la dame

1            parlait de deux volets, qu'il y avait un volet  
2            voies de fait puis un volet harcèlement. Donc la  
3            dame disait qu'elle était souvent enquêtée par les  
4            policiers. Alors j'ai demandé de faire une  
5            vérification au Centre de renseignements policiers  
6            du Québec, au CRPQ, pour voir le nombre de fois  
7            qu'elle aurait été enquêtée. Suite à ça, bien il y  
8            a eu une rencontre avec la victime au Centre amitié  
9            autochtone. J'ai fait l'entrevue et ma collègue  
10          Anne Ménard m'accompagnait.

11        **Me PAUL CRÉPEAU:**

12            Je pense qu'on va commencer immédiatement, Monsieur  
13            Turcot, là. Alors vous aviez déjà à ce moment-là  
14            une première version de la victime...

15        **M. JACQUES TURCOT:**

16            C'est exact.

17        **Me PAUL CRÉPEAU:**

18            ...qui avait été donnée à la Division des normes  
19            professionnelles. Avez-vous-même la date où elle  
20            avait donné cette version-là?

21        **M. JACQUES TURCOT:**

22            Oui. Le 14 mai 2015.

23        **Me PAUL CRÉPEAU:**

24            O.K. Et c'était votre document de base pour votre  
25            travail, ça?

1 **M. JACQUES TURCOT:**

2 Oui.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Alors je vais vous demander à ce moment-ci de nous  
5 faire une lecture intégrale, faut s'entendre, en  
6 conservant le même mode de caviardage pour  
7 l'audience publique, c'est-à-dire on cache le nom  
8 aussi bien de la victime que des personnes  
9 mentionnées, des personnes de sa famille et des  
10 policiers et y substituer des lettres, le cas  
11 échéant, qui sont les mêmes qui apparaissent au  
12 rapport, le précis des faits qui a été envoyé aux  
13 participants.

14 **M. JACQUES TURCOT:**

15 D'accord. Donc c'est une déclaration de la  
16 victime. Alors je vais faire la lecture, c'est le  
17 policier qui l'avait écrit pour la dame. Alors  
18 c'est: « Rencontre au Centre autochtone le 14 mai  
19 2015 vers 16 h 40. - Question: - Que désirez-  
20 vous m'informer aujourd'hui? - J'ai été victime  
21 d'une agression physique par quatre policiers. -  
22 Quand c'est arrivé? - En 2014, vers février ou  
23 mars. »

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Monsieur Turcot, prenez juste le soin à toutes les

1           fois qu'il y a une question-réponse, juste pour  
2           être certains, là, qu'on n'est pas dans le récit du  
3           policier, qu'on est dans la réponse. Alors...

4           **M. JACQUES TURCOT:**

5           D'accord. « Réponse...

6           **LE COMMISSAIRE:**

7           Peut-être aussi quand on lit, des fois on est porté  
8           à aller un peu plus vite. Pour nos traducteurs,  
9           leur donner une chance de garder un peu le même  
10          débit...

11          **M. JACQUES TURCOT:**

12          O.K.

13          **LE COMMISSAIRE:**

14          ...que quand vous témoignez.

15          **Me PAUL CRÉPEAU:**

16          Juste la pause entre les différentes questions.

17          **LE COMMISSAIRE:**

18          C'est ça.

19          **M. JACQUES TURCOT:**

20          Vous voulez dire simultanément en anglais?

21          **LE COMMISSAIRE:**

22          Oui, il y a des traducteurs...

23          **Me PAUL CRÉPEAU:**

24          Oui, on fait de la traduction simultanée.

25          **LE COMMISSAIRE:**

1           Il y a une traduction simultanée de... de ce qui se  
2           fait.

3           **M. JACQUES TURCOT:**

4           J'étais pas au courant.

5           **LE COMMISSAIRE:**

6           Ça va.

7           **M. JACQUES TURCOT:**

8           Désolé.

9           **LE COMMISSAIRE:**

10          Merci.

11          **M. JACQUES TURCOT:**

12          Donc: « Quand c'est arrivé? - Question. Réponse:  
13          - En 2014, vers février ou mars. Je crois que  
14          c'était durant la semaine de relâche. - Où ça  
15          s'est produit? - C'était sur la rue - on ne doit  
16          pas nommer le nom de la rue - c'était chez une dame  
17          - qu'on appellera...

18          **Me PAUL CRÉPEAU:**

19          Oui, est-ce qu'on peut lui donner le numéro ou la  
20          lettre attitrée?

21          **M. JACQUES TURCOT:**

22          B.

23          **Me PAUL CRÉPEAU:**

24          B. O.K. Alors chez... c'est arrivé chez B. O.K.

25          **M. JACQUES TURCOT:**

1           « Question: - Expliquez-moi les circonstances de  
2           l'événement. - Réponse: - Moi et mon ami -  
3           qu'on va appeler F - se rendons chez la dame B.  
4           Mon amie devait aller la voir pour récupérer de  
5           l'argent qu'elle avait pris. Mon amie, ma fille et  
6           le copain de ma fille se sont rendus chez la dame  
7           B. Moi, je suis restée dans l'auto et pendant ce  
8           temps j'avais reçu un texte de la dame B. »

9           **Me PAUL CRÉPEAU:**

10           Monsieur Turcot...

11           **M. JACQUES TURCOT:**

12           Oui.

13           **Me PAUL CRÉPEAU:**

14           ...là, vous avez... je sais que vous avez sauté  
15           par-dessus des noms, vous avez pas attribué les  
16           lettres. Alors « mon amie, ma fille », est-ce  
17           qu'il y a un nom dans votre... dans la déclaration  
18           qu'on cache puis qu'on remplace par une lettre?

19           **M. JACQUES TURCOT:**

20           La fille, c'est D.

21           **Me PAUL CRÉPEAU:**

22           D. Alors « mon amie, ma fille » qu'on appelle D.

23           **M. JACQUES TURCOT:**

24           « Le copain de ma fille » qu'on appelle E.

25           **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 O.K.

2 **M. JACQUES TURCOT:**

3 On est rendu là. Donc: « J'avais reçu un texte de  
4 la dame B mentionnant qu'elle avait appelé la  
5 police. C'était sur mon cellulaire. J'ai déplacé  
6 le véhicule en m'approchant de la maison. Je suis  
7 dehors en attendant car je lui ai coupé la parole  
8 en donnant mes explications. Il me dit d'attendre.  
9 - Ensuite, question, réponse: - Il retourne et  
10 revient avec son collègue à l'extérieur. Ils me  
11 demandent de les suivre. Ils m'ont demandé de  
12 quitter les lieux, de foutre le camp. Je leur ai  
13 fait la remarque: - Êtes-vous sûrs d'avoir votre  
14 cours de police? »

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Est-ce qu'il y avait des lettres ou des numéros  
17 pour les...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Pas dans le dernier paragraphe, là. C'est tout  
20 surligné en orange pour Monsieur Turcot. Alors on  
21 est toujours dans la réponse.

22 **M. JACQUES TURCOT:**

23 C'est copie recto-verso, je viens de m'apercevoir,  
24 là, parce que, là, je viens de comprendre qu'il y a  
25 de quoi qui fonctionnait pas parce qu'on est rendu

1           avec les policiers puis on n'était pas... on  
2           n'avait pas l'arrivée des policiers.

3       **Me PAUL CRÉPEAU:**

4           Alors...

5       **M. JACQUES TURCOT:**

6           On m'a remis une copie recto-verso.

7       **Me PAUL CRÉPEAU:**

8           Ah! O.K. Alors peut-être...

9       **M. JACQUES TURCOT:**

10          Je vais reprendre.

11       **Me PAUL CRÉPEAU:**

12          Oui.

13       **M. JACQUES TURCOT:**

14          Je reprends où elle dit: « Je suis dehors en  
15          attendant la police. Un ami de la dame B dont  
16          j'ignore le nom m'avise que la police n'a pas été  
17          appelée mais que Madame B fait une crise à  
18          l'intérieur. J'ai donc appelé la police et j'ai dû  
19          appeler une deuxième fois car ils n'arrivaient pas.  
20          - Question: - Ensuite? - Réponse: - Les deux  
21          premiers policiers sont arrivés, sont policier  
22          numéro 1 et l'autre, je crois que c'est policier  
23          numéro 3 mais pas sûre du nom. Les policiers  
24          viennent à ma rencontre. Dès le début, je les sens  
25          pas *parlables*. Quand je commence à vouloir leur

1           expliquer l'événement, ils me faisaient sentir  
2           niaiseuse d'avoir prêté de l'argent à Madame B.  
3           Les policiers ont été voir Madame B à l'intérieur  
4           et moi je suis... je me suis approchée de la  
5           maison. - Question: - Ensuite? - Réponse: -  
6           Le policier numéro 1 revient me voir en me  
7           mentionnant que j'étais consentante à prêter de  
8           l'argent. On ne peut pas faire grand-chose. Il  
9           m'informe que je ne coopère pas car je lui ai coupé  
10          la parole en donnant mes explications. Il me dit  
11          d'attendre. - Question: - Ensuite? - Il  
12          retourne et revient avec son collègue à  
13          l'extérieur. Il me demande de les suivre. Ils  
14          m'ont demandé de quitter les lieux, de foutre le  
15          camp. Je leur ai fait la remarque: « Êtes-vous  
16          sûrs d'avoir votre cours de police? » Pendant ce  
17          temps, ma sœur est arrivée - on lui donne la lettre  
18          C. - Je suis entrée dans son véhicule, je lui  
19          faisais part de comment je me sentais (injustice).  
20          La vitre était ouverte et je parlais fort, même  
21          hystérique sur ce que je vivais. Le policier  
22          numéro 1 s'est approché du camion et me demande les  
23          papiers du véhicule que j'avais déplacé. Je  
24          l'informe que je les avais pas mais je lui ai...  
25          mais je lui... » désolé pour l'écriture.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 « Mais lui... »

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 « Mais lui a pris ça comme si je refusais de  
5 m'identifier. Il a essayé de prendre mon bras par  
6 la vitre mais j'ai retourné mon bras. Il a demandé  
7 l'assistance aux autres... aux autres policiers  
8 (deux autres étaient arrivés entre-temps). Ils  
9 étaient donc quatre. - Question: - Ensuite? -  
10 Réponse: - L'agent numéro 1 a ouvert la porte et  
11 m'a sortie du véhicule. Il m'a tirée dehors mais  
12 je ne me souviens pas trop comment. Ils m'ont  
13 lancée au sol sur la neige et ils m'ont mis les  
14 menottes dans le dos. J'ai manqué d'air et on me  
15 poussait vers le sol, la tête (la face) écrasée à  
16 terre, botte sur mon visage. Ma sœur - Madame C -  
17 me demande de me calmer mais je paniquais car je  
18 manquais d'air. Les deux premiers policiers m'ont  
19 relevée et j'essayais de comprendre ce qui s'était  
20 passé. Ils m'ont dit que je les avais insultés.  
21 J'ai oublié de dire que lorsqu'ils sont venus me  
22 voir au camion, c'était pour me donner un *ticket*  
23 pour les avoir insultés. Ils m'ont amenée à  
24 l'intérieur de l'auto de police. Ils m'ont dit des  
25 choses dans l'auto mais j'ignore quoi exactement

1 car j'étais dans tous mes états. Après quelques  
2 minutes, ils m'ont libérée sur place et je suis  
3 partie avec ma sœur, ma fille et son *chum*. -  
4 Question: - Avez-vous déjà signalé cet événement  
5 à d'autres policiers? - Oui, quelques jours  
6 après, j'ai été au poste de police et j'ai signalé  
7 cela au policier...

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Pour ce policier-là, il y a pas de problème au  
10 niveau de l'identification parce que c'est un  
11 officier.

12 **M. JACQUES TURCOT:**

13 ... au Lieutenant Saulter. - Question: - Quelles  
14 ont été vos blessures? - Égratignures profondes  
15 causées par boucle d'oreille enfoncée, côté gauche  
16 du visage égratigné, bulle de sang sur pouce droit  
17 (causée par les menottes), douleur au bras gauche,  
18 douleur au poignet en raison des menottes,  
19 ecchymoses jambe gauche, au genou et à la cheville.  
20 - Question: - Avez-vous eu des accusations  
21 criminelles? - Réponse: - Non, seulement le  
22 *ticket* que j'ai payé. - Question: - Ensuite? -  
23 Suite à cet événement, j'ai été interceptée à  
24 plusieurs reprises, entre 40 et 50 fois, pour  
25 vérifications et quelques fois j'ai eu des

1           constats. Moi, mon opinion, c'est que j'étais  
2           victime d'harcèlement suite à l'événement avec  
3           l'agent numéro 1. - Question: - D'autres  
4           événements? - Le dernier Noël 2014, j'avais été  
5           témoin d'une bagarre en face du Shooter et j'ai  
6           voulu signaler l'événement aux policiers qui  
7           circulaient en voiture. L'agent 1 est venu me voir  
8           en disant: - Tu riais de nous autres tantôt, là,  
9           tu nous demandes de l'aide. - Je lui ai répondu  
10          que je ne lui demandais pas de l'aide mais signaler  
11          une bagarre et que je faisais mon devoir de bonne  
12          citoyenne. Il m'a répondu: - Tu n'es pas une  
13          bonne citoyenne, tu es criminalisée. - Je lui ai  
14          fait part que je n'avais pas de dossier. Il m'a  
15          dit: - *Décâlisse d'icitte* sinon tu vas être en  
16          état d'arrestation. - Je suis partie. -  
17          Question: - Ensuite? - Le lendemain de  
18          l'intervention (mon arrestation), ma sœur a appelé  
19          la police en raison de propos suicidaires. Les  
20          policiers et ambulanciers sont venus chez moi et  
21          j'ai été à l'hôpital. J'ai expliqué ce qui m'était  
22          arrivé et l'agent numéro 1 se moquait de moi auprès  
23          de ma famille en mentionnant que je ne l'avais même  
24          pas reconnu. » C'était la déclaration.

25          **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Est-ce que... attendez, juste pour terminer, est-ce  
2 qu'on mentionne les membres de la famille, sans  
3 révéler leur nom, mais est-ce qu'elle le mentionne  
4 à la toute fin de sa version?

5 **M. JACQUES TURCOT:**

6 Ah! qu'il y avait des membres de la famille qui  
7 étaient présents dont C et G.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 C et G. O.K. Alors ça, c'est la... c'est la  
10 plainte, c'est la version initiale de la victime  
11 qui a été prise au mois de mai 2015?

12 **M. JACQUES TURCOT:**

13 Deux mille quinze, c'est ça.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Par la Sûreté du Québec?

16 **M. JACQUES TURCOT:**

17 Oui.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 C'est ce document-là que vous avez en main lorsque  
20 vous commencez l'enquête?

21 **M. JACQUES TURCOT:**

22 C'est ça.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Je vous laisse maintenant continuer. Vous partez  
25 de ce document-là, vous faites des recherches.

1           Qu'est-ce que vous faites?

2           **M. JACQUES TURCOT:**

3           Donc nous avons rencontré la victime le 12 novembre  
4           2015 au Centre d'amitié autochtone. Je vais vous  
5           faire le résumé de la rencontre. Donc 12 novembre  
6           2015, une entrevue entre 10 h 56 et 12 h 37. Ici,  
7           ce sont mes notes. C'est moi qui ai fait le résumé  
8           et à l'époque, quand j'ai fait ça, bien, il y avait  
9           pas de A jusqu'à I, ni de un jusqu'à 12.

10          **Me PAUL CRÉPEAU:**

11          Vous aviez des noms?

12          **M. JACQUES TURCOT:**

13          J'ai des noms donc, là, on a compris avec la  
14          déclaration que je vais pouvoir faire les deux  
15          victimes, sœur de la victime, fille de la victime,  
16          copain de victime, un homme inconnu et une dame...

17          **Me PAUL CRÉPEAU:**

18          Si vous pouvez faire le lien d'autre part avec la  
19          liste que vous avez, si on parle d'un ami, il faut  
20          savoir est-ce que c'est un des amis qui a été nommé  
21          ou qui sera nommé dans le précis des faits.

22          **M. JACQUES TURCOT:**

23          Excellent.

24          **Me PAUL CRÉPEAU:**

25          Juste pour faire le lien entre vous... ce que vous

1 nous dites et ce qui est... ce qui a été divulgué  
2 aux participants.

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 Donc lors de la déclaration, cette dernière  
5 mentionne que l'événement est survenu durant la  
6 semaine de relâche de mars 2014. Alors il y a eu  
7 confirmation avec le constat d'infraction, c'est  
8 arrivé le 8 mars 2014 à 22 h 17. Vers 22 h elle se  
9 rend en véhicule chez la dame B, accompagnée de sa  
10 fille, du copain de celle-ci et d'un homme.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Or, la fille, est-ce qu'elle porte une lettre dans  
13 votre tableau que vous avez? La fille... la...  
14 la...

15 **M. JACQUES TURCOT:**

16 Oui, oui. D.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 La fille, c'est D?

19 **M. JACQUES TURCOT:**

20 Oui.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Oui. Le copain?

23 **M. JACQUES TURCOT:**

24 E.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 O.K. Est-ce qu'il y avait une autre personne de  
2 présente?

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 Et... et un certain homme qui est F.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 O.K.

7 **M. JACQUES TURCOT:**

8 Ce dernier conduisait le véhicule. La dame nous a  
9 donné une description de cet homme F. Le but de ce  
10 déplacement est le suivant: l'homme F doit  
11 récupérer 200 \$ de la dame B afin de le remettre à  
12 la victime. À leur arrivée, F se rend à  
13 l'appartement de la dame B. D est... en fait, sa  
14 fille et son copain quittent le véhicule pour  
15 attendre devant la résidence de la dame B et la  
16 victime attend dans le véhicule. Après un moment,  
17 la dame B envoie un message texte à la victime et  
18 l'avise qu'elle a contacté la police. Un autre  
19 homme inconnu de la victime va à sa rencontre. Il  
20 lui a dit que la dame B a pété une crise à  
21 l'intérieur mais que personne a contacté la police.  
22 La victime a appelé la police une première fois,  
23 sans résultat. La victime a contacté une deuxième  
24 fois la police. Un véhicule police s'est présenté  
25 sur les lieux avec deux agents à son bord. Selon

1 l'information obtenue par la victime plus tard par  
2 un officier de la Sûreté du Québec, un des  
3 officiers, un des policiers s'appelle 1. Elle ne  
4 se rappelle pas à 100 % du nom du deuxième  
5 policier. Elle décrit l'agent 1 comme étant un  
6 homme qui parlait français. Elle a donné une  
7 grandeur, une couleur de cheveux puis un âge  
8 approximatif. Elle décrit le deuxième policier  
9 comme étant un homme blanc parlant français, donne  
10 une couleur de cheveux, une description corporelle  
11 puis un âge approximatif. Elle explique la  
12 situation aux agents. Ceux-ci vont à l'intérieur  
13 de l'appartement de la dame B. Ils en sortent  
14 quelques instants plus tard et s'adressent à la  
15 victime. L'agent 1 dit à la victime qu'elle était  
16 consciente de prêter de l'argent, elle doit être  
17 consciente de l'avoir perdu. Selon la victime,  
18 l'agent 1 lui dit de *décrier*, de sacrer son camp,  
19 d'avancer.

20 La victime a appelé sa sœur, C, afin qu'elle  
21 vienne la chercher. La victime a tenu des propos  
22 injurieux envers les policiers en attendant sa  
23 sœur. La sœur de la victime se stationne près des  
24 lieux. La victime la rejoint et prend place à  
25 bord, côté passager. Elle lui explique la

1 situation, elle pète sa coche. Un second véhicule  
2 patrouille arrive sur les lieux. L'agent 1 va à la  
3 rencontre de la victime et lui remet un constat  
4 d'infraction pour l'avoir insulté (vitre de la  
5 porte était baissée). Il avait donné le constat  
6 d'infraction par la vitre. Elle dit que l'agent 1  
7 lui a demandé des papiers pour s'identifier. Elle  
8 répond qu'elle n'a pas de papiers sur elle. Il y a  
9 une petite contradiction, là, dans sa déclaration  
10 écrite, la victime explique que l'agent 1 lui avait  
11 demandé ses papiers d'identification avant de lui  
12 remettre le constat. L'agent 1 avance sa main vers  
13 le bras droit de la victime. Cette dernière bouge  
14 vers sa gauche. L'agent 1 ouvre alors la porte du  
15 véhicule et avec l'aide d'un des deux policiers  
16 arrivés en renfort, il sort la victime du véhicule  
17 et la projette au sol dans la neige. Elle décrit  
18 le policier qui aide l'agent 1 comme suit: un mâle  
19 blanc qui parle français avec une grandeur  
20 approximative, couleur de cheveux puis un âge  
21 approximatif. Son nom ressemble à 3 et lors de la  
22 rencontre avant l'entrevue, quand on parlait de  
23 l'événement, la victime disait que son nom  
24 ressemblait à - on va l'appeler 3B, là, mais  
25 c'était... elle avait donné un nom, là,

1           approximatif. Elle se retrouve le corps face à la  
2           neige, le visage dans la neige. Elle disait  
3           qu'elle ne peut respirer. Elle sent qu'on pousse  
4           son visage dans la neige. Elle voit une botte.  
5           Elle dit qu'elle crie: « Témoin. Témoin. » Elle  
6           entend sa sœur lui dire de se calmer. Sa sœur  
7           prend soin de sa fille. Elle sent qu'on la relève.  
8           Elle se retrouve debout et demande pourquoi elle a  
9           eu un *ticket*. L'agent 1 lui répond qu'elle l'avait  
10          injurie. Elle a été dirigée jusqu'à la banquette  
11          arrière du véhicule police de l'agent 1. Elle dit  
12          qu'elle a eu à s'identifier dans le véhicule. Elle  
13          a été sortie du véhicule police puis démenottée.  
14          Elle dit qu'elle avait mal sur tout son corps, gros  
15          bleus sur les jambes et les bras, égratignures au  
16          visage, poignets en sang, bulle de sang sur un  
17          pouce, boucle d'oreille enfoncée dans la peau.  
18          Sa sœur la reconduit chez elle. Le lendemain, elle  
19          en parle au téléphone avec son frère, G, et sa  
20          sœur, C. Elle dit à cette dernière que si ça  
21          continue comme ça: « Je vais finir par me pendre.  
22          » Une ambulance se rend au domicile de la victime  
23          à la demande de sa sœur. Un véhicule de police se  
24          rend également. Ce sont les agents 1 et... qui n'a  
25          pas de lettre mais c'était... il y a deux agents,

1           1 et un autre policier. Elle décrit... en fait  
2           c'était une femme, là, 1, le policier 1 et une  
3           femme policière. Elle a décrit la policière, une  
4           femme blanche qui parle français, un âge  
5           approximatif, parlait des cheveux comme  
6           description. Elle est transportée à l'Hôpital de  
7           Val-d'Or. Elle se confie à la policière qui était  
8           avec le policier 1 et lui montre ses blessures.  
9           Elle dit que l'agent numéro 1 parle aux membres de  
10          sa famille et la fait passer pour une dingue et une  
11          folle. Elle est libérée de l'hôpital. Elle a dû  
12          prendre une semaine de congé suite à ses blessures.  
13          À ce jour, elle a encore une douleur au poignet  
14          droit.

15                 Après avoir parlé avec des collègues de  
16          travail, elle décide de dénoncer cette situation au  
17          poste de la SQ. Elle rencontre le Lieutenant  
18          Saulter. Elle lui explique l'événement. Il lui  
19          donne une adresse internet pour porter plainte. Il  
20          lui dit qu'il va la contacter plus tard pour lui  
21          donner les noms des policiers impliqués. Elle a eu  
22          un message sur sa boîte vocale du Lieutenant  
23          Saulter. Il lui a donné les quatre noms des  
24          policiers impliqués. Elle dit que l'information  
25          est à son domicile, elle avait pas l'information

1 sur elle. Elle a rencontré H... elle a rencontré H  
2 au Centre d'amitié autochtone. Elle lui a expliqué  
3 la situation et H lui a référé à une intervenante  
4 de ce Centre-là, I. I lui a donné une adresse  
5 internet pour se plaindre, ce qu'elle a fait... ce  
6 qu'elle n'a pas fait. Elle dit qu'entre  
7 l'événement et mai 2015, elle a été harcelée par  
8 les policiers de la SQ de Val-d'Or. Elle dit  
9 qu'elle était interceptée environ trois, quatre  
10 fois par semaine. Parfois, elle avait des billets,  
11 un total près de 1 500 \$. Elle se souvient de  
12 quatre policiers harcelants. Un numéro 6 dont elle  
13 donne une description, un autre policier qu'elle  
14 n'a pas de nom mais qu'elle donne seulement une  
15 description, un policier 7 avec une certaine  
16 description et un policier 8 avec une certaine  
17 description.

18 Au mois de mai 2015, elle est informée que des  
19 policiers de la SQ seront au Centre d'Amitié  
20 Autochtone pour rencontrer les victimes pour  
21 prendre leur déclaration. Le 14 mai 2015, elle a  
22 rencontré un policier de la SQ, elle lui a expliqué  
23 les faits. Le policier a écrit la déclaration. La  
24 sœur, C, a été rencontrée par un policier de la SQ,  
25 une déclaration écrite a été complétée le 20 mai

1           2015. Donc ça a été la première entrevue qui a été  
2           faite dans ce dossier-là, c'était la victime au  
3           Centre d'amitié autochtone.

4           **Me PAUL CRÉPEAU:**

5           Juste avant de continuer, parce que je vais vous en  
6           faire préciser. Vous avez hésité un peu tout à  
7           l'heure en disant: « Lorsqu'elle nomme le... elle  
8           nomme un agent » et vous avez cherché. Est-ce  
9           qu'il est exact que Madame la plaignante a nommé un  
10          agent en disant que c'est une femme...

11          **M. JACQUES TURCOT:**

12          Oui, elle avait donné un nom.

13          **Me PAUL CRÉPEAU:**

14          ...alors qu'il y a un agent qui porte ce nom-là  
15          mais qui est un homme?

16          **M. JACQUES TURCOT:**

17          C'est exact.

18          **Me PAUL CRÉPEAU:**

19          Bon. Et elle est... Madame la plaignante est  
20          confuse avec ce nom-là qui peut pas marcher, c'est  
21          un homme, c'est une femme. Mais elle, quand elle  
22          parle, elle dit c'est une femme qui accompagnait le  
23          policier homme?

24          **M. JACQUES TURCOT:**

25          C'est exact.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 O.K. Mais elle dit: « C'est une femme » puis elle  
3 donne le nom d'un policier qui est un homme. Est-  
4 ce que cet homme-là, le nom de ce policier-là porte  
5 un numéro dans votre liste? Regardez le numéro 4.

6 **M. JACQUES TURCOT:**

7 C'est ça, numéro 4.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Bon. O.K. Alors elle a nommé le nom numéro 4, se  
10 trompant sur l'identification de la personne?

11 **M. JACQUES TURCOT:**

12 Bien en tout cas, elle a donné le nom du policier  
13 numéro 4 puis elle mettait ce nom-là sur la  
14 policière qui était présente.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 O.K. D'autre part, est-ce que votre enquête a  
17 permis de déterminer s'il y a une femme qui  
18 accompagnait le policier 1 lors de la visite... le  
19 lendemain, lorsqu'on l'a amenée à l'hôpital?

20 **M. JACQUES TURCOT:**

21 Oui.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Et quel est le numéro qui est attribué à cette  
24 policière-là?

25 **M. JACQUES TURCOT:**

1 Cinq.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 O.K. Alors manifestement, elle parle d'une femme.

4 Il y a une femme mais ce n'est pas 4, c'est 5 qui  
5 était là?

6 **M. JACQUES TURCOT:**

7 Oui, c'est ça.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Merci. Je voudrais juste avant même qu'on continue  
10 plus loin, on va faire préciser certains détails.

11 On constate que le constat, l'arrestation, la mise  
12 au sol, l'amenée au sol et les menottes, c'est pour  
13 une infraction d'injures au règlement municipal?

14 **M. JACQUES TURCOT:**

15 D'avoir injurié les policiers.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 O.K. Et est-ce que Madame la plaignante, dans une  
18 première version qu'elle avait donnée à la Sûreté  
19 du Québec au mois de mai 2015, il y avait...  
20 faisait référence aux « injures », je le mets entre  
21 guillemets, qu'elle aurait prononcées: « Vous avez  
22 pas votre cours de police. »?

23 **M. JACQUES TURCOT:**

24 Oui, c'est ça.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 C'est ça. Est-ce que dans votre rencontre que vous  
2 avez avec la plaignante elle ajoute d'autres  
3 injures? Est-ce qu'elle dit... ça serait quoi  
4 l'injure qu'elle aurait... est-ce qu'elle le dit  
5 elle-même qu'elle a injurié les policiers?

6 **M. JACQUES TURCOT:**

7 Oui.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Oui?

10 **M. JACQUES TURCOT:**

11 Mais c'est... le terme exact...

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 On essaie juste de comprendre la source de ce  
14 conflit-là. Ça commence où? Remarquez bien,  
15 Monsieur Turcot, si vous pensez, si vous aimez  
16 mieux le ramener plus tard quand vous passerez  
17 dessus, mais on essaiera de... juste de tirer ça au  
18 clair d'ici la fin de votre témoignage pour voir.  
19 Initialement, là...

20 **M. JACQUES TURCOT:**

21 Les agents...

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 ...on retourne à la source. Qu'est-ce qui a  
24 commencé ça cette escalade-là?

25 **M. JACQUES TURCOT:**

1 Bien enfin l'escalade, c'est parce que la dame  
2 voulait récupérer de l'argent à un endroit d'une  
3 dame.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Oui.

6 **M. JACQUES TURCOT:**

7 Puis ça a été refusé, que les policiers lui ont dit  
8 de quitter, qu'elle était insatisfaite puis  
9 manifestement, elle était en désaccord.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Oui.

12 **M. JACQUES TURCOT:**

13 Puis il y avait...

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Mais... mais le billet... moi je parle, c'est le  
16 constat parce qu'il faut qu'il y ait un pouvoir  
17 d'arrestation, un constat.

18 **M. JACQUES TURCOT:**

19 Bien elle a refusé de s'identifier pour... les  
20 policiers voulaient lui donner un constat  
21 d'infraction pour les avoir injuriés. Elle a  
22 refusé de s'identifier.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 On... on cherche, c'est ça. C'est quoi l'injure  
25 qu'elle aurait dite selon la plainte de cette

1           plaignante-là? Écoutez, on va vous laisser  
2           continuer puis on reverra peut-être, là, prendre le  
3           temps à la pause, vous jetterez un coup d'œil pour  
4           retrouver ça.

5           **M. JACQUES TURCOT:**

6           Parfait. Donc nous avons rencontré la victime. Je  
7           sais pas si vous voulez que je vous donne les dates  
8           exactes que je fais mes demandes ou que je fais des  
9           demandes au...

10          **Me PAUL CRÉPEAU:**

11           Pas les demandes, là, mais les dates où vous avez  
12           eu un contact avec les témoins.

13          **M. JACQUES TURCOT:**

14           D'accord. Donc j'ai... au tout début, j'avais  
15           demandé pour le CRPQ, j'ai rencontré la victime.  
16           Ensuite, deux jours plus tard, j'ai demandé au  
17           Lieutenant-détective Côté qui est venu ici, là...  
18           j'ai demandé des photos des policiers travaillant  
19           en 2014 à la SQ de Val-d'Or. Je voulais créer un  
20           album sur un DVD pour présenter les photos à la  
21           victime et aux témoins.

22          **Me PAUL CRÉPEAU:**

23           Est-ce que vous avez obtenu ça?

24          **M. JACQUES TURCOT:**

25           Je l'ai obtenu plus tard, oui.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 O.K. Pouvez-vous juste nous dire ce que vous avez  
3 obtenu? Avez-vous l'ensemble des policiers qui ont  
4 travaillé au poste de Sûreté du Québec de Val-d'Or  
5 de 2001 à 2014?

6 **M. JACQUES TURCOT:**

7 Donc j'ai reçu le 17 novembre des photos des  
8 policiers... en fait, j'ai reçu un DVD avec les  
9 photos des policiers travaillant à la SQ de Val-  
10 d'Or dans les années 2012, 2013 et 2014.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Deux mille douze ou 2002?

13 **M. JACQUES TURCOT:**

14 Deux mille douze.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 '12, '13, '14, O.K.

17 **M. JACQUES TURCOT:**

18 '13, '14.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Il y en a combien de... de policiers?

21 **M. JACQUES TURCOT:**

22 Cent neuf.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Cent neuf. Merci. Je vous laisse continuer.

25 **M. JACQUES TURCOT:**

1           Donc j'ai fait ma demande pour ce DVD-là. J'avais  
2           rappelé la victime pour avoir des informations sur  
3           l'homme F, pour avoir plus de détails pour le  
4           retrouver. J'ai rencontré la sœur de la victime,  
5           C, à son domicile avec ma collègue Anne Ménard. Je  
6           vais vous en faire le résumé. Donc c'est un  
7           événement qui est survenu en mars 2014. Vers 22 h,  
8           elle reçoit un appel de sa sœur, A, qui pleure et  
9           qui lui demande d'aller la chercher sur une rue.  
10          Elle se rend avec son véhicule. Elle arrive sur la  
11          rue, elle remarque une particularité de la rue, là.  
12          Elle voit deux véhicules de police de la SQ. Elle  
13          voit la victime A. Elle voit également D et elle  
14          voit également E. Elle se stationne et baisse la  
15          vitre de la porte côté conducteur. Sa sœur  
16          s'approche de son véhicule suivie d'un policier qui  
17          lui dit d'aller prendre de l'air.

18       **Me PAUL CRÉPEAU:**

19           Là, juste pour qu'on se comprenne, parce que, là,  
20           c'est la version de la sœur de la plaignante.

21       **M. JACQUES TURCOT:**

22           Oui.

23       **Me PAUL CRÉPEAU:**

24           C'est quand vous parlez, c'est la plaignante qui  
25           parle. Donc quand vous dites " sa sœur "...

1 **M. JACQUES TURCOT:**

2 Ah! la victime.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 ...est-ce que c'est la plaignante?

5 **M. JACQUES TURCOT:**

6 La victime.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Assurez-vous juste qu'on comprenne qui est la  
9 plaignante ou la victime. Comment vous l'appellez?

10 **M. JACQUES TURCOT:**

11 Donc A s'approche de son véhicule...

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Merci.

14 **M. JACQUES TURCOT:**

15 ... suivie d'un policier qui lui dit d'aller  
16 prendre de l'air. A est hors d'elle. Elle lui  
17 raconte qu'elle a appelé les policiers parce qu'un  
18 gars lui doit de l'argent été qu'il est entré dans  
19 une maison, que les policiers lui ont dit que  
20 c'était du civil. Elle dit à A d'entrer dans le  
21 camion ainsi qu'à D et E. La victime est hors  
22 d'elle, lui dit que c'est de l'abus de pouvoir.  
23 Pendant que A se déplace pour entrer dans le  
24 camion, un policier lui demande si sa sœur a  
25 consommé.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Est-ce qu'on attribue une lettre à ce... excusez-  
3 moi, dans votre rapport et non pas dans le tableau  
4 parce que tout à l'heure on aura des descriptions.  
5 Est-ce qu'elle donne une description du policier en  
6 question qui demande, qui lui demande à la sœur si  
7 la plaignante a consommé? Est-ce qu'il est pas  
8 mentionné B, un policier B?

9 **M. JACQUES TURCOT:**

10 Donc on a relié aux feuilles que vous m'avez  
11 données tantôt, là.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 C'est ça. C'est dans votre rapport de police.

14 **M. JACQUES TURCOT:**

15 Un policier B lui demande si sa sœur a consommé.  
16 Elle lui répond que ça la surprendrait car elle  
17 vient... elle vient de faire une cure. B... c'est-  
18 à-dire A prend place côté passager à l'avant. Elle  
19 donne une description du policier B, donc une  
20 grandeur, description physique. A est fâchée,  
21 explique pourquoi elle a contacté les policiers et  
22 dit des insultes concernant les policiers. Elle  
23 bouge beaucoup les bras, elle est énervée. Un  
24 policier A ouvre la porte côté passager et dit à A,  
25 la victime, de se calmer. Elle ne décolère pas.

1 Elle décrit ce policier A en donnant une  
2 description physique. Ce policier A saisit  
3 rapidement la victime et l'amène au sol, dans la  
4 neige. B explique qu'il y avait environ dix pouces  
5 de neige sur la rue, neige nouvellement tombée.  
6 C'est le témoin C, C, là. C explique qu'il y avait  
7 environ dix pouces de neige sur la rue, neige  
8 nouvellement tombée. C sort de son camion, le  
9 contourne par l'arrière, se rapproche de A. Elle  
10 constate que A est face au sol dans la neige, le  
11 visage dans la neige folle et qu'elle bouge les  
12 jambes et sa tête. Elle voit le policier A aidé  
13 d'un autre policier C retenir sa sœur, A, la  
14 victime et essayer de rapprocher les mains de A  
15 dans le dos. Elle décrit également ce policier C.  
16 A bouge sa tête, ses jambes, crie qu'elle ne peut  
17 pas respirer. Les policiers lui disent d'arrêter  
18 de résister. Elle dit à sa sœur de se calmer, de  
19 se laisser faire. Elle voit un quatrième policier,  
20 qu'on appelle D, mettre un de ses pieds sur la tête  
21 de A qui retient la tête dans la neige. Elle  
22 décrit ce policier D avec une description physique.  
23 Un certain moment, elle voit les policiers relever  
24 A et le policier C l'emmener à son auto patrouille  
25 où elle a pris place sur la banquette arrière.

1           Lorsqu'elle est devenue calme, le policier a libéré  
2           A. Elle a reconduit A chez elle par la suite.  
3           Cette dernière disait qu'elle sentait qu'un camion  
4           lui avait passé sur le corps, elle avait mal aux  
5           bras et aux jambes. Elle a encore mal aux bras  
6           depuis. C'est le résumé de C.  
7           On continue. J'ai rencontré ce témoin C à son  
8           domicile en compagnie d'un enquêteur, Gilles  
9           Saindon. Alors début de l'entrevue vidéo pour  
10          présentation de l'album photos gravé sur DVD et  
11          présenté avec un ordinateur portable du SPVM. Les  
12          policiers sont seuls, les policiers travaillant à  
13          la SQ de Val-d'Or dans les années 2012, '13 et '14.  
14          Les policiers sont en uniformes et leur  
15          identification a été retirée de la photo originale.  
16          Elle hésite.

17       **Me PAUL CRÉPEAU:**

18           Monsieur... Monsieur Turcot, combien... vous avez  
19           présenté tout le DVD?

20       **M. JACQUES TURCOT:**

21           Oui.

22       **Me PAUL CRÉPEAU:**

23           Cent neuf photos. Avant d'aller plus loin, ces  
24           photos-là sont pas mal toutes du même type, c'est-  
25           à-dire de la poitrine à la tête?

1 **M. JACQUES TURCOT:**

2 Oui.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Est-ce que les... est-ce que les agents portent des  
5 casquettes ou ont quelque chose sur la tête?

6 **M. JACQUES TURCOT:**

7 Non.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Non. Alors ce sont des photos type quasiment  
10 passeport?

11 **M. JACQUES TURCOT:**

12 Des photos d'identification, là.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Mais c'est...

15 **M. JACQUES TURCOT:**

16 Oui.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Alors tout ce qu'on est capable de voir...

19 **M. JACQUES TURCOT:**

20 Oui, genre passeport, oui.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 ... sur la photo, c'est de la poitrine à la tête,  
23 le visage de la personne en question?

24 **M. JACQUES TURCOT:**

25 Oui.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Il y en a 109 comme ça, des hommes, des femmes?

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 Oui.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Tous en uniforme?

7 **M. JACQUES TURCOT:**

8 Oui.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 O.K. Je vous laisse continuer.

11 **M. JACQUES TURCOT:**

12 À moins qu'il y ait eu des exceptions que je me  
13 rappelle vraiment pas, mais en général c'est toutes  
14 des photos d'identification des policiers, là.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 O.K.

17 **M. JACQUES TURCOT:**

18 Donc elle hésite sur la photo ayant un matricule,  
19 un certain matricule. Il s'agit d'un policier qui  
20 est 4 dans notre charte.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 O.K. Ça, c'est le fameux numéro 4 tout à l'heure  
23 dont on parlait qui était... que Madame la  
24 plaignante identifiait comme étant une femme alors  
25 qu'en réalité c'est un homme.

1 **M. JACQUES TURCOT:**

2 C'est ça.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Est-ce qu'il... est-ce qu'il est... est-ce que  
5 c'est un agent ou quelqu'un qui a un grade au-delà  
6 d'un agent?

7 **M. JACQUES TURCOT:**

8 Au-delà.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 D'un agent. Et là, cette madame-là qui fait cette  
11 identification-là, ça, c'est la sœur de la  
12 plaignante.

13 **M. JACQUES TURCOT:**

14 C'est ça.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Elle, elle pointe cet homme-là.

17 **M. JACQUES TURCOT:**

18 Oui.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 O.K. Je vous remercie.

21 **M. JACQUES TURCOT:**

22 Elle précise qu'il peut ressembler au plus petit  
23 des policiers présents. Elle explique que suite à  
24 notre rencontre, elle a pensé davantage à  
25 l'événement. Elle s'est rappelée que le lendemain

1 sa sœur l'avait contactée, qu'elle était en colère,  
2 qu'elle avait dit une phrase qui ressemble à: « Si  
3 ça continue comme ça, il reste plus rien qu'à me  
4 pendre. » Suite à cet appel, elle avait demandé de  
5 l'aide et une ambulance avait été chez sa sœur.  
6 Cette dernière avait été transportée à l'Hôpital de  
7 Val-d'Or. Elle avait obtenu son congé dans la  
8 soirée. Nous avons rencontré plus tard la victime  
9 A à son domicile. Elle a signé un rapport, c'est «  
10 Autorisation de divulguer des renseignements  
11 médicaux » pour sa visite à l'hôpital pour le 9  
12 mars 2014.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 O.K.

15 **M. JACQUES TURCOT:**

16 Nous avons un début d'entrevue vidéo pour  
17 présentation de l'album photos gravé sur DVD et  
18 présenté avec un ordinateur portable au SPVM. Les  
19 photos sont celles des policiers travaillant à la  
20 SQ de Val-d'Or dans les années 2012, '13 et '14.  
21 Les policiers sont en uniforme mais leur  
22 identification a été retirée de la photo originale.  
23 Elle ne reconnaît pas les policiers présents le 8  
24 mars 2014. Le 19 novembre, j'ai rencontré le témoin  
25 H.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 À quel endroit?

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 Au Centre amitié autochtone.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 O.K.

7 **M. JACQUES TURCOT:**

8 Donc le 19 novembre 2015, entre 8 h 40 et 8 h 55,  
9 accompagné de l'enquêtrice Anne Ménard, elle  
10 explique... le témoin H explique que la victime  
11 l'avait contactée par téléphone et lui avait  
12 dévoilé qu'elle se sentait harcelée et que les  
13 policiers avaient été physiquement violents avec  
14 elle. Le témoin C, cette personne-là l'avait  
15 référée à quelqu'un du Centre Amitié Autochtone,  
16 une intervenante.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Une intervenante qu'on va appeler de quelle...

19 **M. JACQUES TURCOT:**

20 I.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 I.

23 **M. JACQUES TURCOT:**

24 Oui.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1           Alors ça va.

2           **M. JACQUES TURCOT:**

3           Elle se rappelle que la victime avait eu un accusé  
4           de réception de la Déontologie. Elle parle d'une  
5           rencontre concernant le dossier de la victime avec  
6           un enquêteur, une agente sociocommunitaire, qu'il  
7           n'y avait pas eu de suite à cette réunion. Elle  
8           n'a pas été témoin des blessures de A. C'était  
9           l'entrevue de H.

10          **Me PAUL CRÉPEAU:**

11          Elle nous parle de Madame I. Est-ce que vous avez  
12          été en mesure de contacter Madame I pour avoir sa  
13          version?

14          **M. JACQUES TURCOT:**

15          Non. Il a été décidé par les superviseurs que  
16          Madame I ne serait pas rencontrée.

17          **Me PAUL CRÉPEAU:**

18          O.K.

19          **M. JACQUES TURCOT:**

20          J'ai fait une demande pour vérifier si... tantôt  
21          dans la déclaration de A, la... la victime, elle  
22          avait... j'ai mentionné qu'elle avait dit un nom et  
23          un nom de famille qu'elle croyait que ce policier-  
24          là était présent lors de l'intervention.

25          **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 L'intervention où elle a reçu un constat ou celle  
2 où elle a été amenée à l'hôpital le lendemain?

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 Non. L'intervention lors du constat, le 8 mars.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Alors quand... quel numéro avait-on attribué quand  
7 elle parle d'un policier? Elle pensait qu'un  
8 policier était présent.

9 **M. JACQUES TURCOT:**

10 Trois.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Trois. Alors ça, ce nom-là, c'est un nom qu'elle a  
13 donné lors d'une première rencontre. Est-ce que  
14 vous avez vérifié si effectivement il y a un agent  
15 de la Sûreté du Québec qui porte ce nom-là?

16 **M. JACQUES TURCOT:**

17 C'est... j'ai fait cette demande-là peu de temps  
18 après, j'ai fait ça le 1<sup>er</sup> décembre et le lendemain,  
19 j'ai eu la réponse qu'il y avait aucun agent avec  
20 le nom de chiffre 3 à la SQ de Val-d'Or.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 O.K.

23 **M. JACQUES TURCOT:**

24 Donc afin de confirmer les événements, j'avais  
25 demandé les cartes d'appels pour les 8 et 9 mars,

1           ce qui m'a été donné, ce qui confirme les... ce qui  
2           confirme les dates, les lieux, les événements que A  
3           nous avait expliqués.

4           **Me PAUL CRÉPEAU:**

5           Ça, c'est les cartes d'appels de la Sûreté du  
6           Québec?

7           **M. JACQUES TURCOT:**

8           Oui, c'est ça.

9           **Me PAUL CRÉPEAU:**

10          Qui vont... est-ce qu'elles permettent ces cartes  
11          d'appels-là de savoir qui est ou quels sont les  
12          agents qui ont fait l'intervention le 8 mars auprès  
13          de la victime... de la victime?

14          **M. JACQUES TURCOT:**

15          De la carte d'appel, attendez, là.

16          **Me PAUL CRÉPEAU:**

17          Est-ce qu'on sait à qui est attribué l'appel  
18          justement?

19          **M. JACQUES TURCOT:**

20          Écoutez, de mémoire, oui, là, mais ça, c'est dans  
21          une autre chemise. Je pourrais peut-être vous  
22          revenir tantôt.

23          **Me PAUL CRÉPEAU:**

24          Voulez-vous qu'on garde ça pour la pause...

25          **M. JACQUES TURCOT:**

1           Oui.

2       **Me PAUL CRÉPEAU:**

3           ... tout à l'heure? O.K. Donc plus tard, le 10  
4           décembre, accompagné d'une collègue, l'enquêtrice  
5           Audet, j'ai rencontré D, qui est la fille de A, la  
6           victime, au domicile de A. Alors c'est une  
7           entrevue audio que j'ai réalisée. Donc...

8       **Me PAUL CRÉPEAU:**

9           Alors là, on résume. D, c'est la fille de la  
10          victime?

11       **M. JACQUES TURCOT:**

12          A.

13       **Me PAUL CRÉPEAU:**

14          C'est elle qui va nous parler maintenant.

15       **M. JACQUES TURCOT:**

16          Hum.

17       **Me PAUL CRÉPEAU:**

18          Alors je vous écoute.

19       **M. JACQUES TURCOT:**

20          Donc D, elle explique, D, là, qu'elle avait prêté  
21          50 \$ à un homme deux ou trois jours avant  
22          l'événement. Le 8 mars, elle rencontre cet homme à  
23          qui elle avait passé de l'argent afin d'être  
24          remboursée. Elle est accompagnée de E qui était  
25          son copain de l'époque et de sa mère qui est la

1            victime A. Ils se sont rendus à un commerce pour  
2            rencontrer cet homme puis ils se sont déplacés vers  
3            le domicile d'une dame, celle-ci aurait l'argent.  
4            Donc cette dame, c'est B. Et l'homme qui les  
5            accompagnait est F.

6            **Me PAUL CRÉPEAU:**

7            Et ils se déplacent au domicile d'une dame qui est  
8            qui?

9            **M. JACQUES TURCOT:**

10           B.

11           **Me PAUL CRÉPEAU:**

12           B. O.K. Ils s'en vont voir Madame B.

13           **M. JACQUES TURCOT:**

14           C'est ça. Alors donc elle dit que c'est F qui  
15           conduit le véhicule de A jusqu'au domicile de la  
16           dame B. F entre au domicile de la dame B. Ils  
17           attendent à l'extérieur. Elle entend une dame  
18           crier entre autres: « Qu'est-ce qu'ils font  
19           icitte? » Elle dit que sa mère a appelé la police.  
20           Elle ne sait plus combien de policiers sont  
21           présents, deux, trois ou quatre, un ou deux  
22           véhicules de police. Sa mère explique la situation  
23           aux policiers. Elle croit que les policiers sont  
24           entrés dans le domicile de la dame B. Les  
25           policiers insistent pour qu'ils quittent. A, la

1            victime, a contacté sa sœur, C. Elle dit que sa  
2            mère s'obstine avec les policiers. C est arrivée  
3            en camion, ils sont entrés dans le véhicule. Un  
4            policier a demandé à sa mère ses papiers pour  
5            s'identifier. Elle ne voulait pas. Un ou deux  
6            policiers ont sorti sa mère du camion, l'ont placée  
7            face au sol dans la neige. Elle avait peur. Sa  
8            mère pleurait et criait le nom de sa sœur. Cette  
9            dernière aurait dit au témoin de demeurer dans le  
10           véhicule. Elle croit que les policiers... elle  
11           croit que les policiers ont essayé de menotter sa  
12           mère, elle n'a pas regardé l'intervention. Les  
13           policiers ont laissé sa mère quitter. Elle donne  
14           une description de deux policiers, du premier  
15           véhicule police. C'est par contre trop vague  
16           concernant les deux policiers du deuxième véhicule  
17           police. Donc un policier qui est dans les notes  
18           ici, qu'on appelle A, qui est celui qui a sorti sa  
19           mère du camion, elle donne une certaine  
20           description. Et de l'autre policier qui  
21           l'accompagnait, elle donne également une autre  
22           description. Je lui ai montré aussi par la suite  
23           le DVD, le visionnement du DVD des policiers de  
24           2012, 2013, 2014. Lors du visionnement du DVD des  
25           policiers, elle a dit du policier 9: « Je trouve

1           qu'il ressemble beaucoup au policier A mais pas  
2           certaine. » Donc c'était la rencontre de la fille  
3           de la victime.

4           Ce même jour, des policiers ont rencontré la  
5           policrière 5. Ce sont deux enquêteurs, les  
6           enquêteurs Félix et les enquêteurs Saindon. En  
7           résumé, elle connaît la victime. Elle se rappelle  
8           d'une intervention chez elle pour une personne en  
9           crise. Elle ne se souvient pas si la victime lui  
10          avait parlé de blessures et d'une intervention avec  
11          les policiers la veille. Elle était présente lors  
12          de l'appel du 9 mars. Elle était présente avec le  
13          policier 2.

14       **Me PAUL CRÉPEAU:**

15           Alors le 9 mars, c'est l'appel le lendemain de  
16           l'événement, c'est pour l'affaire de l'ambulance,  
17           l'hôpital.

18       **M. JACQUES TURCOT:**

19           C'est ça.

20       **Me PAUL CRÉPEAU:**

21           Alors ça, c'est la policrière maintenant qui est là  
22           le 9 mars?

23       **M. JACQUES TURCOT:**

24           Oui.

25       **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 C'est celle qu'on avait identifiée comme une dame.  
2 À un moment donné on lui avait attribué le numéro  
3 4.

4 **M. JACQUES TURCOT:**

5 Le nom du...

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 D'un supérieur qui...

8 **M. JACQUES TURCOT:**

9 Quatre, oui.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 ...qui est un homme. Manifestement, c'était pas  
12 lui qui était là, c'est cette policière-là. Merci.  
13 Je vous laisse continuer.

14 **M. JACQUES TURCOT:**

15 Le 15 décembre, alors donc au poste de police de la  
16 SQ de Val-d'Or ces mêmes deux enquêteurs, donc le  
17 SD Félix et le SD Saindon ont rencontré le  
18 Lieutenant Stéphane Saulter. Il se rappelle... il  
19 avait des notes de sa rencontre avec A et lui avoir  
20 remis le nom des deux policiers pour une plainte à  
21 la déontologie. Donc ça, elle situe cette  
22 rencontre-là le 17 mars 2015.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Et quand il dit qu'il a remis, est-ce qu'il  
25 mentionne les noms qu'il a donnés à la victime,

1 évidemment par lettre ou par chiffre plutôt, là?  
2 Mais est-ce qu'il... est-ce qu'il vous le dit les  
3 noms qu'il a donnés à la victime?

4 **M. JACQUES TURCOT :**

5 Oui. Je vais sortir ça. Donc l'information, en  
6 fait, je vais vous faire une réponse à la question  
7 des enquêteurs: « Avez-vous souvenir que dans le  
8 mois de mars 2014 une femme se nommant A s'est  
9 présentée au poste SQ de Val-d'Or, elle avait porté  
10 plainte à vous concernant un événement impliquant  
11 quatre policiers? - Donc la réponse du Lieutenant  
12 Saulter: - Le 17 mars 2014, une dame s'est  
13 présentée au poste de la MRC Vallée-de-l'Or pour  
14 avoir les noms des policiers qui avaient intervenu  
15 auprès d'elle le 8 mars 2014. C'est à ma  
16 souvenance pour une situation concernant la  
17 déontologie policière. Comme je n'avais pas  
18 l'information immédiatement, j'ai convenu que je la  
19 recontacterais une fois l'information trouvée. Le  
20 20 mars 2014, j'ai contacté la victime et j'ai  
21 laissé sur son répondeur le nom des policiers qui  
22 semblaient correspondre à l'intervention, soit le  
23 policier 1 et le policier 2. Je n'ai pas eu  
24 d'autres nouvelles de la dame par la suite. J'ai  
25 consigné ces démarches dans mes notes

1           personnelles.»

2       **Me PAUL CRÉPEAU:**

3           O.K. Alors lui identifie comme étant les policiers  
4           1 et 2.

5       **M. JACQUES TURCOT:**

6           C'est ça.

7       **Me PAUL CRÉPEAU:**

8           Je vous laisse continuer. Alors vous aviez cette  
9           information-là. Maintenant qui vous voyez par la  
10          suite?

11       **M. JACQUES TURCOT:**

12          J'ai le 16 décembre... j'ai récupéré le dossier...  
13          en fait, on m'a acheminé par courrier le dossier  
14          médical de A suite à l'événement du 8 mars. Il  
15          s'agit de deux documents, soit pour la visite du 9  
16          mars et du 10 mars au Centre hospitalier de Val-  
17          d'Or. Concernant la visite du 9 mars 2014, A a  
18          parlé de conflit avec sa famille et de son  
19          arrestation de la veille, que les policiers l'ont  
20          menottée et qu'ils avaient un comportement  
21          agressif. Elle a parlé de ses paroles suicidaires,  
22          crie à l'aide mais pas de plan réel. Dans les  
23          observations de l'infirmière, on y retrouve la  
24          constatation de blessures, soit des ecchymoses et  
25          des éraflures au tibia gauche. Elle a été référée

1           à l'équipe pour un suivi en consultation pour le  
2           lendemain. Et l'autre document, ça concerne la  
3           visite du 10 mars où A parle de conflit de famille,  
4           de propos suicidaires non actifs pour passer un  
5           message.

6           Le 25 janvier 2016, un autre enquêteur Trudeau  
7           vérifie ce que j'avais demandé par rapport aux  
8           enquêtes... au Centre... au CRPQ concernant A et  
9           il s'avère que la recherche avait été réalisée avec  
10          le prénom de A mais qui était pas bien écrit, donc  
11          on avait eu résultat zéro. Donc on a fait une  
12          seconde demande pour avoir un résultat, là, du  
13          journal des demandes au CRPQ.

14       **Me PAUL CRÉPEAU:**

15          Là, on va expliquer un petit peu. On a un public,  
16          on a des gens qui suivent, là. C'est quoi ces  
17          vérifications-là? Expliquez-nous en vos mots  
18          qu'est-ce que ça permet de faire ces vérifications-  
19          là. Ce que vous cherchiez, c'est quoi? C'est le  
20          nombre de fois où il y a eu des vérifications  
21          faites sur le nom de la plaignante?

22       **M. JACQUES TURCOT:**

23          C'est exact. Quand un policier fait une recherche  
24          au Centre de Renseignements Policiers du Québec  
25          pour voir si, exemple, si quelqu'un... ça a pas

1            rapport mais pour voir si le permis de conduire est  
2            valide de quelqu'un, pour voir l'immatriculation,  
3            pour voir...

4            **Me PAUL CRÉPEAU:**

5            D'arrestation?

6            **M. JACQUES TURCOT:**

7            ... s'il y a un mandat, pour voir s'il y a des  
8            conditions.

9            **Me PAUL CRÉPEAU:**

10           C'est tous les...

11           **M. JACQUES TURCOT:**

12           On fait...

13           **Me PAUL CRÉPEAU:**

14           CRPQ, c'est Centre de renseignements policiers du  
15           Québec?

16           **M. JACQUES TURCOT:**

17           C'est ça.

18           **Me PAUL CRÉPEAU:**

19           C'est un ordinateur, dans le fond, c'est une banque  
20           de données?

21           **M. JACQUES TURCOT:**

22           Une banque de données et à chaque fois qu'on fait  
23           une demande, bien, il y a une inscription en  
24           quelque part.

25           **Me PAUL CRÉPEAU:**

1           Donc on permet...

2       **M. JACQUES TURCOT:**

3           Moi, je voulais savoir combien d'inscriptions...

4       **Me PAUL CRÉPEAU:**

5           O.K.

6       **M. JACQUES TURCOT:**

7           ...qu'il y avait eu par rapport au nom de A au

8           CRPQ.

9       **Me PAUL CRÉPEAU:**

10          O.K. Pour quelle période avez-vous fait cette

11          demande-là?

12       **M. JACQUES TURCOT:**

13          J'avais fait la période de 2014 et suivants et

14          j'ai...

15       **Me PAUL CRÉPEAU:**

16          Est-ce que vous êtes capable les mois, là? Même

17          placer ça à partir du mois de mars? Parce que

18          Madame dit que c'est après l'événement du 8 mars

19          qu'elle a eu des...

20       **M. JACQUES TURCOT:**

21          Oui.

22       **Me PAUL CRÉPEAU:**

23          ... qu'elle allègue un harcèlement. Alors est-ce

24          qu'on... vous faites la vérification avant et après

25          pour voir s'il y a une différence?

1 **M. JACQUES TURCOT:**

2 Oui. J'ai eu la réponse plus tard, là, j'ai...  
3 j'ai eu la réponse le 3 février en fait, là. Donc  
4 je vérifie les résultats de ça. Donc entre mars  
5 2014 et mai 2015, A a été enquêtée à 45 reprises.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 O.K. On arrête dix secondes. Donc après  
8 l'événement de l'intervention où elle se ramasse le  
9 nez dans... dans la neige au trottoir puis avec un  
10 constat, ça, on le sait, elle a été vérifiée 45  
11 fois dans les 14 mois suivants?

12 **M. JACQUES TURCOT:**

13 Oui.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 O.K. Qu'est-ce que ça implique? Qu'est-ce qu'on  
16 peut dire avec certitude? Est-ce que ça veut dire  
17 qu'elle a été arrêtée?

18 **M. JACQUES TURCOT:**

19 Absolument pas. Ça, ça veut dire qu'on peut... un  
20 policier peut circuler et voir quelqu'un marcher  
21 sur le trottoir puis vérifier, voir si elle a des  
22 conditions ou si elle a un mandat d'arrestation.  
23 On peut voir passer quelqu'un à véhicule puis se  
24 demander: « Bon, bien, est-ce que son permis est  
25 valide? - Ou - Est-ce qu'elle a payé son

1 immatriculation? » sans avoir contact physique avec  
2 quelqu'un.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Ça ne nécessite pas de... d'être en contact, de  
5 parler, d'intervenir auprès d'une personne.

6 **M. JACQUES TURCOT:**

7 C'est exact.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 C'est ce qu'un policier peut faire. Et ça, est-ce  
10 qu'on s'entend que c'est seulement les policiers  
11 ont accès à la banque de données CRPQ? Le  
12 policier, les gens qui travaillent...

13 **M. JACQUES TURCOT:**

14 Les policiers.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 ... les civils qui travaillent pour la...

17 **M. JACQUES TURCOT:**

18 Oui.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 ... pour les corps policiers. Bon. Moi, comme  
21 citoyen, je peux pas aller, j'ai pas une banque de  
22 données publique, là?

23 **M. JACQUES TURCOT:**

24 Non.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 O.K. Alors il y a des policiers ou des gens reliés  
2 à un organisme policier. Et là, est-ce qu'on est  
3 capable de savoir sur ces 45 fois-là, est-ce que ce  
4 sont tous des... parce que ça peut être demandé à  
5 la grandeur du Québec, ça, on s'entend, hein?  
6 Alors est-ce que c'est tous des policiers de la  
7 région du poste de Val-d'Or?

8 **M. JACQUES TURCOT:**

9 Ça, je peux pas vous répondre à 100% pour savoir si  
10 c'étaient tous des policiers de Val-d'Or.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 O.K.

13 **M. JACQUES TURCOT:**

14 Mais on a remarqué qu'il y en avait trois policiers  
15 qui l'avaient enquêté davantage par rapport à  
16 d'autres.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Alors est-ce qu'ils ont des numéros sur votre liste  
19 que vous avez à côté de vous?

20 **M. JACQUES TURCOT:**

21 Deux. Deux à cinq occasions, là, pendant ces 14  
22 mois-là.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Donc le policier 2 a interrogé la banque CRPQ à  
25 cinq occasions?

1 **M. JACQUES TURCOT:**

2 Durant les 14 mois.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Oui.

5 **M. JACQUES TURCOT:**

6 Un autre policier 10, également à cinq occasions  
7 durant les 14 mois. Et un autre policier 11,  
8 quatre fois pendant ces 14 mois.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Alors cinq, dix, 14, on a 14 des 44 fois. Pour les  
11 30 autres, avez-vous des détails?

12 **M. JACQUES TURCOT:**

13 Non.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 O.K. Et des trois policiers que vous venez  
16 d'identifier par numéro, soit 2, 10 et 11, est-ce  
17 que ce sont des agents du poste de... d'agents de  
18 la Sûreté du Québec du poste de Val-d'Or?

19 **M. JACQUES TURCOT:**

20 De Val-d'Or.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 O.K.

23 **M. JACQUES TURCOT:**

24 On a fait aussi une vérification pour les... les 14  
25 mois précédant cette période.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Oui.

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 Les 14 mois avant mars 2014 et la dame avait été  
5 enquêtée à 16 reprises.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 O.K. Seize fois avant, 45 fois après?

8 **M. JACQUES TURCOT:**

9 C'est ça.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 O.K. Est-ce que vous avez vérifié si dans les...  
12 et là, je vais m'en tenir juste pour le... le  
13 futur, après le mois de mars, les 45 fois, avez-  
14 vous vérifié si auprès des policiers, les trois  
15 policiers du poste de Val-d'Or identifiés qui à eux  
16 trois en donnent 14 avec ces billets-là, avez-vous  
17 vérifié avec eux pourquoi ils avaient interrogé la  
18 banque de données CRPQ?

19 **M. JACQUES TURCOT:**

20 Cette démarche-là a pas été faite dans l'enquête.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 O.K. Avez-vous vérifié s'il y a des constats qui  
23 ont été émis à l'une ou à plusieurs de ces 45  
24 occasions-là?

25 **M. JACQUES TURCOT:**

1            Cette démarche-là a pas été faite dans l'enquête.

2            **Me PAUL CRÉPEAU:**

3            O.K. Est-ce qu'il y avait une raison spécifique  
4            pourquoi ça a pas été fait?

5            **M. JACQUES TURCOT:**

6            C'est une vérification globale qu'on fait dans  
7            toutes les enquêtes puis l'enquête présente, bien,  
8            visait les voies de fait.

9            **Me PAUL CRÉPEAU:**

10            Oui. Et du harcèlement?

11            **M. JACQUES TURCOT:**

12            Le harcèlement, bien, là, c'est... on parle pas  
13            de... faut voir le harcèlement, quelqu'un peut se  
14            sentir harcelé, là, il faut voir si c'est du  
15            harcèlement criminel et c'est pas moi qui va  
16            décider plus tard...

17            **Me PAUL CRÉPEAU:**

18            O.K.

19            **M. JACQUES TURCOT:**

20            ... des accusations ou des recherches  
21            supplémentaires, là.

22            **Me PAUL CRÉPEAU:**

23            Hum...hum.

24            **M. JACQUES TURCOT:**

25            C'est pour ça que les dossiers sont soumis aux

1            procureurs puis eux décident de voir: « Est-ce  
2            qu'on pousse plus loin? Est-ce... Non. Ou est-ce  
3            qu'on pousse plus loin dans un autre? Puis est-ce  
4            que j'ai des compléments d'enquête à faire? »

5            **Me PAUL CRÉPEAU:**

6            O.K.

7            **M. JACQUES TURCOT:**

8            Donc c'était une première ébauche de qu'est-ce qui  
9            s'est passé pour que les procureurs l'apprécient,  
10           là.

11           **Me PAUL CRÉPEAU:**

12           O.K. Uniquement et c'est...il y a pas eu de demande  
13           d'enquête supplémentaire sur ces éléments-là par la  
14           suite pour comprendre pourquoi qu'on a 14  
15           interrogations de la banque CRPQ dans les mois  
16           précédents... et dans les 14 mois précédents...

17           **M. JACQUES TURCOT:**

18           Hum... hum.

19           **Me PAUL CRÉPEAU:**

20           ... puis dans les 14 mois suivant l'intervention,  
21           il y en a quand même 45, ce qui est trois fois plus  
22           élevé et on n'est pas... on n'est pas allé plus  
23           loin dans l'enquête au niveau du harcèlement  
24           criminel, on s'entend. C'était l'allégation qui  
25           était faite.

1 **M. JACQUES TURCOT:**

2 Vous avez raison concernant ça, il y a pas eu  
3 d'autres démarches.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Je... c'est beau. Je vous laisse continuer. Ça,  
6 vous avez fait cette vérification-là. Est-ce que  
7 c'est l'ensemble des témoins que vous avez  
8 rencontrés dans cette enquête-là?

9 **M. JACQUES TURCOT:**

10 Non, il y a également le 27 janvier 2016  
11 l'enquêteur Trudeau qui a téléphoné à B, donc la...  
12 la dame où tout le monde se sont retrouvés, le 8  
13 mars, là.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 La dame visitée?

16 **M. JACQUES TURCOT:**

17 C'est ça. Donc cette dernière dit que l'événement  
18 s'est passé en face de chez elle mais qu'elle n'a  
19 pas été témoin d'aucun geste, qu'elle ne veut pas  
20 s'impliquer davantage. Il y a un appel qui a été  
21 fait à E qui est le copain de la fille de la  
22 victime, un appel qui a été fait par l'enquêteur...  
23 l'enquêteur Audet et que E a accepté de...  
24 d'envoyer par courriel sa déclaration. Donc ce  
25 dernier explique que A a insisté afin qu'il

1 l'accompagne afin d'aller récupérer de l'argent à  
2 qui elle en avait prêté, que A était effrayée de  
3 s'y rendre seule et c'est la raison pour laquelle A  
4 a demandé à D ainsi qu'à lui pour y aller. Il dit  
5 qu'ils se sont déplacés les trois à un endroit où A  
6 a cogné à une porte puis parlé en français. Il dit  
7 ne pas avoir compris ce que la victime disait mais  
8 qu'il lui a dit de se calmer car il entendait des  
9 enfants pleurer. Il ajoute que les policiers sont  
10 arrivés quelques minutes plus tard et qu'il leur a  
11 expliqué la situation. Les policiers ont parlé à  
12 la victime... à A. Il dit qu'il a vu par la suite  
13 A avoir une altercation physique avec les  
14 policiers, avec eux, et qu'ils l'ont amenée à  
15 l'arrière de leur véhicule police pour la calmer.

16 Il y a également le 3 février, l'homme à qui A  
17 avait demandé de l'accompagner chez Madame B, F,  
18 donc les enquêteurs Audet et Trudeau ont rencontré  
19 F. Ce dernier a expliqué qu'il était coloc avec  
20 une... une certaine personne dont le nom ressemble  
21 presque en tous points à B.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Ou à... est-ce que c'est B ou A?

24 **M. JACQUES TURCOT:**

25 À B.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 À B. O.K. Excusez-moi.

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 Ce dernier a expliqué qu'il était coloc avec... qui  
5 est... ça devrait être B, hein, qu'une femme  
6 s'était présentée pour avoir de l'argent, que B  
7 avait contacté les policiers. Les policiers l'ont  
8 questionné et il leur a dit qu'il ne savait pas ce  
9 qui se passait. Il dit avoir... il dit avoir  
10 entendu la femme crier mais qu'il n'a rien vu. Le  
11 témoin a écrit une déclaration. Donc il a rien vu  
12 de qu'est-ce qui s'était passé à l'extérieur. Il y  
13 a eu la vérification de la journalisation.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Alors ça, est-ce que ça met fin, en fait, aux  
16 rencontres avec des témoins civils que vous avez  
17 eues dans cette enquête-là?

18 **M. JACQUES TURCOT:**

19 Oui.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 O.K. == Monsieur le Commissaire, moi, je vous  
22 propose, il est 10 h 30, on va avoir encore des  
23 éléments à couvrir. On pourrait peut-être prendre  
24 la pause à ce moment-ci. Et ça va permettre à  
25 Monsieur Turcot de retrouver deux, trois

1 renseignements.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Ça va. Alors on suspend 15 minutes.

4 SUSPENSION

5 -----

6 REPRISE

7 **LA GREFFIÈRE :**

8 La Commission reprend.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors bonjour. On poursuit avec Monsieur Turcot.

11 **Me PAUL CRÉPEAU :**

12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Alors Maître Crépeau, je vous laisse aller.

15 **Me PAUL CRÉPEAU :**

16 Alors on reprend. Et pendant la pause, j'ai fait  
17 travailler un peu Monsieur Turcot, retrouver dans  
18 ses notes et il y a peut-être deux questions  
19 préliminaires qui n'ont pas encore été déposées  
20 mais on n'a pas vérifié. Monsieur Turcot, êtes-  
21 vous en mesure de nous confirmer si la victime  
22 alléguée, la plaignante, est une personne  
23 autochtone?

24 **M. JACQUES TURCOT :**

25 Oui, oui.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 O.K. Deuxièmement, peut-être parce qu'on a réalisé  
3 c'est une femme, on n'a pas l'âge rien puis il y a  
4 quatre hommes à un moment donné lors d'une  
5 intervention le 8 mars. Êtes-vous capable de nous  
6 donner une description, l'âge approximatif de cette  
7 femme ou son âge réel si vous l'avez et peut-être  
8 une description physique?

9 **M. JACQUES TURCOT:**

10 Dans la trentaine, elle est cinq pieds et deux  
11 peut-être, elle est pas tellement grande puis un  
12 petit peu grassette.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 O.K. Ça, O.K., on vérifiait deux autres choses  
15 aussi. Avez-vous été en mesure de retrouver ce que  
16 la plaignante ou la victime alléguée vous disait  
17 relativement aux injures qu'elle aurait prononcées  
18 à l'égard des policiers qui lui ont valu un  
19 constat?

20 **M. JACQUES TURCOT:**

21 J'ai vérifié et j'ai retrouvé dans la déclaration  
22 de C qui est la sœur...

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Sa sœur qui est venue la rejoindre sur les lieux?

25 **M. JACQUES TURCOT:**

1           ... qui est venue la rejoindre. Donc elle dit  
2           qu'on parlait de civil. Elle dit donc à sa sœur  
3           d'embarquer dans le pick-up, qu'elle avait froid.  
4           Elle dit qu'elle était hors d'elle, qu'elle était -  
5           je vais utiliser le vrai mot - elle était en  
6           *tabarnak*, que c'était de l'abus de pouvoir, qu'elle  
7           bougeait de gauche à droite, qu'elle avait lancé  
8           son téléphone cellulaire au fond du véhicule. Elle  
9           gesticulait beaucoup tellement que Madame C qui  
10          était au volant de son véhicule, elle s'était  
11          tassée sur la portière sur le côté pour éviter de  
12          recevoir des coups de la part de A. Ça, c'est une  
13          partie...

14       **Me PAUL CRÉPEAU:**

15           Mais manifestement tout ça... oui, c'est ça, c'est  
16           une saute d'humeur mais qui ne constitue pas  
17           encore, en tout cas, une injure, là. Ce qu'on  
18           cherche, ce qui est la source du constat. Qu'est-  
19           ce qu'elle aurait dit qui constituait des injures  
20           au sens d'un règlement municipal?

21       **M. JACQUES TURCOT:**

22           C'est beaucoup plus clair dans le constat  
23           d'infraction qui a été remis. Donc ça met en  
24           contexte que c'est policiers 1 et 2 qui sont reliés  
25           au constat que je vous parle.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Oui.

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 « Nous avons reçu un appel vers 22 h pour une  
5 chicane à une adresse précise. Sur place A était à  
6 l'extérieur et elle a expliqué la situation. Nous  
7 avons été voir les occupants de ladite adresse pour  
8 comprendre qu'il s'agissait d'une querelle de  
9 nature civile. Les occupants de cette adresse nous  
10 ont demandé de faire quitter la victime ainsi que  
11 sa fille. Nous leur avons demandé de quitter après  
12 avoir expliqué la situation et les démarches à  
13 prendre. A a débuté à crier après nous. Elle nous  
14 a traités de bons à rien et qu'on ne connaissait  
15 pas notre job. Nous avons dû hausser le ton pour  
16 qu'elle quitte et elle nous a dit: « Fermez vos  
17 gueules. » Elle est embarquée dans le véhicule de  
18 C. Nous avons été la voir pour l'identifier. »  
19 Puis ensuite de ça, bien, ça a été...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 O.K. Alors ce qui est indiqué au constat qui a été  
22 remis par... vous dites, par les policiers 1 et 2,  
23 c'est que Madame les aurait traités de bons à rien:  
24 « Vous connaissez pas votre job. - Puis elle  
25 aurait ajouté: - Fermez vos gueules. »?

1 **M. JACQUES TURCOT:**

2 C'est ça.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 C'est ça qui constitue l'injure au sens du  
5 règlement municipal. O.K. C'est ça qui a donné le  
6 billet?

7 **M. JACQUES TURCOT:**

8 Oui.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Il y a pas d'autres... pas d'autres phrases, pas  
11 d'autres mots...

12 **M. JACQUES TURCOT:**

13 Non.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 ... qui constitueraient une injure?

16 **M. JACQUES TURCOT:**

17 C'est vraiment la justification du... dans la  
18 partie « Faits et gestes pertinents », c'est ce que  
19 les policiers ont écrit.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 O.K. Je vous remercie. La... O.K.

22 **M. JACQUES TURCOT:**

23 Pour l'autre question...

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Oui.

1 **M. JACQUES TURCOT:**

2 ... au niveau des... des cartes d'appels...

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Oui.

5 **M. JACQUES TURCOT:**

6 ... effectivement dans les cartes d'appels, il y a  
7 les numéros de matricule des policiers qui se sont  
8 présentés le 8 mars pour la carte d'appel du 8  
9 mars, policiers 1 et 2.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Oui.

12 **M. JACQUES TURCOT:**

13 Et la carte d'appel pour le 9 mars qui est le  
14 policier 2 et 5.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 O.K. Attendez. Le 8 mars, c'est le moment donné  
17 où il va y avoir l'événement d'aller chercher  
18 l'argent. Et on parle de quatre policiers sur  
19 place. Est-ce que la carte d'appel identifie les  
20 quatre policiers et quand quel ordre? Parce qu'on  
21 sait que c'est deux duos, le premier duo qui  
22 arrive...

23 **M. JACQUES TURCOT:**

24 La carte d'appel identifie le policier 1 et 2.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1           Oui.

2           **M. JACQUES TURCOT:**

3           Et dans l'enquête, on va comprendre qu'il y avait  
4           deux duos, qu'il y avait quatre policiers, que  
5           c'étaient les policiers 4 et 12 qui étaient là.

6           **Me PAUL CRÉPEAU:**

7           4 et 12 qui sont arrivés par après?

8           **M. JACQUES TURCOT:**

9           Par après.

10          **Me PAUL CRÉPEAU:**

11          Et la carte d'appel du 9 mars, l'appel pour  
12          l'ambulance, l'hôpital, ce sont les policiers...

13          **M. JACQUES TURCOT:**

14          Deux et 5.

15          **Me PAUL CRÉPEAU:**

16          Alors 2 se retrouve la deuxième... les deux fois à  
17          l'événement?

18          **M. JACQUES TURCOT:**

19          Effectivement.

20          **Me PAUL CRÉPEAU:**

21          O.K. Je pense qu'il vous reste à nous résumer  
22          aussi - vous avez fait des rencontres des  
23          policiers, de tous les policiers concernés dans  
24          cette affaire-là?

25          **M. JACQUES TURCOT:**

1 C'est exact.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Est-ce que vous pourriez peut-être dans un premier  
4 temps, ça va nous aider, là... == vous  
5 comprendrez, Monsieur le Commissaire, qu'on est un  
6 peu en rodage avec la présentation de ces dossiers-  
7 là == peut-être nous résumer un peu en des mots  
8 clairs, là, nous conter l'histoire. C'est ça qu'on  
9 cherche à comprendre avec les lettres à ce moment-  
10 là, pas besoin de savoir quelle date, qui fait quoi  
11 mais qu'est-ce... c'est quoi cette histoire-là?  
12 Qu'est-ce qui s'est passé? Pour qu'on comprenne  
13 bien qui a fait quoi.

14 **M. JACQUES TURCOT:**

15 Donc le 8 mars, là, on a tous compris victime,  
16 fille de victime et copain puis j'identifie pas  
17 personne, donc je vais y aller comme ça. C'est...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 O.K.

20 **M. JACQUES TURCOT:**

21 ...plus facile. Donc il y a la victime qui demande  
22 à sa fille et au copain de celle-ci de  
23 l'accompagner afin d'aller récupérer un montant  
24 d'argent chez une dame. Et ils vont se déplacer,  
25 le trio va le déplacer pour aller rencontrer un

1 autre homme qui, lui, mentionne: « Bien l'argent  
2 que je te dois - en parlant à la victime - c'est  
3 une Madame Unetelle qui l'a à sa maison. - Donc  
4 on va se déplacer. » Ils se sont déplacés et  
5 rendus là, il y a eu un refus, il y a eu comme une  
6 chicane à l'intérieur.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Oui.

9 **M. JACQUES TURCOT:**

10 La victime a appelé les policiers. Les policiers  
11 se sont déplacés et quand ils rencontrent la  
12 victime, bien, là, ils ont le topo de qu'est-ce qui  
13 s'est passé. Ils se présentent, pardon, à  
14 l'intérieur du domicile où ils devaient aller  
15 récupérer l'argent. Puis les policiers quittent  
16 puis ils disent à la victime: « Bien selon nous,  
17 c'est du civil. Donc il va... c'est pas criminel.  
18 On... notre intervention s'arrête là, tu dois  
19 quitter. » Et là, il y a eu... la victime était  
20 mécontente.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Oui.

23 **M. JACQUES TURCOT:**

24 Le ton a monté, il y a eu certaines paroles qui ont  
25 été prononcées, des injures, tout ça. Et puis la

1           dame a appelé sa sœur qui est venue la chercher.  
2           La victime explique à sa sœur qu'est-ce qui se  
3           passe et là, elle pète littéralement les plombs,  
4           continue à dire des mauvais mots envers les  
5           policiers. Le policier 4 et 12 vont arriver on  
6           sait pas trop à quel moment précis mais ils ont...  
7           ils vont arriver sur l'intervention. Puis quand  
8           ils arrivent sur l'intervention, bien, là, il y a  
9           la décision de donner un billet d'infraction, un  
10          constat d'infraction à la victime. Il y a un  
11          premier geste qui est fait de la part d'un  
12          policier, c'est-à-dire de...

13       **Me PAUL CRÉPEAU:**

14           Bon. Là c'est important, on va suivre le travail  
15           des policiers. Celui qui la sort de l'auto,  
16           c'est...

17       **M. JACQUES TURCOT:**

18           Il y a... écoutez, il y a deux policiers, il y a 1  
19           et 2 qui sont là.

20       **Me PAUL CRÉPEAU:**

21           O.K. Qui sont ceux qui avaient reçu la carte  
22           d'appel, ceux qui sont là depuis le début?

23       **M. JACQUES TURCOT:**

24           Qui sont là, oui. Et puis 4 et 12.

25       **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 O.K.

2 **M. JACQUES TURCOT:**

3 Donc nous sommes rendus là. Je vais maintenant  
4 faire les résumés des policiers. Il y a deux  
5 policiers qui ont été rencontrés à titre de témoins  
6 et deux autres qui ont été invités, qui étaient  
7 allégués...

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Allégués ou intimés.

10 **M. JACQUES TURCOT:**

11 ...intimés, pardon. Donc puis ils avaient pas de  
12 mandat d'arrestation, ils avaient pas d'obligation.  
13 Mais il y a des collègues qui les ont invités à  
14 venir donner leur déclaration, leur point de vue à  
15 eux puis c'est ce qu'ils ont fait.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 O.K. Je vous laisse maintenant aller dans cette  
18 partie-là.

19 **M. JACQUES TURCOT:**

20 Donc le 15 mars, il y a eu une entrevue de 12 par  
21 les enquêteurs Saindon et Lebrun. Donc il se  
22 rappelle de l'événement en se référant à la carte  
23 d'appel et au constat d'infraction. On s'entend  
24 que 12, c'est... c'était pas le premier duo qui est  
25 arrivé, là, sur... sur l'appel. Donc on lui a

1           présenté la carte d'appel, constat d'infraction.  
2           Il se rappelle de l'événement. Il n'est pas  
3           certain s'il était présent dès le début ou par la  
4           suite. Se souvient d'avoir vu la victime qui  
5           criait et insultait les policiers. Elle se  
6           trouvait, la victime, dans une camionnette, comme  
7           passagère, qu'il y avait un autre policier qui  
8           discutait avec celle-ci, qu'elle fut amenée au sol  
9           par un policier mais ne peut dire lequel mais  
10          possiblement numéro 2. Ne se souvient pas d'y  
11          avoir participé. Elle se trouvait face au sol et  
12          menottée dans le dos, sol glacé et enneigé.  
13          Semblait être sous l'effet de drogue. Ne se  
14          souvient pas s'il se trouvait présent lors de la  
15          signification du constat. Même au sol, la victime  
16          A ne cessait de crier et de se débattre. Il dit  
17          qu'il y avait au moins deux véhicules de police,  
18          que 2... qu'il y avait 2 mais ne peut pas se  
19          souvenir de la présence du policier 1 malgré qu'il  
20          soit inscrit sur le constat. Il n'a pas de  
21          souvenir qui se trouvait être son partenaire de  
22          travail ce 8 mars-là. Il n'a pas vu de policier  
23          appliquer un pied dans le visage de la victime. Il  
24          se trouvait très proche lors du menottage avant  
25          d'être amenée dans un véhicule patrouille mais

1           aucun souvenir s'il était intervenu directement ou  
2           indirectement avec une autre personne. Il parle de  
3           l'intervention, que ça a duré une minute, une  
4           minute et demie.

5           **Me PAUL CRÉPEAU:**

6           Ça c'était le policier 12?

7           **M. JACQUES TURCOT:**

8           C'est ça.

9           **Me PAUL CRÉPEAU:**

10          Qui est une personne de quel sexe?

11          **M. JACQUES TURCOT:**

12          Le policier 12?

13          **Me PAUL CRÉPEAU:**

14          Oui. C'est un homme ou une femme?

15          **M. JACQUES TURCOT:**

16          C'est un homme.

17          **Me PAUL CRÉPEAU:**

18          Un homme. Merci.

19          **M. JACQUES TURCOT:**

20          Donc le 16 mars, le policier 4 a été rencontré par  
21          les enquêteurs Saindon et Lebrun. Le résumé: donc  
22          en date du 8 mars, c'est lui qui était plus haut  
23          gradé que les trois autres, là. Il se rappelle de  
24          l'événement en se référant à la carte d'appel et au  
25          constat d'infraction. Il dit qu'il s'est rendu à

1 l'intérieur du domicile concerné où on va chercher  
2 l'argent. Après avoir discuté avec un homme et une  
3 femme... il dit qu'il a discuté avec un homme et  
4 une femme à l'intérieur. Il a souvenir d'une  
5 intervention physique avec la victime, qu'elle fut  
6 extirpée d'une voiture et arrêtée. À son arrivée,  
7 la victime se trouvait très en colère et à  
8 l'extérieur de son véhicule. Elle avait donné sa  
9 version mais pas de souvenir et quels propos.  
10 Qu'il y avait d'autres personnes qui  
11 l'accompagnaient, un homme et deux enfants. À son  
12 arrivée, au moins un autre véhicule de police sur  
13 les lieux mais pas de souvenir si lui-même était  
14 accompagné d'un collègue de travail. Mais après  
15 consultation de son rapport quotidien, il s'avère  
16 que le numéro 12 était son partenaire cette soirée-  
17 là. Lors de l'arrestation de la victime, il  
18 sortait de la maison concernée pour l'argent. Donc  
19 il sortait de cet endroit-là, il était à environ  
20 100 pieds de l'endroit où l'intervention se  
21 déroulait. Il était de l'autre côté du véhicule.  
22 La dame était déjà au sol et menottée, donc il a  
23 pas vu de... le fait qu'elle ait quitté le véhicule  
24 et se retrouve au sol. Ne se rappelait pas qui  
25 étaient les policiers sur les lieux avant de

1            consulter la copie du constat. N'a pas de notes de  
2            cet événement. C'est ça pour ce policier-là.

3            **Me PAUL CRÉPEAU:**

4            Monsieur 4.

5            **M. JACQUES TURCOT:**

6            C'est ça. En ordre chronologique, j'ai fait... on  
7            a eu une autre vérification de faite mais là, je  
8            vais continuer les...

9            **Me PAUL CRÉPEAU:**

10           O.K.

11           **M. JACQUES TURCOT:**

12           ... les deux autres policiers puis je reviendrai à  
13           la dernière vérification. Donc le policier 1 a été  
14           rencontré par les enquêteurs Audet et Paradis.  
15           Donc il a confirmé avoir été rencontré par les  
16           normes professionnelles pour ce même dossier.  
17           L'enquêteur Audet lui montre une photo, il dit ne  
18           pas reconnaître la victime. Il croit que  
19           l'intervention du 8 mars 2014 est la seule fois où  
20           il a fait affaire avec elle. Il confirme avoir  
21           travaillé sur le quart de soir le 8 mars 2014 et  
22           être jumelé avec l'agent numéro 2. Il dit avoir  
23           pris connaissance du constat d'infraction et de son  
24           rapport quotidien en date du 8 mars 2014. Il se  
25           rappelle de l'intervention et fait un croquis de la

1           rue et de la localisation de la résidence de la  
2           dame concernée sur la rue pour l'argent. Il se  
3           rappelle que la victime était vêtue d'un short, que  
4           la victime était déjà agitée à leur arrivée, même  
5           lorsqu'ils ont rencontré la dame de la maison pour  
6           clarifier la raison de l'appel logé par [REDACTED].  
7           Malgré leur explication que son conflit est  
8           d'application juridique civile et qu'il tente de  
9           lui donner des justifications, il est impossible de  
10          la raisonner. Elle crie et bouge énormément des  
11          bras. Ils ont jugé qu'elle était inapte à  
12          conduire, pas en mesure de déterminer si elle a  
13          consommé mais que ses agissements étaient  
14          questionnables. Le but de l'intervention, au  
15          début, pas de constat et que la victime quitte les  
16          lieux suite à la demande de la dame de la maison  
17          pour l'expulser de son terrain.

18       **Me PAUL CRÉPEAU:**

19           Est-ce qu'il... est-ce qu'il vous dit qu'elle se  
20           trouvait sur le terrain de la dame?

21       **M. JACQUES TURCOT:**

22           Non mais les... cette dame-là voulait que la  
23           victime quitte. Mais c'est pas clair.

24       **Me PAUL CRÉPEAU:**

25           O.K. Mais elle se trouvait pas sur la propriété

1           privée de Madame B, là, la personne visitée?

2           **M. JACQUES TURCOT:**

3           De ce que j'ai compris de toute l'histoire, les  
4           policiers ont pas parlé à la victime sur le terrain  
5           de Madame.

6           **Me PAUL CRÉPEAU:**

7           O.K.

8           **M. JACQUES TURCOT:**

9           C'est plutôt...

10          **Me PAUL CRÉPEAU:**

11          C'était dans la rue mais les policiers lui disent  
12          de s'en aller?

13          **M. JACQUES TURCOT:**

14          De quitter.

15          **Me PAUL CRÉPEAU:**

16          O.K.

17          **M. JACQUES TURCOT:**

18          Donc le policier 4 est arrivé en duo avec 12; 4 a  
19          fait le commentaire à lui et à son collègue 2 que  
20          selon lui c'était assez, qu'il devait appliquer le  
21          règlement municipal et lui remettre un constat. Il  
22          avoue qu'ils avaient été tolérants avec la victime.  
23          Donc 2 est allé voir la victime qui était rendue  
24          dans le véhicule de sa sœur, C. Elle a refusé de  
25          s'identifier. Il dit que 2 a fait le contact avec

1 la victime mais ne se souvient pas comment. Il se  
2 souvient avoir fait la technique d'encolure à la  
3 victime pour l'amener doucement au sol. Là, il a  
4 fait des exemples en montrant le mouvement de  
5 l'amener au sol. Il a fait des exemples comme ça.  
6 Il a justifié l'emploi de la technique sur la  
7 proximité avec la victime lors du contact au  
8 véhicule. Il y avait pas de temps et peu adéquat  
9 d'utiliser le Capsicum, c'est-à-dire le poivre de  
10 cayenne. Il ne se souvient pas qui a mis les  
11 menottes. Il a montré la technique de menottage.  
12 Donc il dit, en montrant sa technique de menottage,  
13 il explique qu'il devait avoir les genoux dans le  
14 dos de la victime. Il est ferme sur  
15 l'impossibilité que la victime ait eu un pied sur  
16 sa tête lors de...

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Il nous dit que ça ne s'est pas fait?

19 **M. JACQUES TURCOT:**

20 Il est ferme sur l'impossibilité de ce fait-là que  
21 la victime ait eu un pied sur sa tête. Lors de  
22 l'encolure et l'amenée au sol, il explique que sa  
23 tête est très proche de la tête de la victime. De  
24 plus, lorsqu'ils sont en train de la menotter, ils  
25 n'ont pas accès à sa tête. Il dit qu'en cinq ans

1 d'intervention, il n'a jamais donné de coups de  
2 botte à la tête d'un individu. Il ne se souvient  
3 pas comment la victime... comment ils ont relevé la  
4 victime sur ses deux pieds. Elle a été amenée au  
5 véhicule patrouille pour identification. Aussitôt  
6 identifiée, ils l'ont laissée rejoindre sa sœur.  
7 N'a pas souvenir qui a remis le constat mais dans  
8 la pratique, ça devrait être 2 de par la façon dont  
9 ils l'ont inscrit au bas du constat et dans le  
10 rapport quotidien. Ne se souvient pas si d'autre  
11 personne autour a fait des commandes verbales  
12 auprès de la victime lors de l'arrestation.

13 Et le policier 2... alors le policier numéro 2  
14 a été rencontré le 29 septembre. Donc également il  
15 confirme qu'il a été rencontré par les Affaires  
16 internes de la SQ pour ce même dossier. Que  
17 l'enquêteur Audet lui a montré une photo. Il dit  
18 reconnaître la victime en disant qu'il l'a souvent  
19 enquêtée car dans ses fréquentations il y avait un  
20 individu d'intérêt policier. Avant l'intervention  
21 du 8 mars 2014, il ne connaissait pas la victime.  
22 Il confirme avoir travaillé sur le quart de soir le  
23 8 mars 2014 et être jumelé avec policier 1. Il  
24 prend connaissance de la carte d'appel et du  
25 constat d'infraction en lien avec l'intervention

1           avec la victime. Il se rappelle de l'intervention  
2           et fait un croquis de la rue et de la localisation  
3           de la résidence concernée pour l'argent. Il se  
4           rappelle que la victime était vêtue d'un t-shirt et  
5           short car la température était de -12. Que la  
6           victime était déjà agitée à leur arrivée, même  
7           lorsqu'ils ont rencontré la dame de la maison pour  
8           clarifier la raison de l'appel logé par la victime.  
9           Tout le long de l'intervention, la victime a été  
10          agitée. Elle crie, elle bouge énormément des bras.  
11          Il est impossible pour eux de la raisonner. Ils  
12          ont jugé qu'elle ne devait pas conduire. Il ne se  
13          rappelle pas si odeur d'alcool ou des soupçons de  
14          consommation de drogue mais qu'elle n'était pas  
15          dans un état approprié. Ils ont demandé à sa sœur  
16          sur les lieux, C, si elle avait consommé. Celle-ci  
17          a répondu aux policiers qu'elle ne le savait pas  
18          mais que ça faisait deux semaines qu'elle était  
19          partie sur une dérape. Le but de leur  
20          intervention, pas de constat et que la victime  
21          quitte les lieux suite à la demande de la dame.  
22          Policier 4 est arrivé et il lui a fait un  
23          commentaire à lui et à son collègue 1 de rédiger un  
24          constat car elle avait commis une infraction de les  
25          avoir injuriés. Donc le policier 4 voyait que les

1 agents enduraient la victime. Il est allé voir la  
2 victime qui était rendue dans le véhicule de sa  
3 sœur. Elle a refusé de s'identifier. Il a pris le  
4 bras de la victime afin de l'inviter à descendre du  
5 camion. Elle a retiré son bras. Il ne se souvient  
6 pas si 1, son collègue, lui a également pris le  
7 bras mais il a fait l'encolure à la victime. 1 l'a  
8 amenée au sol et ne se souvient plus spécifiquement  
9 où il était situé. Il ne se souvient pas  
10 spécifiquement s'il était à gauche ou à droite de  
11 la victime lors de la mise des menottes. Il est  
12 certain qu'il s'est occupé d'un bras et pas la tête  
13 car ils étaient deux à la contrôler afin de  
14 procéder à son arrestation. Il ne se souvient pas  
15 qui a mis les menottes. Il est ferme sur  
16 l'impossibilité que la victime ait eu un pied sur  
17 sa tête. En montrant sa technique de menottage, il  
18 explique qu'il devait avoir un genou en haut de son  
19 dos, au niveau des omoplates, et un pied comme  
20 point d'appui. Il explique qu'il n'est pas assez  
21 flexible pour aller rejoindre la tête de l'individu  
22 lors de la mise des menottes. Après  
23 l'intervention, il n'a pas constaté de blessures  
24 sur la victime. Il explique que dépendamment de la  
25 chaussée, elle aurait pu avoir des égratignures.

1 Elle a été amenée au véhicule pour identification.  
2 Aussitôt identifiée, ils l'ont laissée rejoindre sa  
3 sœur. Confirme avoir fait une intervention auprès  
4 de la victime le lendemain, le 9 mars, mais qu'il  
5 est resté loin de sa vue pour éviter une réaction  
6 de sa part.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 O.K. Si je regarde ces quatre versions-là, deux  
9 nous disent qu'ils n'ont pas vu de pied sur la tête  
10 et les deux derniers nous disent que c'est  
11 impossible qu'il y ait eu un pied sur la tête.  
12 Alors le pied sur la tête, ça vient de la version  
13 de la plaignante et de sa sœur, ça?

14 **M. JACQUES TURCOT:**

15 C'est ça.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 O.K. Est-ce qu'il y a... et la plaignante, vous  
18 nous avez mentionné tôt au début de votre  
19 témoignage qu'elle a parlé de blessures,  
20 différentes égratignures, des douleurs mais aussi  
21 d'une oreille, boucle d'oreille enfoncée dans la  
22 peau?

23 **M. JACQUES TURCOT:**

24 Oui.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 O.K. Est-ce que qui que ce soit explique comment  
2 ça se fait qu'on pourrait avoir enfoncé des boucles  
3 d'oreille dans la peau? Les policiers, est-ce  
4 qu'ils expliquent ça?

5 **M. JACQUES TURCOT:**

6 Les quatre policiers dont je viens de parler, non.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 O.K.

9 **M. JACQUES TURCOT:**

10 Bien en fait, ils ont pas vu les blessures, là.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Eux n'en ont pas vu. O.K. La... O.K. Alors est-  
13 ce que - suite à ces vérifications-là, est-ce que  
14 vous avez fait d'autres demandes, d'autres...  
15 d'autres vérifications?

16 **M. JACQUES TURCOT:**

17 Il y a eu une dernière vérification qui a été  
18 faite. Le dossier avait été soumis au DPCP pour  
19 étude et on a demandé de faire une dernière  
20 vérification, soit de vérifier pour... en ce qui  
21 concerne l'emploi de la force. Donc il y a des  
22 cours qui sont donnés à Nicole, à l'École Nationale  
23 de la Police. Il y a un policier qui a été  
24 rencontré au SPVM qui est spécialiste et on lui a  
25 remis ce qu'on avait comme informations puis on lui

1 a...

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Le dossier?

4 **M. JACQUES TURCOT:**

5 Le dossier. Puis on lui a demandé de faire une...  
6 de trouver une conclusion pour voir qu'est-ce qu'il  
7 en était de la force employée lors de  
8 l'intervention avec la victime.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 À la vue du dossier.

11 **M. JACQUES TURCOT:**

12 Oui.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Il ne rencontre pas les témoins, il ne prend  
15 connaissance que des rapports...

16 **M. JACQUES TURCOT:**

17 C'est ça.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 ... des différents rapports que vous avez  
20 mentionnés?

21 **M. JACQUES TURCOT:**

22 Oui.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Alors... et je comprends, là, on rentrera pas dans  
25 le détail, là, mais ce... ce policier-là qui est

1           rencontré, c'est un policier du SPVM...

2           **M. JACQUES TURCOT:**

3           Oui.

4           **Me PAUL CRÉPEAU:**

5           ... est... est lui-même maître-instructeur dans  
6           les...

7           **M. JACQUES TURCOT:**

8           Dans le modèle national de l'emploi de la force.

9           **Me PAUL CRÉPEAU:**

10          O.K. Alors je vous laisse maintenant... écoutez,  
11          on rentrera pas, on lira pas tout le document, là,  
12          mais est-ce qu'il a analysé les différentes étapes  
13          à partir des rapports qui ont été faits? Est-ce  
14          qu'il tire des conclusions de l'usage de la force  
15          employée lors de l'intervention policière?

16          **M. JACQUES TURCOT:**

17          Oui. Je vais lire sa conclusion. Donc: « La  
18          conception de ce rapport est effectuée  
19          principalement à partir des déclarations de la  
20          victime et de sa sœur qui était témoin. Le constat  
21          d'infraction contenait très peu d'informations  
22          permettant l'analyse de l'usage de la force. - Et à  
23          l'époque, ce rapport-là a été demandé avant même  
24          qu'on rencontre les deux policiers qui avaient été  
25          invités, là, les deux derniers qui ont été

1           rencontrés. - Donc l'analyse des documents  
2           relatifs à l'intervention du 8 mars 2014 révèle que  
3           l'intervention auprès de la victime était  
4           justifiée. Les policiers avaient les motifs  
5           nécessaires pour accomplir leur intervention. La  
6           victime était en résistance active. L'extraction  
7           de véhicule était une option envisageable. En  
8           choisissant une amenée au sol et des contrôles  
9           articulaires, les policiers ont choisi la meilleure  
10          option de force dans les circonstances. Ces  
11          options de force ont permis de minimiser les  
12          blessures tout en complétant l'intervention  
13          requis. Concernant l'intervention d'un troisième  
14          policier, le contrôle de la tête de la victime  
15          pouvait s'avérer utile étant donné le niveau  
16          d'agitation de celle-ci. La technique du contrôle  
17          de la tête avec le pied racontée par la victime et  
18          sa sœur ne respecte pas les normes de l'École  
19          nationale de police. Il n'existe aucune technique  
20          enseignée à l'École nationale de police qui utilise  
21          le pied sur la tête d'un sujet. En conclusion,  
22          prenant en considération les divers documents, je  
23          peux affirmer que l'intervention des policiers est  
24          conforme aux normes légales et aux principes  
25          d'intervention physique en emploi de la force

1           enseignée aux policiers, à l'exception de la  
2           technique de contrôle de la tête. Le tout selon  
3           les normes de l'École nationale de police et en  
4           conformité avec le Modèle national en emploi de la  
5           force. » C'était la... la conclusion de son  
6           rapport.

7           **Me PAUL CRÉPEAU:**

8           O.K. Et cet ensemble de documents-là ont été  
9           soumis au DPCP pour décision?

10          **M. JACQUES TURCOT:**

11          Oui.

12          **Me PAUL CRÉPEAU:**

13          Dans ce cas-ci et votre... le travail du SPVM s'est  
14          terminé dans ce dossier-là avec ces dernières  
15          démarches-là?

16          **M. JACQUES TURCOT:**

17          C'est exact.

18          **Me PAUL CRÉPEAU:**

19          Je vous remercie. Moi, j'aurai pas d'autres  
20          questions pour le témoin sur la présentation des  
21          faits.

22          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE,**

23          **PROCUREUR DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

24          **(SPVM) :**

25          O.K. Peut-être par équité pour tous, peut-être

1 j'aurais une question de précision que je pourrais  
2 peut-être faire tout de suite. Comme ça, tout le  
3 monde... si des gens ont des questions à poser, ça  
4 serait complet en soi.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Très bien, Maître Loisel.

7 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

8 Ça va?

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Oui.

11 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

12 Parfait. Merci.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Parce que de toute façon on aurait pu commencer la  
15 série de questions par la gauche...

16 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

17 Par mon côté.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 ...au lieu de commencer par la droite.

20 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

21 Mais je pense que ça va être plus... ça va être  
22 mieux pour ma présentation.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Très bien.

25 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

1           On va juste revenir aux insultes, Monsieur le  
2           Sergent-Détective Turcot, s'il vous plaît.  
3           Reprenez, s'il vous plaît, le document que vous  
4           lisiez tantôt, là, au sujet de la sœur de la  
5           victime qui était donc un résumé de l'entrevue que  
6           vous aviez faite.

7           **M. JACQUES TURCOT:**

8           Le résumé de l'entrevue?

9           **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

10          Oui, que vous avez lu tantôt. Non, Monsieur  
11          Turcot, tantôt, vous avez pris le document, là, le  
12          point de...

13          **M. JACQUES TURCOT:**

14          De la victime... de la témoin.

15          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

16          O.K. Tantôt vous avez lu le bas de la page dans  
17          votre document, là, page 1 de 7, là.

18          **M. JACQUES TURCOT:**

19          O.K.

20          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

21          Ça va?

22          **M. JACQUES TURCOT:**

23          Oui, oui, oui.

24          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

25          Tantôt vous aviez lu, bon: « Elle avait froid.

1 Elle était hors d'elle. *Tabarnak*, abus de  
2 policiers. » Bon. Là, je vous invite, là, à  
3 continuer à lire jusqu'à la page 2, les quatre  
4 premières lignes.

5 **M. JACQUES TURCOT:**

6 De laquelle page?

7 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

8 O.K. Fait qu'aller à la page 1 de 7.

9 **M. JACQUES TURCOT:**

10 Oui.

11 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

12 Commencez à lire les trois dernières lignes.  
13 Faites attention, juste pour bien nommer les  
14 numéros à la place des noms.

15 **M. JACQUES TURCOT:**

16 « Elle avait froid »?

17 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

18 Hum.

19 **M. JACQUES TURCOT:**

20 À partir de là?

21 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

22 Oui.

23 **M. JACQUES TURCOT:**

24 « Elle était hors d'elle, en *tabarnak*. Elle  
25 parlait d'abus de pouvoir. Elle bougeait de gauche

1           à droite. »

2       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

3           Faites juste lire. « Policier »...

4       **M. JACQUES TURCOT :**

5           « Policier: est-ce que victime A a consommé? J'ai  
6           dit: je ne pense pas. Demande à sa fille » je  
7           comprends.

8       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

9           O.K.

10       **M. JACQUES TURCOT :**

11           Elle dit non. Je les réveille pour venir ici.  
12           Elle criait des bêtises aux policiers. C'est à moi  
13           qu'elle le disait. Elle était fâchée envers la  
14           porte. Elle était fâchée - O.K. - ouvert la porte  
15           pour dire de se calmer. »

16       **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

17           Parfait. Merci. Fait que je comprends que dans...  
18           que la sœur de la victime mentionnait justement que  
19           A criait des bêtises aux policiers?

20       **M. JACQUES TURCOT :**

21           Hum, hum.

22       **LE COMMISSAIRE :**

23           Je comprends, Monsieur Turcot que vous avez  
24           mentionné à un moment donné en référant à un  
25           policier qu'il faisait -12, si j'ai bien compris?

1 **M. JACQUES TURCOT:**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 À ce moment-là, ça va?

5 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

6 Parfait. C'était juste la seule précision que je  
7 voulais apporter...

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Ça va.

10 **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE:**

11 ... pour compléter ça.

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 Alors je... je reviens aux questions. Maître  
14 Miller, aviez-vous des questions?

15 **Me RAINBOW MILLER,**

16 **PROCUREURE POUR LES FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC**

17 Oui, j'ai des questions.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Si vous voulez vous approcher.

20 **Me RAINBOW MILLER:**

21 Bonjour.

22 **M. JACQUES TURCOT:**

23 Bonjour.

24 **Me RAINBOW MILLER:**

25 Moi, je représente Femmes Autochtones du Québec.

1 J'aurais une couple de questions pour vous. La  
2 première question, tantôt vous avez parlé des 109  
3 photos qui ont été visualisées, là, par la victime  
4 et ses proches sur un ordinateur. Ces photos-là,  
5 pouvez-vous me dire elles dataient de quand? Parce  
6 qu'on comprend que c'est les policiers de 2012,  
7 2013, de 2014?

8 **M. JACQUES TURCOT:**

9 Oui.

10 **Me RAINBOW MILLER:**

11 Mais les photos dataient de quand?

12 **M. JACQUES TURCOT:**

13 Oh! La... je pourrais pas vous dire. Je connais  
14 pas la date qu'on doit faire reprendre les photos à  
15 la Sûreté du Québec. Donc le côté contemporain des  
16 photos présentées, je peux pas vous le dire.

17 **Me RAINBOW MILLER:**

18 Donc entre la photo qui a été prise, on connaît pas  
19 le temps, et l'événement, ça se peut qu'il y ait eu  
20 des caractéristiques physiques qui changent, là?

21 **M. JACQUES TURCOT:**

22 Possiblement.

23 **Me RAINBOW MILLER:**

24 O.K.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1            Peut-être, si vous me permettez, ça peut peut-être  
2            aider...

3            **Me RAINBOW MILLER:**

4            Oui.

5            **LE COMMISSAIRE:**

6            ... au SPVM, est-ce que vous avez des périodes  
7            auxquelles vous refaites des photos  
8            d'identification?

9            **M. JACQUES TURCOT:**

10           Oui.

11           **LE COMMISSAIRE:**

12           C'est à quelle période? Quel échéancier?

13           **M. JACQUES TURCOT:**

14           J'ai pas cette réponse-là du tout.

15           **LE COMMISSAIRE:**

16           Non. J'imaginai que c'était peut-être la même  
17           chose dans votre corps de police.

18           **M. JACQUES TURCOT:**

19           J'ai aucune idée.

20           **LE COMMISSAIRE:**

21           O.K. Très bien.

22           **Me RAINBOW MILLER:**

23           Et, bon, vous savez qu'il y a du public qui... des  
24           gens du public qui écoutent et j'aurais une  
25           question pour vous, 109 photos, est-ce que ça fait

1           partie du protocole normal de montrer 109 photos  
2           lorsqu'on doit identifier une personne?

3           **M. JACQUES TURCOT:**

4           Bien le côté normal, je vous dirais non, là.

5           **Me RAINBOW MILLER:**

6           O.K.

7           **M. JACQUES TURCOT:**

8           C'est... sauf que je vous dirais... je veux pas  
9           prendre, parler pour mes patrons qui étaient là  
10          mais il y a côté pratique parce qu'on avait  
11          plusieurs dossiers. Les années qui sont... il y a  
12          parfois que ça va se rejoindre puis je crois  
13          honnêtement que le côté pratique fait en sorte  
14          qu'on a retrouvé plusieurs années sur un même DVD  
15          pour montrer des albums.

16          **Me RAINBOW MILLER:**

17          O.K.

18          **M. JACQUES TURCOT:**

19          C'est pour ça qu'à ma demande principale, c'était  
20          d'avoir un album pour 2014.

21          **Me RAINBOW MILLER:**

22          O.K.

23          **M. JACQUES TURCOT:**

24          Je me suis dit: « Je vais prendre 2014. On va  
25          voir tout le poste au complet. »

1 **Me RAINBOW MILLER:**

2 Oui.

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 Puis moi, c'était satisfaisant. Mais ce que j'ai  
5 reçu, bien c'est l'album 2012, 2013, 2014.

6 **Me RAINBOW MILLER:**

7 O.K. Donc est-ce que si... est-ce que c'est une  
8 décision en haut de vous qui ont décidé de vous  
9 envoyer trois années de photos?

10 **M. JACQUES TURCOT:**

11 Oui.

12 **Me RAINBOW MILLER:**

13 O.K.

14 **M. JACQUES TURCOT:**

15 Moi, ma demande était pas ça, là.

16 **Me RAINBOW MILLER:**

17 O.K. Puis vous dites normalement c'est pas normal,  
18 là, 109 photos. Donc dans...

19 **M. JACQUES TURCOT:**

20 Bien c'est pas dans les habitudes.

21 **Me RAINBOW MILLER:**

22 ... dans une enquête normale, on montre à peu près  
23 combien de photos pour faire... pour identifier un  
24 suspect?

25 **M. JACQUES TURCOT:**

1           Comme dans... comme dans... ça dépend. Comme dans  
2           ce dossier-là, moi, je trouvais que c'était bien  
3           justifiable de dire: « On va présenter... c'est  
4           arrivé en 2014 bien on va voir qui qui était là en  
5           2014. »

6           **Me RAINBOW MILLER:**

7           Hum, hum.

8           **M. JACQUES TURCOT:**

9           Comme ça, s'il y a eu des changements d'horaire qui  
10          a pas été écrit sur la feuille d'assiduité, bien,  
11          je vais pas seulement me référer à une relève. Je  
12          vais prendre tous les employés. Comme ça, si  
13          jamais il y a eu un changement puis ça a pas été  
14          noté...

15          **Me RAINBOW MILLER:**

16          Hum... hum.

17          **M. JACQUES TURCOT:**

18          ... nulle part, bien, je voulais pas manquer si  
19          c'est un policier qui est impliqué puis qui  
20          travaillait mais c'est pas écrit, bien je l'aurais  
21          pas eu, là, sur mon album.

22          **Me RAINBOW MILLER:**

23          Hum, hum.

24          **M. JACQUES TURCOT:**

25          Donc c'est pour ça que...

1 **Me RAINBOW MILLER:**

2 O.K. Est-ce que ça l'existe des protocoles pour  
3 identifier un suspect à l'interne ou...

4 **M. JACQUES TURCOT:**

5 Ça dépend des situations parce que si... ça dépend  
6 s'il y a des gens qui sont visés. S'il y a des  
7 gens qui sont visés, bien oui, on peut prendre une  
8 parade de huit personnes puis dire: « Bon, bien,  
9 dans les huit personnes, est-ce que tu connais une  
10 personne...

11 **Me RAINBOW MILLER:**

12 Hum... hum.

13 **M. JACQUES TURCOT:**

14 ... ou la personne? - Si on sait pas c'est qui la  
15 personne, bien on peut prendre la victime puis  
16 dire: - Bien voici, c'est l'ordinateur de la  
17 police, on y va avec une description. J'ai 25  
18 résultats, j'en ai 500, bien voici, moi, je fais la  
19 demande avec la description que tu m'as donnée.  
20 Assis-toi devant l'ordinateur puis regarde les  
21 photos. » Donc habituellement, une parade photos  
22 avec un individu de ciblé, bien, c'est huit photos.

23 **Me RAINBOW MILLER:**

24 O.K.

25 **M. JACQUES TURCOT:**

1            Quand on n'est pas certains, bien, là, on va  
2            agrandir.

3            **Me RAINBOW MILLER:**

4            Mais là, vous aviez quand même l'information, là,  
5            des quatre policiers, là?

6            **M. JACQUES TURCOT:**

7            Mais comme je vous dis, si jamais il y a eu une  
8            erreur, qu'il y a quelqu'un qui a coopéré puis que  
9            c'est pas écrit nulle part qu'il travaillait, bien,  
10           je voulais pas prendre de chance.

11           **Me RAINBOW MILLER:**

12           O.K. Et si on regarde la victime et sa sœur, elles  
13           donnent des descriptions pas seulement du visage  
14           mais physiques. Pourquoi est-ce que vous avez pas  
15           fait une parade d'identification? Est-ce qu'il y a  
16           une raison?

17           **M. JACQUES TURCOT:**

18           Je comprends pas votre question.

19           **Me RAINBOW MILLER:**

20           Bien si on regarde...

21           **Me PAUL CRÉPEAU:**

22           En personne. En personne. *Line-up?*

23           **Me RAINBOW MILLER:**

24           En personne, là?

25           **M. JACQUES TURCOT:**

1 Non, ça, ça a vraiment pas été abordé.

2 **Me RAINBOW MILLER:**

3 O.K. Parce que si on comprend bien, là,  
4 l'événement s'est passé 20 mois plus tôt puis il  
5 était 22 h, donc il y a tout le temps une  
6 difficulté quand même, là, d'identification? Là,  
7 il y a 109 photos, est-ce que 109 photos c'était  
8 pas un peu excessif considérant tous ces faits-là?

9 **M. JACQUES TURCOT:**

10 Si... bien, en tout cas, il y avait pas, à mon  
11 humble avis, il y avait pas énormément de  
12 policiers, tu sais, on n'est pas dans une  
13 manifestation puis qu'il y a 30 policiers sur une  
14 ligne, là. Il y en avait, de ce qu'on a compris,  
15 il y en avait quatre sur les lieux. Puis de  
16 présenter les 109 photos en sachant que les quatre  
17 étaient à l'intérieur, c'était correct. Puis les  
18 parades en personne, bien, ça, ça a pas été abordé  
19 du tout.

20 **Me RAINBOW MILLER:**

21 O.K. Croyez-vous qu'une parade en personne aurait  
22 pu aider à identifier étant donné que les victimes,  
23 les sœurs, les familles ont parlé de description  
24 physique du corps, minces, gros?

25 **M. JACQUES TURCOT:**

1           Mais c'était pas... les descriptions physiques,  
2           c'était pas assez. Il y avait pas de distinction,  
3           tu sais. C'est pas comme s'ils avaient dit:  
4           « Bien, il y avait... dans tous ces jeunes  
5           policiers-là, il y en avait un de 50 ans avec une  
6           drôle de coupe de cheveux »...

7           **Me RAINBOW MILLER:**

8           Hum, hum.

9           **M. JACQUES TURCOT:**

10           ... bien, là, on aurait pu cibler facilement. Mais  
11           là, c'est pas le cas, là, c'est comme beaucoup  
12           de... c'est le poste de Val-d'Or puis il y a pas  
13           tant de différence. Tu sais, c'était trop  
14           semblable, je vous dirais.

15           **Me RAINBOW MILLER:**

16           O.K. Et ma dernière question: quand vous êtes  
17           rentré dans le dossier, vous avez fait la première  
18           entrevue avec la victime le 12 novembre?

19           **M. JACQUES TURCOT:**

20           Oui.

21           **Me RAINBOW MILLER:**

22           Et, bon, le 17, vous faisiez déjà une procédure  
23           pour identifier les policiers visés. Est-ce que ça  
24           normalement ça fait partie d'un protocole, là, dès  
25           qu'on rencontre la victime, on essaie de

1 l'identifier?

2 **M. JACQUES TURCOT:**

3 Les suspects?

4 **Me RAINBOW MILLER:**

5 Oui.

6 **M. JACQUES TURCOT:**

7 Oui, ça, ça fait partie de... si on a un début  
8 d'informations qui nous permettent de faire des  
9 recherches pour identifier quelqu'un qui a posé un  
10 geste, bien, on va le faire.

11 **Me RAINBOW MILLER:**

12 O.K. Puis ça, c'est les bonnes pratiques de faire  
13 ça rapidement, j'imagine?

14 **M. JACQUES TURCOT:**

15 Oui, le plus possible.

16 **Me RAINBOW MILLER:**

17 O.K. Quand vous avez reçu le... vous, vous avez  
18 reçu le dossier de la SQ. Est-ce que dans le  
19 dossier de la SQ il y avait eu une identification  
20 qui avait été faite?

21 **M. JACQUES TURCOT:**

22 Il y avait un constat d'infraction.

23 **Me RAINBOW MILLER:**

24 O.K. Donc pour eux, c'était ça l'identification?

25 **M. JACQUES TURCOT:**

1           Avec deux policiers. Il y avait deux policiers, en  
2           tout cas, qui... on parlait d'une date dans ce  
3           dossier-là. Ça a pas toujours été le cas mais dans  
4           ce dossier-là, c'était... il y a une date, il y a  
5           un événement puis on est capables de retrouver la  
6           date, on est capables de retrouver un constat  
7           d'infraction qui va dire: « Bien, écoute, ce que  
8           la victime m'explique, bien, là, oui, c'est arrivé,  
9           là. Il est arrivé de quoi, là. » Puis je peux dire  
10          quand puis là...

11       **Me RAINBOW MILLER:**

12           Hum, hum.

13       **M. JACQUES TURCOT:**

14           ...on peut commencer à dire: « Bien là, ces deux  
15           policiers-là, ils vont faire partie de l'enquête  
16           parce qu'ils sont sur le constat d'infraction. »

17       **Me RAINBOW MILLER:**

18           O.K. Donc c'était comme considéré qu'il y avait  
19           déjà, il y avait l'identité des policiers en  
20           compte?

21       **M. JACQUES TURCOT:**

22           Au tout début, bien, en tout cas, c'était une  
23           première information, oui.

24       **Me RAINBOW MILLER:**

25           O.K. Parce que, si je comprends bien, de mai à

1            novembre 2015, il y a pas eu d'identifications qui  
2            ont été faites par la SQ?

3            **M. JACQUES TURCOT:**

4            De... bien, oui, avec le constat d'infraction.

5            **Me RAINBOW MILLER:**

6            O.K. C'est beau. C'est toutes mes questions.

7            **LE COMMISSAIRE:**

8            Hum, hum. Moi, j'aurais peut-être un petit bout  
9            là-dessus. Je comprends qu'au début vous avez le  
10            constat d'infraction qui vous désigne deux  
11            policiers?

12            **M. JACQUES TURCOT:**

13            Oui.

14            **LE COMMISSAIRE:**

15            Et vous avez, suite à votre rencontre avec le  
16            lieutenant en charge du poste, vous avez les deux  
17            autres, vous avez les quatre policiers, là. Vous  
18            savez c'est qui?

19            **M. JACQUES TURCOT:**

20            Oui, parce qu'on a fait des demandes.

21            **LE COMMISSAIRE:**

22            Pourquoi montrer 109 photos quand vous avez quatre  
23            policiers que vous connaissez?

24            **M. JACQUES TURCOT:**

25            Parce qu'il y avait d'autres policiers qui sont

1            intervenus. Est-ce que c'est deux policiers-là...  
2            parce qu'on avait l'information qu'il y en avait  
3            deux de ciblés, là, suite au constat d'infraction.  
4            Puis quand on fait des recherches pour savoir qui a  
5            participé, qui était présent, j'ai pas de papier  
6            qui me dit qui qui était là.

7            **LE COMMISSAIRE :**

8            Mais vous avez le lieutenant qui vous dit qui était  
9            en service ce soir-là?

10          **M. JACQUES TURCOT :**

11          Qui était en service ce soir-là, oui.

12          **LE COMMISSAIRE :**

13          Puis qui... et vous savez qui est intervenu?

14          **M. JACQUES TURCOT :**

15          Qui était en service... qui, sur papier... il nous  
16          remet les papiers...

17          **LE COMMISSAIRE :**

18          Hum, hum.

19          **M. JACQUES TURCOT :**

20          ... pour nous dire qui était en service, oui.

21          **LE COMMISSAIRE :**

22          Mais est-ce que vous avez besoin d'avoir 109 photos  
23          alors que vous en avez quatre, vous savez qui sont  
24          ces gens-là?

25          **M. JACQUES TURCOT :**

1           À mon humble avis, 109, pour moi, là, c'était pas  
2           nécessaire. C'est pour ça que j'avais demandé  
3           2014.

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           Il y aurait pas eu moyen sur votre DVD de  
6           restreindre à peut-être une parade, quand vous  
7           parlez de huit ou des choses comme ça?

8           **M. JACQUES TURCOT :**

9           Parce que...

10          **LE COMMISSAIRE :**

11          Ça, je suis pas enquêteur, moi, mais je me pose des  
12          questions, là.

13          **M. JACQUES TURCOT :**

14          Bien je peux pas vous dire sur le DVD si c'était A-  
15          B-C-D-E ou bien si c'était par numéro de matricule,  
16          là. Ça devient un peu compliqué de cibler les 2014  
17          dans le DVD de 2012, '13 et '14.

18          **LE COMMISSAIRE :**

19          Et pour la victime, ça doit être compliqué un peu,  
20          109, essayer d'en retrouver quatre dans 109, c'est  
21          pas simple? En tout cas, c'est... je pense tout  
22          haut, là.

23          **M. JACQUES TURCOT :**

24          Vous savez, il y a des... par expérience, on a déjà  
25          présenté des *line-up* photos à une dame qui venait

1 de subir un vol qualifié dans une banque puis la  
2 personne était blanche puis elle a identifié un  
3 noir.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Bon.

6 **M. JACQUES TURCOT :**

7 Tu sais, il y a des chandails qu'on dit c'est rouge  
8 et c'est jaune. C'est pour ça qu'on se dit qu'on y  
9 va avec les photos puis c'est la meilleure façon.  
10 Puis il y a tout le temps des indications de dire,  
11 bien, la photo peut être récente, elle peut être  
12 contemporaine. Il faut pas penser aux cheveux ou à  
13 la barbe ou la moustache puis ça, c'est un  
14 protocole qu'on fait au début de chaque...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Hum.

17 **M. JACQUES TURCOT :**

18 ...de chaque parade photos.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Non, mais ça, on se comprend, on sait qu'il y a eu  
21 des tests de faits dans une classe, quelqu'un  
22 entre, ressort...

23 **M. JACQUES TURCOT :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1           ... les descriptions étaient tout à fait...

2           **M. JACQUES TURCOT:**

3           Mais le visage...

4           **LE COMMISSAIRE:**

5           ...étaient tout à fait étonnantes mais...

6           **M. JACQUES TURCOT:**

7           Oui.

8           **LE COMMISSAIRE:**

9           Mais je reviens toujours à la question de savoir  
10          quand on sait qui sont les quatre personnes, on  
11          peut avoir leur photo, pourquoi en amener 109 dans  
12          les numéros d'identification?

13          **M. JACQUES TURCOT:**

14          Hum.

15          **LE COMMISSAIRE:**

16          Je m'arrête là.

17          **M. JACQUES TURCOT:**

18          C'est certain que ça aurait été davantage parce que  
19          j'aurais pas pu mettre quatre personnes sur une  
20          feuille de huit personnes, tu sais. C'est sûr que  
21          ça aurait été l'avantage qu'une feuille... peut-  
22          être qu'il y en aurait eu 32. J'aurais au moins  
23          fait quatre feuilles de huit, là. Mais comme je  
24          vous dis, je... moi j'avais demandé 2014. Il y a  
25          eu 109. Par chance dans ce dossier-là, il y a pas

1 eu de préjudice, je vous dirais, parce que les  
2 policiers ont été... on a réussi par trouver qui  
3 était là puis ils ont été rencontrés les quatre.  
4 Bon.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Est-ce que vous avez fini, Maître Miller?

7 **Me RAINBOW MILLER :**

8 Oui, je vais laisser la place aux autres.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Maître Laganière, avez-vous des questions?

11 **Me MAXIME LAGANIÈRE ,**

12 **PROCUREUR DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET**

13 **PÉNALES :**

14 Oui, peut-être une précision, s'il vous plaît.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Oui, vous voulez vous approcher.

17 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

18 Alors je me présente, Maxime Laganière, pour le  
19 Directeur des poursuites criminelles et pénales.  
20 On vous a demandé tout à l'heure à une question de  
21 mon collègue, Maître Crépeau, de résumer dans vos  
22 mots, là, l'intervention. Et je comprends ce que  
23 vous avez dit, c'est si je vous cite bien, donc  
24 Madame était hors d'elle, en colère, a tenu des  
25 propos injurieux. Les policiers ont voulu

1 l'identifier. Elle a refusé de s'identifier et à  
2 ce moment-là, la force a été utilisée pour la  
3 sortir du véhicule. C'est ce que je comprends?

4 **M. JACQUES TURCOT:**

5 Oui.

6 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

7 C'est également la version que vous avez pu  
8 recueillir des policiers également. Est-ce que  
9 j'ai raison de prétendre que cette chronologie-là  
10 des événements, là, je vais juste m'assurer que  
11 j'utilise la bonne lettre, est également la version  
12 du témoin D qui est la fille de la victime à  
13 l'effet que ce qu'elle dit, c'est que sa mère  
14 s'obstinait avec les policiers et par la suite,  
15 elle est entrée dans le véhicule. Donc ça va être  
16 de sa tante, j'imagine, ou à tout le moins, là, du  
17 témoin C. Et à ce moment-là, un policier a demandé  
18 à sa mère ses papiers pour l'identifier mais  
19 qu'elle ne voulait pas et là, les policiers ont  
20 sorti la dame du camion. C'est ce que je  
21 comprends?

22 **M. JACQUES TURCOT:**

23 C'est ça.

24 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

25 Ça, c'est la déclaration de la fille de la victime?

1 **M. JACQUES TURCOT :**

2 Oui.

3 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

4 O.K. Je comprends que le rapport d'analyse  
5 d'application de la force, ça c'est un... je vais  
6 utiliser le terme un expert, là, c'est un expert du  
7 SPVM, c'est pas un expert d'un autre corps de  
8 police, là, c'est vraiment de chez vous, et son  
9 mandat, brièvement, c'était d'émettre l'opinion sur  
10 la justification d'utiliser la force et de savoir  
11 le caractère approprié de la force utilisée.  
12 C'était là-dessus les deux éléments sur lesquels il  
13 s'est penché?

14 **M. JACQUES TURCOT :**

15 Oui.

16 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

17 O.K.

18 **M. JACQUES TURCOT :**

19 Les étapes qu'il avait à suivre, là.

20 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

21 O.K. Je vous remercie beaucoup, je n'aurai plus de  
22 questions pour vous.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Maître Coderre, avez-vous des questions?

25 **Me DAVID CODERRE,**

1           **PROCUREUR DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS**  
2           **PROVINCIAUX DU QUÉBEC :**

3           Non, écoutez, l'enquête a été déclarée intègre,  
4           impartiale et objective par l'observatrice  
5           indépendante. J'aurai pas de questions pour le  
6           témoin. Merci.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           Hum, hum. Maître Boucher.

9           **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

10          **PROCUREURE DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

11          J'aurai pas de commentaires. J'appuie les propos  
12          de mon collègue.

13          **LE COMMISSAIRE :**

14          Maître Loisel, aviez-vous d'autres questions à  
15          part les précisions que vous vouliez apporter au  
16          départ?

17          **Me JEAN-NICOLAS LOISELLE :**

18          Non. Aucune autre précision à apporter. Je vous  
19          remercie beaucoup.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Maître Crépeau, avez-vous d'autres questions?

22          **Me PAUL CRÉPEAU :**

23          Non, Monsieur le Commissaire. Maître Leblanc.

24          **LE COMMISSAIRE :**

25          Alors Monsieur Turcot, je vais vous remercier

1 d'avoir accepté notre invitation de venir présenter  
2 ce dossier qui est un premier dossier...

3 **M. JACQUES TURCOT:**

4 Oui.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 ...dans le cadre des enquêtes qui ont été faites et  
7 évidemment la façon dont c'est présenté. C'est de  
8 le faire avec le maximum de respect pour les  
9 personnes impliquées tant les victimes... tant la  
10 victime que les autres personnes impliquées, que ce  
11 soit des policiers ou d'autres.

12 **M. JACQUES TURCOT:**

13 Oui.

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 L'idée de... l'objectif de la Commission, c'est de  
16 comprendre ce qui a pu se passer, essayer de voir  
17 ce qui a pu arriver, comment c'est arrivé en  
18 respectant les gens autant que possible et au  
19 maximum. Il faut le faire dans le plus grand  
20 respect et évidemment j'invite tous ceux qui nous  
21 écoutent, qui nous suivent à exercer le même  
22 respect à l'égard tant des femmes qui sont  
23 impliquées dans ces questions-là qu'à l'égard des  
24 autres personnes qui sont impliquées. Il s'agit  
25 d'événements qui, certes, ont suscité beaucoup de

1           commentaires. On nous a dit qu'il y a eu des  
2           tensions et le mandat de la Commission, c'est  
3           d'essayer de comprendre ce qui a pu arriver, de  
4           faire en sorte que les gens soient conscients pour  
5           que ça n'arrive plus, qu'on se retrouve pas dans  
6           des climats de tension, que les gens soient tous  
7           respectés et en particulier les autochtones qui  
8           sont concernés par l'enquête. Alors je vous  
9           remercie de votre collaboration avec nous. On aura  
10          peut-être l'occasion de se revoir, peut-être, je  
11          sais pas.

12       **M. JACQUES TURCOT:**

13           Sûrement.

14       **LE COMMISSAIRE:**

15           Je vous remercie. Et nous allons suspendre  
16           maintenant à moins que vous ayez des pièces à  
17           déposer, Maître Crépeau?

18       **Me PAUL CRÉPEAU:**

19           Des pièces à déposer, Monsieur le Commissaire.

20       **LE COMMISSAIRE:**

21           Oui, allez.

22       **Me PAUL CRÉPEAU:**

23           Question d'intendance mais il faut terminer ça.  
24           C'est une série de pièces. Alors des retours  
25           d'engagements qui ont déjà été pris dans le cas du



1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Sous d'autres pièces, on a aussi lors du témoignage  
3 du panel de l'assemblée des Premières Nations  
4 Québec-Labrador, Chef Picard et accompagné de  
5 quatre autres chefs, plusieurs pièces ont été  
6 demandées et nous ont été envoyées en soutien de ce  
7 témoignage-là. Alors je vais les donner, j'en ai  
8 14 en ligne mais ça va aller relativement vite. P-  
9 619, ce sera la lettre du Conseil des Atikamekws de  
10 Manawan, datée du 21 décembre 2015 au MSP au sujet  
11 des propos de Monsieur Coleman.

12 - **PIÈCE COTÉE P-619** -

13 P-620, Communiqués de presse de Listuguj du 19  
14 et 21 mars 2018 ainsi que 3 avril 2018.

15 - **PIÈCE COTÉE P-620** -

16 P-621, un article du 18 août 2017, «*Set Up or*  
17 *Fail? An Analysis of Self-Administrated Indigenous*  
18 *Police Services in Canada*» alors sous 621.

19 - **PIÈCE COTÉE P-621** -

20 622, Rapport final de Sécurité publique  
21 Canada, Évaluation du Programme des services de  
22 police des Premières Nations 2014-2015.

23 - **PIÈCE COTÉE P-622** -

24 623, Réaction... un document qui s'appelle  
25 « Réaction de l'Association des Chefs de police des

1 Premières Nations au Rapport du vérificateur  
2 général du Canada au printemps 2014, Chapitre 5 »,  
3 qui s'appelle le « Programme des Services de police  
4 des Premières Nations, Sécurité publique Canada. »

5 **- PIÈCE COTÉE P-623 -**

6 P-624, Modèles du Programme des services de  
7 police des Premières Nations - Études de cas  
8 représentatifs par Monsieur Kiedrowski, Monsieur  
9 Petrunik et Rick Ruddell, Rapport de Recherche  
10 2016.

11 **- PIÈCE COTÉE P-624 -**

12 625, ce sera la septième pièce, demande  
13 d'accès à l'information du 11 juillet 2017 - Coût  
14 annuel de la couverture par la Sûreté du Québec des  
15 territoires des communautés autochtones de 2004 à  
16 2014.

17 **- PIÈCE COTÉE P-625 -**

18 626, demande d'accès à l'information du 8 mai  
19 2017 - Coût annuel de la couverture par la Sûreté  
20 du Québec des territoires des communautés  
21 autochtones pour les années 2013-2014. On y  
22 mentionne sept communautés autochtones.

23 **- PIÈCE COTÉE P-626 -**

24 La neuvième pièce, 627, Rapport du  
25 vérificateur général du Canada du printemps 2014,

1           Chapitre 5, le Programme des services de police des  
2           Premières Nations. C'est toujours publié par  
3           Sécurité publique Canada.

4                                   **- PIÈCE COTÉE P-627 -**

5           628, un échange de courriels entre Sécurité  
6           publique du Québec et du Canada et une communauté  
7           au sujet d'une entente tripartite de police du 22  
8           mars 2018. C'est la communauté de Kebaowek.

9                                   **- PIÈCE COTÉE P-628 -**

10           P-629, un article du 9 mars 2018, « Ontario  
11           Takes Big Step Towards First Nations Policing with  
12           Historic Bill », 629.

13                                   **- PIÈCE COTÉE P-629 -**

14           La pièce 630, ce sera une lettre et en anglais  
15           et en français du 9 mars 2018 de l'Assemblée des  
16           Premières Nations Québec-Labrador aux ministres  
17           Goodale et Coiteux au sujet des ententes de police.

18                                   **- PIÈCE COTÉE P-630 -**

19           P-631, une entente de police tripartite de  
20           Listuguj du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2018.

21                                   **- PIÈCE COTÉE P-631 -**

22           Et la dernière pièce qui sera P-632, l'URL,  
23           l'adresse internet de la vidéo présentée lors de  
24           l'audience.

25                                   **- PIÈCE COTÉE P-632 -**

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Hum, hum.

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Ça termine le dépôt des pièces.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors je comprends que ça c'est tout en lien avec  
7 l'audience à Montréal...

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 Exact.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 ... avec le Chef Picard et...

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 Des choses qui ont été discutées en audience.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 ... et les chefs de police, et caetera concernant  
16 les corps de police autochtone et le financement de  
17 ces corps de police-là.

18 **Me PAUL CRÉPEAU :**

19 Oui.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Et en lien surtout avec le couteau sur la gorge qui  
22 était...

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1           ...le 31 mars 2018. Bon. Et voilà. Alors on  
2           suspend et on reprend à 1 h. Ça convient?

3           **Me PAUL CRÉPEAU:**

4           Oui, oui, oui, c'est exact, Monsieur le  
5           Commissaire.

6           **LE COMMISSAIRE:**

7           C'est ça qui est prévu, oui. Alors suspension  
8           jusqu'à 1 h.

9           SUSPENSION

10          -----

11          REPRISE

12          **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE:**

13          La Commission reprend.

14          **LE COMMISSAIRE**

15          Oui. Alors bonjour, en ce vendredi après-midi.  
16          Maître Bourget, vous allez... vous prenez la suite  
17          de Maître Crépeau?

18          **Me DONALD BOURGET:**

19          Oui, effectivement, je prends...

20          **LE COMMISSAIRE:**

21          Et nous avons toujours Maître Miller avec nous,  
22          Maître Laganière, Maître Coderre et Maître Boucher.  
23          Et vous allez nous présenter vos prochains témoins?

24          **Me DONALD BOURGET:**

25          Oui, effectivement, il s'agit de deux témoins dont,

1 bien, madame Diamond qui est une Crie est monsieur  
2 Robert qui est Algonquin.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Anishnabeg.

5 **Me DONALD BOURGET :**

6 Anishnabeg. Qui vont, suite à une affirmation  
7 solennelle, nous parler effectivement là de  
8 certains problèmes avec... rencontrés avec les  
9 policiers en lien avec le territoire ancestral et  
10 aussi au niveau de la santé par rapport les  
11 attitudes là qui ont eu cours lors d'interventions  
12 à l'Hôpital de Val-d'Or.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 O.K. Alors, Madame la Greffière?

15 -----

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Pauline Diamond  
2 Témoin citoyen  
3 Assermentée

4 -----  
5 Daniel Robert  
6 Témoin citoyen  
7 Assermenté

8 -----

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors bienvenue, Madame Diamond, Monsieur Robert,  
11 ça fait plaisir de vous accueillir.

12 **M. DANIEL ROBERT :**

13 Bonjour. O.K., merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 On va vous écouter attentivement.

16 **M. DANIEL ROBERT :**

17 Oui.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Maître Bourget, je vous laisse aller avec vos  
20 témoins.

21 **Me DONALD BOURGET :**

22 Oui, effectivement, je vais peut-être préciser des  
23 questions, mais parce que je comprends que monsieur  
24 Robert sort de l'hôpital récemment, alors il aura  
25 peut-être besoin de précisions, là, quant aux

1           thèmes abordés.

2                   Alors effectivement, dans un premier temps, il  
3           a été question là, à la Rivière Allard, d'une  
4           situation qui impliquait la perte d'un canot avec  
5           la police.

6           **M. DANIEL ROBERT:**

7           Oui.

8           **Me DONALD BOURGET:**

9           Alors, pouvez-vous expliquer effectivement qu'est-  
10          ce qui s'est passé?

11          **M. DANIEL ROBERT:**

12          J'ai passé, il y avait de la construction dessus la  
13          Rivière Allard, là, puis je sais pas quelle  
14          compagnie, puis j'ai été à... j'ai regardé puis  
15          j'avais vu, mon canot était rendu dans l'eau.  
16          D'habitude, moi, je l'avais attaché au bord de la  
17          rivière, comme m'ont montré mes ancêtres. Quand tu  
18          prends, lève le canot, t'attaches après un arbre,  
19          là, pour pas qu'il s'en va là, tu le revires de  
20          bord. Je l'avais reviré de bord puis, tu sais, un  
21          moment donné, c'était: « Wow », je l'ai vu bas,  
22          là, sur la Rivière Allard. Il était tout... il  
23          flottait. Mais je sais pas c'est qui qui l'a mis  
24          dans l'eau.

25                 Puis c'est ça, après ça, j'ai continué mon

1           chemin. Mais c'est comme mon camp, moi, j'ai vu  
2           une police, il était stationné, il faisait son  
3           radar, et je suis allé demander qu'est-ce que je  
4           peux faire pour... la récupération là? Il m'a dit:  
5           « Tu peux rien faire ». J'ai dit... moi, j'étais  
6           (inaudible) avoir un territoire.

7           **Me DONALD BOURGET:**

8           Mais, excusez, j'ai pas compris?

9           **M. DANIEL ROBERT:**

10          C'est ce qu'il dit.

11          **Me DONALD BOURGET:**

12          Qu'est-ce qu'il vous a dit?

13          **M. DANIEL ROBERT:**

14          Il dit qu'il était que je... je suis chanceux  
15          d'avoir un territoire.

16          **Me DONALD BOURGET:**

17          O.K. En référence au fait que vous étiez là...

18          **M. DANIEL ROBERT:**

19          Au...

20          **Me DONALD BOURGET:**

21          ... avec votre canot.

22          **M. DANIEL ROBERT:**

23          Oui.

24          **Mme PAULINE DIAMOND:**

25          « Vous êtes chanceux, les Autochtones, d'avoir un

1 territoire », c'est ça qu'il a dit.

2 **M. DANIEL ROBERT:**

3 Hum, hum.

4 **Me DONALD BOURGET:**

5 O.K., « les Autochtones d'avoir un territoire ».

6 **Mme PAULINE DIAMOND:**

7 Ça fait que moi j'étais dans l'auto, parce que...

8 **M. DANIEL ROBERT:**

9 Elle avait ouvert un peu la...

10 **Mme PAULINE DIAMOND:**

11 Le char... moi, j'étais dans l'auto, j'attendais

12 Daniel, puis il avait laissé ouvert sa fenêtre,

13 mais j'entendais parler avec le policier.

14 **M. DANIEL ROBERT:**

15 Ça fait que c'est ça qu'il a dit: « Vous êtes  
16 vraiment chanceux vous autres, les Autochtones,  
17 d'avoir un territoire ».

18 **Me DONALD BOURGET:**

19 Puis est-ce que, effectivement, le policier a reçu  
20 la plainte ou il y a eu des suites à la plainte par  
21 rapport à ce qui s'était passé avec le canot? Est-  
22 ce que le canot était une perte totale?

23 **M. DANIEL ROBERT:**

24 Oui, bien, tu sais...

25 **Me DONALD BOURGET:**

1 Est-ce que vous avez pu le récupérer?

2 **M. DANIEL ROBERT:**

3 ... elle était pas totale, là. Parce que le côté  
4 était quasiment... puis à côté, mais... Moi, je  
5 l'ai jamais revu là.

6 **Me DONALD BOURGET:**

7 O.K. Puis qu'est-ce qui est arrivé de la plainte  
8 que...

9 **M. DANIEL ROBERT:**

10 Non, j'ai pas fait de plainte, parce que j'étais  
11 trop découragé de la réaction de la police là.

12 **Me DONALD BOURGET:**

13 O.K. Puis...

14 **Mme PAULINE DIAMOND:**

15 Il était fâché.

16 **M. DANIEL ROBERT:**

17 J'étais fâché contre la police.

18 **Me DONALD BOURGET:**

19 J'ai pas compris, excusez.

20 **M. DANIEL ROBERT:**

21 J'étais fâché contre la police.

22 **Me DONALD BOURGET:**

23 O.K., vous étiez fâché contre la police.

24 **M. DANIEL ROBERT:**

25 Ah, oui.

1 **Me DONALD BOURGET:**

2 J'ai noté aussi dans votre déclaration qu'il était  
3 question là de soupçons que la police avait, à  
4 l'égard des Autochtones, là, quand... dès qu'il y  
5 avait quelque chose qui disparaissait ou...

6 **M. DANIEL ROBERT:**

7 Hum, hum.

8 **Me DONALD BOURGET:**

9 ... quelque chose qui était...

10 **Mme PAULINE DIAMOND:**

11 Oui. Quand que les... quand qu'ils perdaient des  
12 affaires, des personnes perdaient leurs affaires,  
13 on était les premiers soupçonnés, ils s'en vont  
14 voir les Autochtones: « Est-ce que vous avez vu  
15 ça? », tu sais.

16 Puis quand c'est nous autres qu'on fait la  
17 plainte, là, on dirait ça donne rien. Mon père, il  
18 a perdu un canot, il a perdu son moteur, on n'a  
19 jamais rien su qu'est-ce qui était arrivé. Il a  
20 jamais rien donné suite pour les biens qu'on  
21 (inaudible)... qu'on perd. Ils donnent pas de  
22 suite puis on sait pas qu'est-ce qui est arrivé  
23 avec le moteur à mon père.

24 **Me DONALD BOURGET:**

25 O.K.

1 **Mme PAULINE DIAMOND:**

2 Ils nous donnent jamais de nouvelles puis on dirait  
3 qu'ils s'en foutent, là.

4 **Me DONALD BOURGET:**

5 Est-ce que il arrive parfois que les policiers  
6 vous interceptent lorsque vous êtes sur la route?

7 **M. DANIEL ROBERT:**

8 Oui. Assez souvent, assez fréquemment là, que  
9 ça... ça va se descend au... où mon territoire, là,  
10 ils nous arrêtent.

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 Pour quelle raison et...

13 **M. DANIEL ROBERT:**

14 Oui.

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 ... qu'est-ce qui se passe?

17 **M. DANIEL ROBERT:**

18 Oui, ils regardent ton... il dit tout le temps la  
19 même chose: « La vérification », là, permis de  
20 conduire puis immatriculation. J'ai tout le temps  
21 ces choses-là puis il part une affaire en... un  
22 orange, là, un -- je connais pas c'est quoi, un  
23 alcotest, là? l'affaire...

24 **Me DONALD BOURGET:**

25 Excusez-moi? Je comprends pas. Pouvez-vous parler

1 un petit peu plus fort?

2 **M. DANIEL ROBERT:**

3 Il passait une affaire orange, là, tu sais, là,  
4 pour savoir si j'avais de l'alcool dans... la  
5 bouche (inaudible).

6 **Mme PAULINE DIAMOND:**

7 (Inaudible).

8 **M. DANIEL ROBERT:**

9 O.K. Il m'a passé... C'est une affaire orange,  
10 là. Tu sais, une...

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 O.K.

13 **M. DANIEL ROBERT:**

14 Tu rentres ça...

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 Il vérifiait s'il y avait de l'alcool?

17 **M. DANIEL ROBERT:**

18 Oui, oui.

19 **Me DONALD BOURGET:**

20 O.K. C'est arrivé à plusieurs reprises?

21 **M. DANIEL ROBERT:**

22 Oui, à plusieurs reprises, oui. Je sais pas  
23 comment qu'on appelle ça, l'affaire orange là?

24 **Me DONALD BOURGET:**

25 O.K. Puis est-ce qu'il y avait des raisons

1           particulières pour lesquelles il vous interceptait  
2           à ce moment-là?

3           **M. DANIEL ROBERT:**

4           Oui, il m'interceptait.

5           **Me DONALD BOURGET:**

6           Oui, mais est-ce qu'il y avait une raison?

7           **M. DANIEL ROBERT:**

8           Ah, de... Moi, j'avais pas -- il m'a pas donné  
9           pourquoi qu'il m'intercepte, bien...

10          **Mme PAULINE DIAMOND:**

11          Il donnait pas de raison.

12          **M. DANIEL ROBERT:**

13          Hum.

14          **Mme PAULINE DIAMOND:**

15          Il donnait pas de raison. Il nous arrêta juste  
16          comme ça, avec les lumières puis tout, puis...

17          **M. DANIEL ROBERT:**

18          Hum, hum.

19          **Mme PAULINE DIAMOND:**

20          Puis il passait. Il nous demandait si on avait bu,  
21          si on consommait, si on avait de l'alcool dans le  
22          char. Puis, nous autres, on avait des enfants puis  
23          qu'on consommait pas dans ce temps-là.

24          **Me DONALD BOURGET:**

25          O.K.

1 **Mme PAULINE DIAMOND :**

2 Puis je trouvais ça assez discriminatoire qu'il  
3 nous arrête sept fois en un été, là. Tu sais?  
4 Puis là, un moment donné, je l'ai dit là:  
5 « Pourquoi que vous nous arrêtez? On fait rien »,  
6 j'ai dit, « on fait juste pratiquer notre  
7 culture », j'ai dit. Tu sais, lui, il a rien dit.  
8 Il est parti. C'est là qu'il a arrêté de nous  
9 arrêter, que j'ai dit, j'avais dit quelque chose.  
10 Puis là, après ça, il a arrêté de... Il en avait...  
11 On a jamais été interceptés après par la police.

12 **Me DONALD BOURGET :**

13 J'ai noté aussi dans le secteur d'Obaska, vous  
14 étiez tombés en panne.

15 **M. DANIEL ROBERT :**

16 Oui.

17 **Me DONALD BOURGET :**

18 Alors, qu'est-ce qui s'est passé à cette occasion-  
19 là?

20 **M. DANIEL ROBERT :**

21 Ah, il s'est passé qu'il y avait un problème de  
22 char, il avait arrêté. Puis, moi, on a arrêté une  
23 secousse puis on a voulu retourner à Val-d'Or,  
24 O.K., on est retenu (inaudible) et ça, quasiment...  
25 on n'a même pas dit de loin, peut-être quatre

1           kilomètres, puis, le soir, il a arrêté carrément  
2           puis on pouvait rien faire.

3           **Me DONALD BOURGET:**

4           Vous étiez tombés en panne.

5           **M. DANIEL ROBERT:**

6           On est tombés en panne complètement là, puis la  
7           (inaudible) pas pantoute. Il y avait pas de signe  
8           de...

9           **Me DONALD BOURGET:**

10          O.K. Alors, à ce moment-là, c'est, les policiers  
11          vous ont aidés ou qu'est-ce qui s'est passé?

12          **M. DANIEL ROBERT:**

13          Bien, la police nous a aidés juste pour tasser le  
14          char un peu là. Un des -- juste un policier, il y  
15          avait deux policiers, puis un policier nous a aidés  
16          puis il était bien... bien gentil, puis l'autre  
17          était un peu, était un peu sur le -- il nous aimait  
18          pas là.

19          **Me DONALD BOURGET:**

20          Pourquoi vous dites ça?

21          **M. DANIEL ROBERT:**

22          Parce que l'autre police, il disait -- qu'est-ce  
23          qu'il disait l'autre police?

24          **Mme PAULINE DIAMOND:**

25          Il a dit: « Met que je reviens, là, je veux plus

1           avoir votre char sur le chemin », il a dit. « Je  
2           veux pas le voir sur le chemin », il dit, le  
3           policier qui nous avait parlé, là, que là... Bien,  
4           on a dit, on essayait de trouver des solutions. On  
5           a essayé d'appeler un ami au Lac Simon pour pouvoir  
6           nous dépanner.

7                     Fait que là, lui, a comme... on dirait, il  
8           voulait rien savoir, puis je le trouvais très  
9           discriminant là.

10       **Me DONALD BOURGET:**

11           O.K., par...

12       **Mme PAULINE DIAMOND:**

13           Puis par rapport qu'il nous disait qu'il fallait  
14           qu'on tasse notre char au plus vite: « Met que je  
15           repasse, je ne veux plus le voir », il dit. Il  
16           nous donnait mettons comme une heure.

17                     Pourtant, je vois plusieurs autos, moi,  
18           dans... qui sont stationnées, qui sont prises  
19           dans... sur le chemin, là, puis que ça reste  
20           longtemps là, là. Fait que là je trouvais comme  
21           discriminatoire qu'il voulait qu'on tasse notre  
22           char comme il le faut là.

23       **Me DONALD BOURGET:**

24           Il y a une autre fois aussi: vous aviez stationné  
25           votre véhicule en bordure du chemin puis vous aviez

1           une note dans le parebrise...

2       **M. DANIEL ROBERT:**

3           Oui.

4       **Me DONALD BOURGET:**

5           ... de l'auto, dans le secteur de Matagami, je  
6           pense.

7       **M. DANIEL ROBERT:**

8           Oui, oui. C'est pour le... mon camp, au ras mon  
9           camp. Mais il m'a dit de... Parce que j'ai été là-  
10          bas, là, la police, il (inaudible) puis j'ai été  
11          là-bas.

12       **Me DONALD BOURGET:**

13          « Là-bas » étant au poste?

14       **M. DANIEL ROBERT:**

15          Au poste de police, oui.

16       **Me DONALD BOURGET:**

17          Oui.

18       **M. DANIEL ROBERT:**

19          Mais là j'ai pas été... on n'a pas été voir la  
20          secrétaire, mais il m'a été juste dans le...  
21          dehors, là? Un peu en dehors, mais... puis il a  
22          demandé de quoi, il a... Il m'a dit: « Il faut que  
23          t'aïlles voir le ministère des Transports pour  
24          demander un permis de calvette, là? Moi, je  
25          connaissais pas bien, bien. C'est plus la Bande...

1 c'est la Bande de conseil qui doit s'arranger ça,  
2 puis j'ai dit à le policier. Puis, après ça, il  
3 m'a dit... Là, après ça, je me souviens que, moi,  
4 j'ai plus rien à faire. Je les appelés là-bas, le  
5 Conseil de bande du Lac Simon.

6 Puis, après ça, il m'a dit: « Puis pas  
7 d'affaire à être là après, là », quasiment vers la  
8 fin là. Puis j'ai dit, c'était mon territoire,  
9 c'est le territoire de mon secteur de mon grand-  
10 père, avant qu'il -- c'était Matagami, là, c'était  
11 mon grand-père qui trappait dans ce coin-là.

12 **Me DONALD BOURGET:**

13 O.K., donc, c'était un territoire que vous  
14 connaissiez depuis longtemps?

15 **M. DANIEL ROBERT:**

16 Oui, oui.

17 **Me DONALD BOURGET:**

18 Ou la famille connaît depuis longtemps?

19 **M. DANIEL ROBERT:**

20 Oui, oui. Oui, ça fait longtemps qu'il trappait  
21 là, là.

22 **Me DONALD BOURGET:**

23 Et vous considérez, effectivement, que vous...  
24 c'était votre territoire ancestral, quoi, d'une  
25 certaine façon?

1 **M. DANIEL ROBERT:**

2 Oui, certaine façon, oui. Mais il y a... mais il y  
3 avait personne là. J'ai été demandé un territoire  
4 -- ce territoire-là. Ça, c'était un territoire des  
5 (inaudible, 16.53) puis c'était les... je lui allé  
6 demander un. Je suis allé demander cette partie-  
7 là.

8 **Me DONALD BOURGET:**

9 O.K. Au niveau de la santé, à l'Hôpital de Val-  
10 d'Or, est-ce que vous avez eu effectivement des  
11 rapports, des relations avec le personnel médical  
12 de l'Hôpital de Val-d'Or?

13 **M. DANIEL ROBERT:**

14 Oui, ils me disaient si j'avais déjà bu là. Parce  
15 que chaque que je m'en allais à l'hôpital, ils...  
16 puis pour dire...

17 **Mme PAULINE DIAMOND:**

18 À chaque fois là. Chaque fois que tu vas à  
19 l'urgence, là, il va te demander, le médecin, si  
20 t'as bu ou bien donc si t'as pris de la drogue.  
21 Puis c'était chaque fois quand qu'on y va, puis  
22 j'entends toujours à... mes enfants, me dire ça, là:  
23 « Ah, la police, il m'a... l'infirmière, il m'a dit  
24 ça », tu sais. « Puis c'était quand la dernière  
25 fois t'as pris ta dernière bière? », il va dire.

1 C'est-tu... Chaque fois quand qu'il va à l'hôpital,  
2 là, bien, lui, il se fait toujours demander, parce  
3 que, lui, il va souvent à l'hôpital.

4 Bien, moi, je n'y vais plus, à cause qu'est-ce  
5 que lui, il vit. Ça me dérange pas, je n'y vais plus  
6 à l'hôpital là. J'y vais pas bien, bien. Tu sais,  
7 tu peux aller une ou deux fois, là, mais je n'y vais  
8 pas plus souvent qu'avant. J'essaye de me soigner  
9 par moi-même, là.

10 **Me DONALD BOURGET:**

11 O.K. Donc, vous êtes réticente d'aller à l'hôpital  
12 à cause de ce que vous venez de dire là, des...

13 **Mme PAULINE DIAMOND:**

14 Oui.

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 C'est votre fils ou c'est monsieur qui...

17 **Mme PAULINE DIAMOND:**

18 C'est monsieur qui se fait toujours demander, à  
19 chaque fois que je l'accompagne, là, il va se faire  
20 toujours demander: « T'as-tu bu? Tu prends-tu de  
21 la drogue? ». Bien, c'est toujours ça qu'il se  
22 fait demander.

23 **Me DONALD BOURGET:**

24 O.K. Par rapport à...

25 **Mme PAULINE DIAMOND:**

1           Puis je trouve ça, je trouve ça discriminatoire là.  
2           Parce que j'entends souvent parler aussi mes  
3           enfants qui disent: « Ah, ils devraient avoir leur  
4           propre hôpital, les Autochtones », tu sais. C'est  
5           ça qu'il dit souvent. On entend souvent dire ça,  
6           là, par... Mes enfants, ils l'entendent par le  
7           personnel, là, qui dit ça. C'est comme si on  
8           disait: « Va te soigner ailleurs ». C'est comme  
9           ça, moi, que j'interprète là. Puis je trouve ça  
10          discriminant là.

11           Puis même j'entends parler souvent des  
12          personnes qui ne veulent plus venir à Val-d'Or  
13          astheure, qui veulent aller à une autre place,  
14          parce qu'ils entendent des affaires. J'en entends,  
15          parce que moi j'ai beaucoup de personnes que je  
16          connais, j'ai une grande famille. Ça fait que, eux  
17          autres aussi, je les entends quand qu'ils me  
18          parlent puis, des fois, ils vont m'envoyer un  
19          message puis « il dit ça ».

20          **Me DONALD BOURGET:**

21           Ça va au point où, même malades, vous... il y en a  
22           qui hésitent à aller à l'hôpital, si je comprends  
23           bien ce que vous dites?

24          **Mme PAULINE DIAMOND:**

25           Oui.

1 **Me DONALD BOURGET:**

2 Hum, hum.

3 **Mme PAULINE DIAMOND:**

4 C'est... je trouve ça... Ça nous rend malades  
5 aussi, au niveau... Tu sais, ça nous, ça nous fesse  
6 moralement, là, les affaires aussi, là, quand  
7 qu'ils nous disent là, quand qu'on entend parler  
8 là.

9 Comme mon fils, il a été, à l'automne, à  
10 l'hôpital puis le médecin lui a demandé: « C'est  
11 quand ta dernière ligne de coke? ».

12 **M. DANIEL ROBERT:**

13 Dernièrement.

14 **Mme PAULINE DIAMOND:**

15 Ça fait pas longtemps ça, là, là. C'est à  
16 l'automne c'est arrivé là, puis mon fils, il m'a  
17 conté ça, là. Puis il était bien malade, mon fils,  
18 ça fait que là, le médecin, il lui a demandé:  
19 « C'est quand ta dernière ligne de coke? ». Puis  
20 lui, il est parti à rire, mon fils là, mais il a  
21 dit: « Ça fait longtemps », il dit.

22 **Me DONALD BOURGET:**

23 Dans le milieu de travail, est-ce que vous avez  
24 vécu des problèmes, Monsieur Robert?

25 **M. DANIEL ROBERT:**

1           Oui, j'en ai eu des... Oui, sur tous les... plus  
2           les confrères de travail, là. Il ont même dit  
3           qu'ils aimaient pas les... on dirait qu'ils  
4           aimaient pas les Autochtones s'en venir en ville.  
5           À cause qu'aussi, il disait à, tout le temps les...  
6           il dit que ça allait salir la ville, en ville, à  
7           Val-d'Or, parce que j'ai travaillé pour les travaux  
8           publics à Val-d'Or. Et, c'est ça, il... Fait qu'il  
9           disait, lui, les confrères de travail, là, ça  
10          venait salir la ville de Val-d'Or. Il dit: « J'ai  
11          pas... », il fait l'économie. Ça va faire salir  
12          Val-d'Or Ville, salir de Val-d'Or. Une chance  
13          qu'ils m'ont... mon superviseur, il me disait là:  
14          « C'est le fun, salir la ville de Val-d'Or? Eux-  
15          autres ils seraient au chômage ». Si la ville  
16          serait propre, il y aurait pas employés pour la  
17          Ville de Val-d'Or, il... T'aurais rien fait, tu  
18          t'aurais tourné le pouce ».

19                Puis aussi, après ça, j'ai changé de travail,  
20                j'ai travaillé tout l'été pour eux autres. Après  
21                ça, durant l'hiver, je me suis... j'ai changé de  
22                travail, j'ai été pour la zamboni pour la Ville de  
23                Val-d'Or, Sports et Loisirs, et... Puis ça, ça a  
24                commencé à avoir des problèmes avec un confrère de  
25                travail. Une fois, j'étais malade, puis il était

1 pas content. J'étais malade, puis j'avais mal au  
2 dos, problèmes de dos, puis je suis allé saluer  
3 quasiment en face du bureau de... notre bureau, là,  
4 Sports et Loisirs à la bibliothèque, et je suis  
5 allé saluer, puis il y a un gars qui m'a mis  
6 dans... un tas de lettres dans la face.

7 **Me DONALD BOURGET:**

8 « Un » quoi? J'ai pas compris. « Il... »?

9 **Mme PAULINE DIAMOND:**

10 Un doigt d'honneur.

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 (Inaudible).

13 **M. DANIEL ROBERT:**

14 Un doigt d'honneur dans la face, avec les deux  
15 doigts, là, dans la face. Moi, je pouvais rien  
16 faire. Alors je suis parti après.

17 Depuis ce temps-là, lui il arrive... à chaque  
18 fois qu'on se rencontrait au travail, lui, il  
19 sortait puis, moi, je rentrais, lui il sortait.  
20 Ça, là, il m'a pas aimé là.

21 **Me DONALD BOURGET:**

22 O.K. Là vous sentez que c'est pas... toujours  
23 facile dans les relations de travail, quand...

24 **M. DANIEL ROBERT:**

25 Ah, oui, oui.

1 **Me DONALD BOURGET:**

2 Vous êtes Autochtone?

3 **M. DANIEL ROBERT:**

4 Oui, oui. Mais j'avais un bon salaire, mais c'est  
5 pas ça qui m'intéressait, c'est l'environnement  
6 puis les employés qui sont employés là.

7 **Me DONALD BOURGET:**

8 O.K. Est-ce que vous êtes resté à l'emploi?

9 **M. DANIEL ROBERT:**

10 Pardon, oui?

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 Est-ce que vous êtes resté...

13 **M. DANIEL ROBERT:**

14 Non, je suis parti. Je suis parti. Je voulais pas  
15 me stresser avec ça.

16 **Me DONALD BOURGET:**

17 Est-ce que vous avez d'autres choses à dire là sur  
18 la police ou la santé?

19 **M. DANIEL ROBERT:**

20 Pardon?

21 **Me DONALD BOURGET:**

22 Vous avez rien d'autre à ajouter?

23 **M. DANIEL ROBERT:**

24 (Inaudible).

25 **Me DONALD BOURGET:**

1           À ce niveau-là?

2       **Mme PAULINE DIAMOND :**

3           (Inaudible)? Bien, c'est sûr que mon garçon aussi  
4           il a effectué un travail auprès de Travaux publics,  
5           puis il a vécu la même chose que son père. Puis là  
6           il a arrêté de travailler à... au mois de... juste  
7           avant -- après les Fêtes, juste entre la fête...  
8           entre Noël et jour de l'An.

9       **M. DANIEL ROBERT :**

10          Oui.

11       **Mme PAULINE DIAMOND :**

12          Lui, il a arrêté de travailler. Lui, il  
13          travaillait à la Ville de Val-d'Or. Il était bien  
14          payé. Mais lui aussi, il entendait des affaires de  
15          même.

16       **Me DONALD BOURGET :**

17          O.K. Donc, c'est...

18       **Mme PAULINE DIAMOND :**

19          Oui, c'est les préjugés qui tuent là. C'est pas...  
20          à cause qu'il veut pas aller travailler. C'est  
21          vraiment les préjugés, (inaudible), à propos des  
22          Autochtones puis tout, puis... Puis que c'est ça  
23          que... c'est vraiment -- il a pogné une dépression,  
24          mon garçon. Il est jamais retourné au travail  
25          encore.

1 **Me DONALD BOURGET:**

2 J'ai pas d'autre question, Monsieur le Commissaire.

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 Maître Miller, des questions? Des questions,  
5 Maître Miller?

6 **Me RAINBOW MILLER:**

7 Non, merci, Monsieur le Commissaire.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Non? Maître Laganière?

10 **Me Maxime LAGANIÈRE:**

11 Je n'aurai aucune question, je vous remercie  
12 beaucoup.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Maître Coderre?

15 **Me DAVID CODERRE:**

16 Moi non plus, merci.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Maître Boucher?

19 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

20 J'aurais pas de question, Monsieur le Commissaire.  
21 Merci.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 Pas de question. Alors, merci beaucoup d'avoir  
24 partagé avec nous ces événements.

25 **M. DANIEL ROBERT:**

1 O.K.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 J'espère que ça se reproduira pas.

4 **M. DANIEL ROBERT :**

5 Non, mais ça va...

6 **Mme PAULINE DIAMOND :**

7 On veut le changement.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Oui. Il vous en...

10 **Mme PAULINE DIAMOND :**

11 C'est ça, c'est pour ça qu'on est venus témoigner.

12 **M. DANIEL ROBERT :**

13 (Inaudible).

14 **Me DONALD BOURGET :**

15 Hum, hum.

16 **M. DANIEL ROBERT :**

17 Depuis que le problème a commencé avec la police,  
18 là, la calvette, là, les événements du Lac-Simon, on  
19 dirait que ça... ça rattache avec ça là, la  
20 calvette, là... À cause qu'il y avait un événement  
21 qui s'est mal passé. Depuis ce temps-là que ça va  
22 mal.

23 **Mme PAULINE DIAMOND :**

24 Hum, hum.

25 **M. DANIEL ROBERT :**

1           Ça a empiré là.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Oui. En tout cas, j'espère que ça va s'améliorer.

4           Je pense que...

5           **M. DANIEL ROBERT :**

6           Oui.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           ... tout le monde va comprendre que vous avez le  
9           droit d'être traités à l'hôpital aussi bien que  
10          tout le monde.

11          **M. DANIEL ROBERT :**

12          Oui, c'est ça, oui.

13          **LE COMMISSAIRE :**

14          D'être considérés, de...

15          **M. DANIEL ROBERT :**

16          Oui.

17          **LE COMMISSAIRE :**

18          ... de pas être victime de préjugés.

19          **M. DANIEL ROBERT :**

20          Oui, ça... Oui, tu vois, c'est... En tout cas,  
21          c'est difficile.

22          **LE COMMISSAIRE :**

23          Hum, hum.

24          **M. DANIEL ROBERT :**

25          (Inaudible) aussi, elle a rentré à l'hôpital cette

1            semaine puis... parce que là j'ai de la misère  
2            encore là.

3            **LE COMMISSAIRE :**

4            Oui, oui.

5            **M. DANIEL ROBERT :**

6            Puis...

7            **LE COMMISSAIRE :**

8            Évidemment, il y a des gens qui sont respectueux de  
9            tout le monde puis...

10          **M. DANIEL ROBERT :**

11          Oui, oui, oui.

12          **LE COMMISSAIRE :**

13          ... malheureusement, il y a des gens qui sont moins  
14          respectueux.

15          **M. DANIEL ROBERT :**

16          Oui. Ça, je suis d'accord avec vous.

17          **LE COMMISSAIRE :**

18          On va espérer que les gens qui sont moins  
19          respectueux ou qui étaient moins respectueux...

20          **M. DANIEL ROBERT :**

21          Oui.

22          **LE COMMISSAIRE :**

23          ... deviennent plus respectueux.

24          **M. DANIEL ROBERT :**

25          Oui, oui, oui, c'est ça.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Puis qu'ils traitent tout le monde correctement.

3 **M. DANIEL ROBERT :**

4 Ah oui, oui.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Hein? On va souhaiter ça.

7 **M. DANIEL ROBERT :**

8 Ah oui, c'est ça là.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 On va se croiser les deux doigts puis on va espérer  
11 que ça s'améliore.

12 **M. DANIEL ROBERT :**

13 Oui, oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Puis on va faire des recommandations pour que ça  
16 change, pour que ça s'améliore.

17 **M. DANIEL ROBERT :**

18 Ah oui, ah oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Mais, évidemment, on aura tous compris que c'est  
21 une question d'attitude...

22 **M. DANIEL ROBERT :**

23 Hum, hum.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 ... et, parfois, il y a des individus qui se

1           comportent mal...

2       **M. DANIEL ROBERT:**

3           Ah oui.

4       **LE COMMISSAIRE:**

5           ... puis avec un petit peu d'éducation et de  
6           formation, ils pourraient se comporter mieux.

7       **M. DANIEL ROBERT:**

8           Hum, hum.

9       **LE COMMISSAIRE:**

10          Puis, malheureusement, c'est que le comportement de  
11          certains individus, parfois, déteint sur toute une  
12          organisation.

13       **M. DANIEL ROBERT:**

14          Hum, hum.

15       **LE COMMISSAIRE:**

16          Les gens vont manquer de confiance envers une  
17          organisation, parce que certaines personnes se  
18          comportent mal.

19       **M. DANIEL ROBERT:**

20          Hum, hum.

21       **LE COMMISSAIRE:**

22          Puis ça serait bon que les gens qui voient des gens  
23          qui se comportent mal autour d'eux...

24       **M. DANIEL ROBERT:**

25          Oui, oui.

1       **LE COMMISSAIRE :**

2               ... leur fassent comprendre que: il faut bien se  
3               comporter avec tout le monde. Ça va toujours être  
4               mieux et ça va donner une meilleure confiance, un  
5               meilleur lien de confiance puis une meilleure  
6               réputation aux organismes.

7               Alors, je vous remercie d'avoir partagé avec  
8               nous. J'espère que les gens qui ont pu faire des  
9               choses moins correctes comprendrons qu'il faut que  
10              ça change, comme dit madame Diamond.

11       **M. DANIEL ROBERT :**

12              Hum, hum. Ah oui.

13       **LE COMMISSAIRE :**

14              Hein? Alors je vous remercie beaucoup.

15       **M. DANIEL ROBERT :**

16              Ah oui.

17       **LE COMMISSAIRE :**

18              Et on va suspendre quelques minutes? Et je  
19              comprends que le prochain dossier, vous avez une  
20              demande de huis-clos?

21       **Me DONALD BOURGET :**

22              Oui, effectivement, il y a une demande de huis-clos  
23              pour le prochain dossier. Par la suite, il y aura  
24              un témoin rapporteur, protection de l'identité de  
25              la personne qui...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Mais votre prochain dossier, c'est une demande de  
3 huis-clos pour des questions de protection de la  
4 jeunesse?

5 **Me DONALD BOURGET :**

6 Oui, effectivement.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors ça sera le dossier huis-clos HC combien?

9 **LA GREFFIÈRE :**

10 54.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 HC-54.

13 Alors, dans le prochain dossier, qui est le  
14 dossier qu'on va nommer « HC-54 », je vais  
15 ordonner, étant donné qu'il s'agit de mesures qui  
16 concernent l'application de la Loi sur la  
17 protection de la jeunesse, et nous savons tous ici  
18 qu'en vertu de la loi, bien il nous faut protéger  
19 les informations qui concernent les familles, les  
20 enfants qui sont assujettis à la Loi sur la  
21 protection de la jeunesse. Et, évidemment, comme  
22 la Loi sur la protection de la jeunesse ou la  
23 Direction de la protection de la jeunesse fait  
24 partie de notre mandat, bien on écoute des récits  
25 ou de faits qui concernent cet aspect-là, mais il

1           faut le faire à huis-clos.

2           Alors, pour ces raisons, je vais ordonner que  
3           le prochain témoignage, HC-cinquante...

4           **LA GREFFIÈRE :**

5           54.

6           **LE COMMISSAIRE :**

7           ... 54 soit... que le ou les témoins soient  
8           entendus à huis-clos et qu'il y ait interdiction de  
9           publication, de diffusion ou de communication par  
10          qui que ce soit, de tout renseignement concernant  
11          ce dossier-là. Évidemment, et évidemment aux  
12          médias aussi, là: ordonnance de pas utiliser les  
13          appareils d'enregistrement pour le diffuser

14          Et éventuellement -- bien, ça peut prendre  
15          quelques semaines, lorsqu'on recevra la  
16          transcription, bien il y a un caviardage approprié,  
17          ce qui permettra de publier sur notre site dans le  
18          secteur « Audiences », la transcription des notes  
19          en ayant rayé tout ce qui permet d'identifier les  
20          personnes concernées.

21          Évidemment, il faut le faire, parce que, dans  
22          notre rapport, on doit utiliser des éléments qui  
23          ont été mis en preuve et, dans les questions qui  
24          concernent la protection de la jeunesse, bien, on  
25          n'a pas besoin d'avoir les noms. On a besoin des

1 situations. Alors, avec les situations, bien on  
2 peut évaluer s'il y a lieu de faire des  
3 recommandations ou de faire des améliorations ou  
4 des appels à l'action.

5 Alors, sur ce, nous suspendons une dizaine de  
6 minutes peut-être ou... Bien, en tout cas, le temps  
7 nécessaire pour appeler les prochaines témoins.  
8 Alors, merci beaucoup, Madame Diamond et Monsieur  
9 Robert, d'avoir partagé avec nous ces choses-là.  
10 Puis on vous souhaite bonne chance, quand vous  
11 allez à votre terrain -- à votre territoire.

12 Alors on suspend quelques minutes.

13 SUSPENSION

14 -----

15 REPRISE

16 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

17 La Commission reprend.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Oui. Alors, bonjour. Là nous sommes maintenant à  
20 huis-clos.

21 Alors je vais demander, Madame la Greffière,  
22 d'assermenter encore les témoins, parce qu'on est  
23 dans un pattern qui va être différent, étant donné  
24 que c'est à huis-clos, pour éviter de mêler les  
25 choses.

1                   Alors, c'est le huis-clos numéro?

2           **LA GREFFIÈRE :**

3                   54.

4           **LE COMMISSAIRE :**

5                   54.

6                   Pour se retrouver, parce que ça fait le 54<sup>e</sup>  
7           dossier qu'on entend à huis-clos. Ça peut vous  
8           donner une idée. Fait qu'on les cote pour se  
9           retrouver. Ça va?

10                   Alors, Madame la Greffière, si vous voulez  
11           assermenter les témoins?

12           -----

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 [REDACTED]  
2 témoin citoyen  
3 Assermentée

4 -----

5 [REDACTED]  
6 témoin citoyen  
7 Assermenté

8 -----

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors [REDACTED], Madame [REDACTED], Monsieur  
11 [REDACTED].

12 Alors, Maître Bourget, vos témoins.

13 **Me DONALD BOURGET :**

14 Alors, effectivement...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Peut-être pour les fins de l'enregistrement, là,  
17 comme avocats, il reste Maître Bourget pour la  
18 Commission; Maître Miller pour Femmes autochtones  
19 Québec; et Maître Boucher pour le procureur  
20 général. On a perdu quelques joueurs.

21 Et voilà.

22 **Me DONALD BOURGET :**

23 Et voilà.

24 Alors, effectivement, le huis-clos s'explique  
25 là par la référence à des situations avec la

26

1                    Direction de la protection de la jeunesse,  
2                    alors à quel titre est-ce que, effectivement, vous  
3                    avez eu à faire à la Projet? Et en regard de quels  
4                    enfants?

5                    **Mme** [REDACTED]

6                    Oui. Moi, j'ai... j'étais famille d'accueil pour  
7                    mes petits-enfants. J'ai été famille d'accueil  
8                    pour la fille à mon garçon, qu'elle s'appelle [REDACTED]  
9                    [REDACTED] puis qui a dix ans aujourd'hui. J'ai été  
10                    famille d'accueil quand qu'elle avait proche de ses  
11                    trois ans. Je l'avais gardée en famille d'accueil,  
12                    puis le premier mois, je l'ai gardée comme ça, sans  
13                    rien. J'ai juste... le TS, il m'avait dit qu'à  
14                    l'époque, qu'il retourne à la maison. Mais il y a  
15                    comme été comme rien de fait là. Il fallait que la  
16                    mère soit... ils contactent l'intervenante sociale,  
17                    qui est [REDACTED], du DPJ. C'est elle qui  
18                    m'avait appelée puis qui m'avait dit que [REDACTED], il  
19                    retournait pas chez eux, puis que je devais le  
20                    garder.

21                    Pendant un mois, je l'ai gardée, [REDACTED] sans  
22                    rien, puis je l'ai gardée comme ça, là. Tu sais,  
23                    c'était ma petite fille, c'était ma première petite  
24                    fille.

25                    **Me DONALD BOURGET:**

1            Quel âge avait-elle?

2            **Mme** [REDACTED]

3            Aujourd'hui, [REDACTED] elle a dix ans. Quand que je  
4            l'ai eue, [REDACTED], il avait deux ans et dix mois.

5            **Me DONALD BOURGET:**

6            O.K.

7            **Mme** [REDACTED]

8            Oui. Qu'est-ce que j'aimais pas dans ce dossier-  
9            là, c'était un manque de confidentialité de  
10           l'intervenante qui me disait des affaires sur la  
11           mère de [REDACTED] qui était ma bru pendant ce temps-  
12           là, là. Elle me disait, elle me disait des propos,  
13           je trouvais ça... je trouvais ça pas correct  
14           qu'est-ce qu'elle me disait. Ça fait que je l'ai  
15           dit: « J'aime pas ce entendre ces affaires-là »,  
16           j'ai dit. Ça fait que je l'avais pas dit que  
17           c'était un manque de confidentialité. Puis là, je  
18           la...

19            Après ça, bien, j'ai eu une autre intervenante  
20            après, parce que, elle, elle me disait des propos  
21            comme: « Elle est venue me voir, la maman, puis  
22            elle puait ». Tu sais, c'est ça qu'elle disait,  
23            elle. « Elle sentait pas bon », tu sais. Bien,  
24            c'est ça qu'elle me disait. Puis j'aimais pas ça  
25            entendre ça là. Bien, c'est sûr que ça venait me

1 chercher aussi là.

2 Puis il y a aussi, quand je lui ai dit, à la  
3 madame, après, que j'aimais pas ça qu'il me disait  
4 ça, là, bien on m'a changée d'intervenante après.  
5 J'ai eu une autre intervenante, qui s'y connaissait  
6 plus sur les Autochtones. Parce que ma petite-  
7 fille, elle venait de [REDACTED], puis... bien, sa  
8 mère vivait à [REDACTED] Puis, elle,  
9 l'intervenante, elle vivait vraiment... elle était  
10 allée faire son stage à [REDACTED] puis elle a  
11 travaillé là-bas puis elle connaissait vraiment  
12 la... Il y avait beaucoup de -- elle connaissait la  
13 réalité autochtone, je vais dire. Elle connaissait  
14 beaucoup - [REDACTED] la connaissait beaucoup,  
15 la réalité autochtone. Puis je trouvais qu'elle  
16 avait comme un manque de confidentialité avec  
17 l'autre intervenante.

18 Mais [REDACTED], elle, elle était correcte, parce  
19 qu'elle... il me disait tous les services qu'il y  
20 avait pour [REDACTED]: l'habillement, qu'il y avait...  
21 que [REDACTED] il aurait un REER -- je sais pas c'est  
22 quoi, 100 dollars par année pour ses études, elle  
23 avait fait la demande puis tout là, puis tout.  
24 Puis [REDACTED], elle, quand qu'elle a été placée chez  
25 nous, j'ai même pas eu droit... j'ai pas eu un --

1 comment on appelle ça?

2 **Me DONALD BOURGET:**

3 Est-ce que vous étiez payée pour vous occuper de  
4 [REDACTED] ?

5 **Mme** [REDACTED]

6 Pour [REDACTED], j'ai eu ses allocations juste au mois  
7 d'avril. Puis je l'avais eue à la fin de janvier à  
8 peu près, là. Puis ils m'ont payée juste à partir  
9 d'avril, quand qu'on a fini d'aller en cour puis  
10 tout, là. C'est là que j'ai été payée avec [REDACTED]

11 Puis là, je lui avais dit à madame -- moi,  
12 j'étais à l'école dans ce temps-là, quand que...  
13 quand j'avais [REDACTED] Mais je lui ai dit, à la  
14 madame: « J'ai pas beaucoup de sous, mais je vais  
15 prendre [REDACTED] pareil ». Bien, j'avais mes quatre  
16 enfants qui vivaient à la maison, puis ils sont pas  
17 venus vérifier le milieu, si c'était adapté ou pas  
18 adapté là. Ils sont pas venus vérifier. Ça a fait  
19 juste... Ils l'ont placée, [REDACTED], comme ça.

20 Puis, en 2014, je -- [REDACTED] est retournée chez  
21 eux, mais la maman, il avait tout fait qu'est-ce  
22 qu'il y avait à faire. [REDACTED] est retournée quand  
23 qu'elle avait cinq ans chez sa maman. Puis, en  
24 2014, j'ai eu un autre placement en famille  
25 d'accueil pour ma petite [REDACTED] Hum, hum.

1 Il avait trois mois, elle, quand qu'elle a été  
2 place chez nous. Avec elle, là, j'ai eu...  
3 beaucoup de difficulté à l'avoir, mais il y avait  
4 des affaires qui avaient été -- ils lui ont fait un  
5 plan d'action pour [REDACTED] pour le milieu, si on  
6 pouvait l'accueillir. Puis moi, bien, j'étais aux  
7 études pendant ce temps-là, quand j'ai accueilli  
8 [REDACTED]. J'étais en AEC à... un AEC en éducation  
9 spécialisée, [REDACTED] Puis quand j'ai eu  
10 [REDACTED], ils m'ont demandé... ils sont venus  
11 vérifier le loyer puis ils disaient que le loyer  
12 était pas comme... bien il était pas adapté pour  
13 accueillir [REDACTED] Puis ils l'avaient même pas  
14 marqué dans le dossier, quand j'ai passé en cour.  
15 Puis, c'était pas mentionné aussi que j'avais gardé  
16 [REDACTED], que... des années auparavant, c'était pas  
17 marqué dans le dossier. Puis il y a aussi les  
18 assurances qui nous ont obligés à les avoir.

19 **Me DONALD BOURGET:**

20 Les assurances?

21 **Mme** [REDACTED]

22 Les assurances pour habitation, pour pouvoir  
23 accueillir [REDACTED] chez moi, puis ils nous  
24 demandaient des... un extincteur, ils nous  
25 demandaient aussi -- comment qu'il s'appelle,

1           celui...

2           **M.** [REDACTED] :

3           Un détecteur de fumée?

4           **Mme** [REDACTED]

5           Un détecteur de fumée là? Puis ils nous  
6           demandaient ça pour que ça soit correct. Puis, ils  
7           disaient que ce n'était plus le milieu pour  
8           accueillir [REDACTED] Pourtant, on était juste...  
9           quatre à... Il y avait mes deux garçons, moi,  
10          [REDACTED], et on voulait accueillir [REDACTED], bien,  
11          chez nous. Ça fait que j'ai tout acheté les  
12          affaires pour accueillir [REDACTED] puis c'est  
13          monsieur qui s'occupait de [REDACTED] pendant que moi  
14          j'étais aux études. Puis la mère, elle venait.

15                 Elle nous avait demandé si ça nous dérangeait  
16                 que la mère venait passer du temps à la maison.  
17                 Bien, nous autres, j'ai dit: « On est prêts à  
18                 accueillir les parents, mais il faut qu'ils soient  
19                 sobres, là, pas de consommation, rien là. Bien,  
20                 c'est ça qu'on avait décidé. Puis... Puis c'était  
21                 correct. Mais c'est juste que je trouve un peu...  
22                 je trouve discriminant qu'est-ce que nous a  
23                 demandés par rapport à notre première qu'on avait  
24                 gardée. Pourtant, la première, on avait réussi à  
25                 la garder pendant trois ans. Puis je trouve ça...

1 **Me DONALD BOURGET:**

2 Est-ce que c'était à la même adresse?

3 **M.** [REDACTED]:

4 Oui.

5 **Mme** [REDACTED]

6 ... discriminant, moi, qu'on n'a pas été traités de  
7 la même façon.

8 **Me DONALD BOURGET:**

9 Est-ce que c'était à la même adresse?

10 **Mme** [REDACTED]

11 Oui, c'était à la même adresse. Ça fait dix ans,  
12 je suis à la même adresse.

13 **Me DONALD BOURGET:**

14 Vous avez parlé d'assurances: vous n'aviez pas  
15 possibilité d'être couverts? Par l'assurance?

16 **M.** [REDACTED]:

17 Non, on n'avait pas de possibilité. On a tout  
18 essayé, toutes les assurances de la ville, puis  
19 personne nous a dit « O.K. », là, passez... On a  
20 tout essayé. On a beau essayer, puis même le...

21 **Mme** [REDACTED]

22 Le travailleur social.

23 Le travailleur social qui était en stage, et même  
24 lui, il essaye d'appeler.

25 **M.** [REDACTED]:

1           Oui, oui, il nous a...

2       **Mme** [REDACTED]

3           Pour nous.

4       **Me DONALD BOURGET:**

5           Et est-ce que vous avez pu être reconnus comme  
6           famille d'accueil et payés comme famille d'accueil?

7       **Mme** [REDACTED]

8           Aujourd'hui, je suis payée comme famille d'accueil  
9           pour [REDACTED] mais ils ont comme changé leur  
10          statut. C'est pas... Je suis pas reconnue comme  
11          famille d'accueil, puis je suis pas reconnue comme  
12          famille à proximité. Je suis reconnue, un autre  
13          nom que j'ai, moi, que je porte pour que je sois  
14          payé, là.

15       **Me DONALD BOURGET:**

16          Comme confié à une personne.

17       **Mme** [REDACTED]

18          Mais je suis payée pour [REDACTED]. Ça fait quatre  
19          ans que [REDACTED] est chez nous.

20       **Me DONALD BOURGET:**

21          Avez-vous l'impression d'être moins payée que si  
22          vous étiez famille d'accueil?

23       **M.** [REDACTED] :

24          Moins payée qu'une famille d'accueil? Moins payée?

25       **Mme** [REDACTED]

1           Que?

2           **M.** [REDACTED] :

3           La famille d'accueil.

4           **Mme** [REDACTED]

5           Oui. Je trouve, parce que je connais beaucoup  
6           de... Moi, je suis quelqu'un qui parle beaucoup  
7           puis les personnes, ils m'en parlent, puis, bien  
8           c'est ça qu'ils me disent: « Bien, moi, je suis  
9           payée ça », « Moi, je suis payée ci », « Moi, je  
10          suis juste les allocations puis tout ». Ils m'en  
11          parlent, plusieurs personnes. Moi, je suis  
12          facilitée, tu sais... Je suis socialement... Tu  
13          sais, ils m'en parlent beaucoup, les personnes là.

14          **Me DONALD BOURGET:**

15          Donc, vous savez, en comparaison, que vous êtes  
16          moins bien payée.

17          **Mme** [REDACTED]

18          Oui.

19          **Me DONALD BOURGET:**

20          Est-ce qu'il y a des demandes, comme par rapport à  
21          la consommation ou autres, que les intervenants  
22          vous faisaient?

23          **Mme** [REDACTED]

24          Oui. Ils nous demandent comme de pas consommer.

25          C'est ça, avec la situation à [REDACTED], c'est comme

1           ça, c'est pas consommer. Bien, pourtant, moi, je  
2           lui avais dit, je lui ai dit, au cour, au juge que  
3           je consommais du vin, là. Je consomme du vin, pas  
4           régulièrement, mais j'ai dit: « Oui, ça peut  
5           arriver que je consomme, sous recommandation de mon  
6           médecin, il m'a dit de prendre un verre de vin par  
7           jour », j'ai dit au juge.

8           **Me DONALD BOURGET:**

9           O.K.

10          **Mme** [REDACTED]

11           Bien, c'est vrai, c'est le médecin qui m'avait dit  
12           ça, là, dans le temps que mon médecin me suivait  
13           là.

14          **Me DONALD BOURGET:**

15           Donc, est-ce que vous avez d'autres choses à dire  
16           par rapport à la Protection de la jeunesse?

17          **Mme** [REDACTED]

18           Oui. Sur les liens familiaux (sic), là, quand  
19           qu'ils disent de maintenir les liens familiaux,  
20           puis ma fille, elle visite huit heures par jour --  
21           huit heures par jour...

22          **M.** [REDACTED] :

23           " Par semaine. "

24          **Mme** [REDACTED]

25           ... par semaine. C'est huit heures...

1 **M.** [REDACTED] :

2 Par semaine.

3 **Mme** [REDACTED]

4 ... par semaine, je devrais dire, qu'elle devait  
5 voir sa fille là. Mais là elle est en train de  
6 couper ce lien familial-là qu'il veut me donner,  
7 là, bien il est en train de se couper. Parce que  
8 huit heures par semaine pour voir son enfant, je  
9 trouve, moi, c'est pas assez là. Tu sais, je sais  
10 c'est quoi, là, pas voir ses parents aussi, là.

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 J'ai pas d'autre question, Monsieur le Commissaire.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Est-ce que vous l'avez mentionné à l'intervenante  
15 que huit heures par jour, vous -- « huit heures »,  
16 excusez -- par semaine -- moi aussi, je fais  
17 l'erreur -- vous trouviez que c'était pas suffisant  
18 et que vous aviez peur que le lien...

19 **Mme** [REDACTED]

20 Bien, je l'ai mentionné.

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 Ah.

23 **Mme** [REDACTED]

24 Je l'ai mentionné, puis...

25 **LE COMMISSAIRE:**

1           Vous l'avez mentionné? Ça a pas changé?

2   **Mme** [REDACTED]

3           Non, ça a pas changé.

4   **LE COMMISSAIRE :**

5           Et vous, si la mère venait plus souvent, ça vous  
6           dérange pas? Ça vous crée pas de problème...

7   **M.** [REDACTED] :

8           Ah non, (inaudible)...

9   **LE COMMISSAIRE :**

10          ... que la mère voit...

11   **M.** [REDACTED] :

12          Non, ça me dérange pas.

13   **LE COMMISSAIRE :**

14          Alors...

15   **M.** [REDACTED] :

16          Parce que c'est moi qui reste à la maison...

17   **Mme** [REDACTED]

18          Non.

19   **M.** [REDACTED] :

20          ... puis lui...

21   **LE COMMISSAIRE :**

22          Ah, c'est vrai? C'est, madame...

23   **Mme** [REDACTED]

24          C'est lui qui garde la maison.

25   **M.** [REDACTED] :

1 (Inaudible) le T.S. puis c'est moi qui...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Ah oui? Elle, ça la dérange pas?

4 **M.** [REDACTED] :

5 Oui.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Et vous non plus.

8 **M.** [REDACTED] :

9 Non, moi, ça me dérange pas, non.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Et, vous, vous êtes celui qui est concerné.

12 **M.** [REDACTED] :

13 Ha!

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 O.K. Non, non, je comprends. Bon.

16 Alors, Maître Miller, est-ce que vous avez des  
17 questions?

18 **Me RAINBOW MILLER :**

19 Non, merci, Monsieur le Commissaire.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ah. Maître Boucher?

22 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

23 J'en aurais deux petites.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Oui. Si vous voulez vous approcher?

1 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

2 Bonjour, mon nom est Me Marie-Paule Boucher et je  
3 représente le procureur général du Québec, et  
4 notamment les services de protection de la  
5 jeunesse.

6 En fait, j'aurais deux petites questions: au  
7 niveau, pour le dossier de [REDACTED], ce que  
8 je comprends, c'est que le placement aurait eu lieu  
9 environ dans les années à peu près 2007, 2008?

10 **Mme** [REDACTED]

11 Hum... [REDACTED] est née en 2003. Ça serait en 2005 --  
12 2003, 2004, 2005 -- 2005, 2006. Parce qu'elle est  
13 retournée en -- elle est retournée en quoi?

14 **M.** [REDACTED]:

15 Oui, c'était en...

16 **Mme** [REDACTED]

17 Oui, ça serait en deux mille... Attends, je vais  
18 compter là. Moi, ça me prend...

19 **M.** [REDACTED]:

20 Deux mille sept?

21 **Mme** [REDACTED]

22 Dix ans, [REDACTED] aujourd'hui?

23 **M.** [REDACTED]:

24 Oui.

25 **Mme** [REDACTED]

1           Parce que [REDACTED], il est né en 2003, [REDACTED]? Elle a  
2           dix ans aujourd'hui.

3           **LE COMMISSAIRE :**

4           Elle a dix ans?

5           **Mme** [REDACTED]

6           Deux mille huit. Il est né... [REDACTED] est née en  
7           2008. Parce que [REDACTED] a dix ans.

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           Oui. Et vous l'avez eue, elle avait deux ans.

10          Hein?

11          **Mme** [REDACTED]

12          Oui, je l'ai eue quand elle avait deux ans et neuf  
13          mois.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Bon. C'est pour ça, vous dire...

16          **Mme** [REDACTED]

17          Oui.

18          **LE COMMISSAIRE :**

19          ... vers 2010, peut-être.

20          **Me DONALD BOURGET :**

21          Deux mille onze.

22          **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

23          Environ? Mais c'est ça, je voulais juste être sûre  
24          de bien me situer dans le temps.

25          **LE COMMISSAIRE :**

1           Oui.

2           **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

3           Et pour ce qui est de [REDACTED] vous l'avez eue en  
4           2014.

5           **Mme** [REDACTED]

6           [REDACTED], je l'ai eue... il est né en 2014, je l'ai  
7           eu en...

8           **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

9           En 2014.

10          **M.** [REDACTED] :

11          Hum. Hum, hum.

12          **Mme** [REDACTED]

13          ... [REDACTED] 2014.

14          **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

15          O.K.

16          **LE COMMISSAIRE:**

17          Elle avait trois mois, vous dites, je crois.

18          **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

19          Elle avait trois...

20          **Mme** [REDACTED]

21          Elle avait trois mois quand je l'ai eue.

22          **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

23          Donc, il y avait quand même quelques années qui  
24          séparaient les deux placements.

25                 Est-ce que vous avez eu pour [REDACTED] vous avez

1 dit que vous l'aviez eue en janvier et que vous  
2 aviez été commencer à avoir de paiements seulement  
3 qu'en avril, est-ce que les paiements ont été faits  
4 rétroactivement?

5 **UNE VOIX MASCULINE INCONNUE:**

6 Oui.

7 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

8 Est-ce que vous vous en souvenez?

9 **Mme** [REDACTED]

10 Non. Ils ont commencé quand qu'on était en cour.

11 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

12 O.K.

13 **Mme** [REDACTED]

14 Ça a pas été rétro...

15 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

16 Ça a pas été -- ça aurait pas été rétroactif.

17 **Mme** [REDACTED]

18 Non.

19 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

20 O.K. Ça va faire le tour pour moi, Monsieur le  
21 Commissaire. Je voulais juste m'assurer des dates,  
22 étant donné qu'il y a eu des changements de  
23 politiques à un certain moment pour les familles  
24 d'accueil.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1           Oui, O.K.

2           **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

3           Merci beaucoup.

4           **LE COMMISSAIRE:**

5           Ça fait le tour?

6                   Maître Bourget, vous avez pas d'autres  
7           questions?

8           **Me DONALD BOURGET:**

9           Pas de question, Monsieur le Commissaire.

10          **LE COMMISSAIRE:**

11                   Est-ce que il y a des choses que vous auriez aimées  
12          ajouter? Est-ce que ça fait le tour?

13          **M.** [REDACTED] :

14                   Oui.

15          **Mme** [REDACTED]

16                   Quoi d'autres? Non, je pense, c'est correct, là.

17                   J'ai tout dit.

18          **LE COMMISSAIRE:**

19                   Oui, ça va?

20          **Mme** [REDACTED]

21                   Oui.

22          **M.** [REDACTED] :

23                   Oui.

24          **LE COMMISSAIRE:**

25                   Et bien, alors merci encore une fois.

1 **Mme** [REDACTED]

2 Ah oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Merci d'être venus partager avec nous. Puis je  
5 pense que vous avez l'air à aimer ces enfants-là,  
6 que vous avez gardés, hein? Ça se sent.

7 **M.** [REDACTED] :

8 Oui.

9 **Mme** [REDACTED]

10 Oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Ça se sent. Hein? Vous les aimez? Puis c'est  
13 parfait. C'est ça. On va vous souhaiter que ça  
14 aille bien avec [REDACTED] aussi, que ça continue à  
15 bien aller.

16 **M.** [REDACTED] :

17 Ah oui.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Qu'elle soit heureuse.

20 **Mme** [REDACTED]

21 Oui.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Puis qu'il y ait plus de contacts avec sa mère, si  
24 possible. Mais reparlez-en. Si...

25 **Mme** [REDACTED]

1           Oui.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Si vous pensez que c'est nécessaire. Peut-être  
4           qu'il peut y avoir des explications? Je le sais  
5           pas, moi. Je la connais pas, la mère. Tu sais...

6           **M.** [REDACTED] :

7           Hum, hum.

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           Mais, tu sais, hésitez pas à poser des questions à  
10          l'intervenante. S'ils veulent pas faire plus,  
11          demandez-leur pourquoi, pour qu'ils vont vous le  
12          dire, peut-être qu'ils vous le diront pas? Mais en  
13          tout cas...

14          **M.** [REDACTED] :

15          Hum, hum.

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          On va souhaiter que ça s'arrange. Bien, en fait,  
18          que l'enfant soit heureuse puis se développe bien.  
19          Hein? Puis, merci de prendre soin d'elle, hein?

20          **Mme** [REDACTED]

21          Oui.

22          **LE COMMISSAIRE :**

23          On vous souhaiter que ça aille bien.

24          **M.** [REDACTED] :

25          Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Alors merci encore. On va suspendre quelques  
3 minutes?

4 **Me DONALD BOURGET :**

5 (Inaudible).

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Puis vous passez au témoin suivant?

8 **Me DONALD BOURGET :**

9 Tout à fait.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 O.K.

12 SUSPENSION

13 -----

14 REPRISE

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Oui, alors bonjour. Nous revenons - nous sortons  
17 du huis-clos et nous revenons en public pour un  
18 autre dossier avec un témoin rapporteur, que vous  
19 allez nous présenter, Maître Bourget?

20 **Me DONALD BOURGET :**

21 Oui, Monsieur le Juge.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Bon.

24 **Me DONALD BOURGET :**

25 Effectivement, c'est un témoin rapporteur avec

1 protection de l'identité de l'auteur du récit,  
2 effectivement, qui nous fera part, effectivement,  
3 de son expérience dans les services de protection  
4 de la jeunesse et abordera là certains sujets dont  
5 les critères de reconnaissance de famille  
6 d'accueil, les disparités dans les rétributions des  
7 milieux d'accueil et aussi l'absence relative, là,  
8 de sécurisation culturelle au sein du climat  
9 organisationnel.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Bon, alors je comprends que vous demandez la  
12 protection de l'identité, puis, comme je l'ai déjà  
13 mentionné, il y a des dossiers où les gens nous  
14 fournissent des informations, à condition que leur  
15 identité soit protégée, ne soit pas révélée. Et,  
16 comme je l'ai déjà dit, je préfère avoir des  
17 versions, prises sérieusement par nos enquêteurs,  
18 et de respecter le désir de confidentialité de leur  
19 identité. Alors c'est de beaucoup préférable à pas  
20 avoir le témoignage. Hein? Entre les deux, mon  
21 cœur ne balance pas du tout.

22 **Me DONALD BOURGET :**

23 (Inaudible).

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Alors, pour ces raisons, je vais ordonner -- je

1           vais évidemment accepter que madame Duciaume vienne  
2           rapporter la déclaration qu'elle a eu d'une ou  
3           d'une témoin, et je vais ordonner que soit protégée  
4           l'identité du témoin en question, c'est-à-dire que  
5           son identité ne soit pas révélée d'aucune façon,  
6           que ce soit à l'audience ou autrement.

7           **Me DONALD BOURGET:**

8           Oui.

9           **LE COMMISSAIRE:**

10          Que toutes les personnes qui auraient pu avoir  
11          connaissance de l'identité de la personne  
12          s'abstiennent de diffuser, de le publier de quelque  
13          façon que ce soit.

14                 Alors, sur ce, nous allons, j'imagine,  
15          procéder à l'assermentation de madame Duciaume  
16          comme témoin rapporteur?

17          **Me DONALD BOURGET:**

18          Tout à fait.

19          **LE COMMISSAIRE:**

20          Je comprends que c'est...

21          **Me DONALD BOURGET:**

22          Et merci au nom du témoin rapporté de l'ordonnance  
23          que vous venez de rendre.

24          **LE COMMISSAIRE:**

25          Oui.

1 Annie Duciaume  
2 Témoin rapporteur  
3 Assermentée

4 -----

5 **Me DONALD BOURGET:**

6 Alors, peut-être nous faire une brève présentation  
7 de la personne auteure du récit avant d'aborder le  
8 contenu que vous avez, je comprends, validé avec la  
9 personne.

10 **Mme ANNIE DUCIAUME:**

11 Oui, validé...

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 Peut-être aussi le contexte dans lequel vous avez  
14 pris la déclaration et...

15 **Mme ANNIE DUCIAUME:**

16 O.K.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 ...et le cheminement.

19 **Mme ANNIE DUCIAUME:**

20 Oui, d'accord.

21 Donc, je vais vous rapporter le récit d'une  
22 personne qui souhaitait nous partager, en fin de  
23 compte, son expérience, bon, par souci de  
24 professionnalisme et aussi par le souci au niveau  
25 de l'amélioration des conditions de vie des

1           Autochtones. C'est une personne qui travaille  
2           toujours dans le milieu de la relation d'aide, donc  
3           il tenait à nous faire partager ce qu'elle avait  
4           observée au cours d'une stage.

5           Donc, je veux vous lire le récit.  
6           Évidemment, je vais vous le lire au « je », comme  
7           si c'était la personne elle-même qui le rapportait.

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           Oui. Vous avez recueilli ce récit-là dans quelles  
10          circonstances? Pouvez-vous nous relater? Vous  
11          avez rencontré la personne, j'imagine?

12          **Mme ANNIE DUCIAUME :**

13          Oui.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Discuté avec elle? Peut-être enregistré la  
16          conversation?

17          **Mme ANNIE DUCIAUME :**

18          Oui, tout à fait.

19          **LE COMMISSAIRE :**

20          Que vous remettiez ensuite sur papier?

21          **Mme ANNIE DUCIAUME :**

22          Oui. Bien, en fait, oui.

23          **LE COMMISSAIRE :**

24          Et que vous lui transmettez...

25          **Mme ANNIE DUCIAUME :**

1           Oui.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           ... pour approbation?

4           **Mme ANNIE DUCIAUME :**

5           C'est effectivement les, oui, les écrits  
6           correspondant au témoignage de cette personne-là.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           Et vous avez son consentement pour relater  
9           aujourd'hui, en son nom...

10          **Mme ANNIE DUCIAUME :**

11          Oui.

12          **LE COMMISSAIRE :**

13          ... le témoignage que vous avez recueilli.

14          **Mme ANNIE DUCIAUME :**

15          Tout à fait.

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          Et qui a été validé avec...

18          **Mme ANNIE DUCIAUME :**

19          Qui a été validé cette semaine, oui.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Merci. Alors, je vous écoute.

22          **Mme ANNIE DUCIAUME :**

23          Ça va. Donc :

24                 « Entre août 2012 et mai 2015, j'étudiais au  
25                 baccalauréat en travail social. La dernière année

1 de ce programme de trois ans était consacrée à un  
2 stage dans un milieu. Mon milieu de stage était au  
3 Service de protection de la jeunesse dans une  
4 région où il y a des populations autochtones de  
5 diverses provenances. Ce service s'appelait  
6 « L'application des mesures ».

7 L'application des mesures est une  
8 responsabilité attribuée au Directeur de la  
9 protection de la jeunesse qui consiste à prendre en  
10 charge la situation de l'enfant et à voir à  
11 l'exécution de l'entente sur les mesures  
12 volontaires ou de l'ordonnance de la Cour du  
13 Québec, Chambre de la jeunesse.

14 Dans ce cadre, j'ai eu à participer à  
15 l'application des mesures dans une famille  
16 autochtone installée en milieu urbain.  
17 L'orientation de l'intervention consistait à un  
18 placement dans une famille d'accueil de proximité.  
19 Cette famille d'accueil de proximité était  
20 constituée des parents de la mère de l'enfant.  
21 Ceux-ci habitaient un logement de trois chambres en  
22 compagnie de deux garçons d'âge scolaire et d'une  
23 autre famille constituée d'un père, une mère et  
24 d'un bébé, tous Autochtones.

25 Pour agir à titre de famille d'accueil de

1           proximité et être reconnue comme telle par la  
2           Direction de la protection de la jeunesse,  
3           certaines conditions doivent être remplies. Cette  
4           reconnaissance conduit à une rémunération annuelle  
5           d'une valeur approximative de 20 000 dollars. La  
6           non-reconnaissance à titre de famille d'accueil de  
7           proximité n'empêche pas le placement dans l'enfant  
8           dans cette famille, mais réduit l'aide financière  
9           au niveau des régimes de soutien aux enfants, soit  
10          approximativement 2 412 dollars au provincial et  
11          6 694 au fédéral, soit un total d'environ 9 100  
12          dollars, incluant l'ajustement du crédit pour la  
13          TPS.

14                   Selon le cadre de référence du ministère de la  
15                   Santé et des Services sociaux, l'une des conditions  
16                   de vente à être remplie concerne les assurances.  
17                   Cette condition stipule », donc, je vous lis une  
18                   citation du cadre de référence, début de la  
19                   citation:

20                           « La personne physique qui désire  
21                           accueillir des usagers doit contracter et  
22                           maintenir une assurance habitation ou  
23                           d'entreprise à titre de propriétaire ou  
24                           de locataire permettant de couvrir les  
25                           risques de dommages à la propriété et aux

1                   biens-meubles, y compris les risques liés  
2                   à sa responsabilité civile générale pour  
3                   ses activités autres que celles de  
4                   ressources. »

5                   « Au cours de mon intervention, j'ai constaté  
6                   que la famille d'accueil de proximité prenait  
7                   beaucoup de temps pour nous apporter la preuve d'une  
8                   telle assurance habitation pour responsabilité  
9                   civile. J'ai pris l'initiative de leur offrir mon  
10                  aide plus directe. Avec leur autorisation, j'ai  
11                  fait une demande de soumission auprès d'une  
12                  compagnie d'assurance bien implantée dans la  
13                  localité au Québec. J'ai pu constater qu'il est  
14                  difficile pour la famille d'accueil de proximité de  
15                  comprendre les questions de l'agent d'assurance puis  
16                  de formuler une réponse adéquate par la suite.

17                  Dans le cas des grands-parents concernés, le  
18                  français est leur troisième langue. Le refus de  
19                  l'assureur est venu immédiatement lors de la demande  
20                  de soumission pour deux raisons: d'abord, parce  
21                  que, dans le passé, le grand-père avait cessé de  
22                  payer une police d'assurance automobile et parce  
23                  qu'un des autres occupants du logement avait déjà  
24                  été reconnu coupable d'introduction par effraction  
25                  et vol.

1           Il m'apparaissait clairement que ces règles  
2           constituaient une discrimination à la fois basée sur  
3           la situation socioéconomique de cette famille et sur  
4           l'histoire de celle-ci, ainsi que à son appartement  
5           -- à son appartenance », pardon, « à l'identité  
6           autochtone. Il y a un lien très clair entre  
7           l'identité autochtone et la situation  
8           socioéconomique défavorable et entre l'identité  
9           autochtone et la surreprésentation dans les services  
10          de justice.

11           J'ai donc pris l'initiative de lire le cadre  
12          de référence plus en profondeur et j'ai constaté que  
13          le ministère de la Santé et des Services sociaux  
14          était au courant de ces difficultés. On peut le  
15          constater en lisant les paragraphes suivants à la  
16          page 54 dudit cadre ».

17          Début de la citation:

18               « Bien que la contraction et le maintien  
19               d'une assurance habitation permettant de  
20               couvrir les risque de dommages à la  
21               propriété et aux biens-meubles, y compris  
22               les risques liés à sa responsabilité  
23               civile générale, pour ses activités  
24               autres que celles de ressource, soient  
25               obligatoires, la situation d'une

1                   ressource de type familial, ayant une  
2                   limitation d'exercice à titre de cette  
3                   ressource en milieu autochtone, pourra  
4                   être analysée au cas par cas en  
5                   considérant les produits d'assurance  
6                   disponibles dans la communauté », fin de  
7                   la citation.

8                   « Si toutefois on argumentait que cette  
9                   dérogation n'était prévue que pour les  
10                  familles d'accueil de proximité sur  
11                  réserve, la clause dérogatoire du même  
12                  cadre de référence à la page 58 permet  
13                  aussi de contrer cette discrimination. »

14                  Début de la citation:

15                  « Considérant l'historique du  
16                  développement des ressources et l'extrême  
17                  diversité des réalités qu'elles  
18                  représentent d'un bout à l'autre du  
19                  Québec, il semble que, dans certaines  
20                  circonstances, l'établissement pourrait  
21                  permettre des adaptations temporaires aux  
22                  permanentes à l'égard de certains  
23                  critères. La décision d'un établissement  
24                  de déroger temporairement ou non à l'un  
25                  de ces critères généraux pourrait reposer

1 sur les conditions suivantes: que la  
2 dérogation fasse l'objet d'une analyse  
3 formelle et approfondie par les acteurs  
4 concernés de l'établissement; que  
5 l'établissement indique clairement la  
6 nature et les motifs de l'adaptation, de  
7 même que sa durée; et que l'établissement  
8 s'assure que cette dérogation ne mettra  
9 pas en cause ni n'affectera la qualité du  
10 milieu de vie et les services de soutien  
11 ou d'assistance à rendre à l'usage, ainsi  
12 que sa sécurité, celle de la ressource ou  
13 celle de toute personne agissant auprès  
14 des usagers », fin de la citation.

15 « Quand j'ai vu cette clause dérogatoire, j'ai  
16 immédiatement rédigé un courriel que j'ai adressé à  
17 la personne responsable de la révision à la  
18 Protection de la jeunesse pour lui demander d'y  
19 recourir dans le cas de cette famille d'accueil de  
20 proximité afin d'éviter de la discriminer davantage  
21 en la privant de revenus qui auraient été  
22 facilitant pour elles et favorables au maintien de  
23 l'enfant dans un milieu familial culturellement  
24 sécuritaire.

25 Je n'ai reçu aucune réponse du réviseur à ce

1           sujet avant la fin de mon stage. J'ai reçu l'appui  
2           de ma monitrice qui reconnaissait la justesse de  
3           cette démarche, sans toutefois poser d'autres  
4           gestes, à ma connaissance, pour promouvoir le  
5           recours à la clause dérogatoire. Personne au sein  
6           de l'organisation de la Protection de la jeunesse  
7           n'a attiré mon attention sur ce cadre de référence  
8           pour les ressources de type familial et encore  
9           moins sur les clauses dérogatoires. Il s'agissait  
10          d'une initiative de ma part. La réduction de la  
11          discrimination systémique ne faisait pas partie des  
12          valeurs de l'institution. Cette notion ne faisait  
13          pas partie des sujets à discuter, à diffuser à  
14          l'intérêt de cette organisation. Ce sur quoi l'on  
15          insistait beaucoup, c'était le respect des lois,  
16          des règlements et des politiques.

17                Étant donné le grand nombre d'enfants  
18          autochtones dans les services de protection de la  
19          jeunesse et l'augmentation du nombre de familles  
20          autochtones qui choisissent de vivre en milieu  
21          urbain, je crois qu'il aurait été souhaitable que  
22          ce phénomène de refus de couverture d'assurance  
23          responsabilité soit étudié, documenté, et qu'une  
24          stratégie alternative soit mise en place et  
25          diffusée au sein des équipes de protection de la

1           jeunesse de manière à faire cesser, autant que  
2           possible, cette discipline systémique.

3           Déroger à la condition de détenir une  
4           couverture n'est pas non plus la solution idéale.  
5           Ce qui serait souhaitable, ça serait que les  
6           familles d'accueil de proximité autochtones  
7           puissent voir accès à une telle couverture. La  
8           création d'un fonds d'indemnisation spécifiquement  
9           conçu pour les familles autochtones qui vivent en  
10          dehors des réserves pourraient éviter que ces  
11          familles se retrouvent avec le fardeau d'une  
12          poursuite après un sinistre et, ainsi, puissent  
13          continuer à jouer leur rôle de famille d'accueil de  
14          proximité. Dans ce même contexte de stage, j'ai eu  
15          connaissance de parents et de grands-parents qui  
16          disaient faire face à du racisme et à de la  
17          discrimination de la part de notre équipe  
18          d'intervention. La réaction des intervenants  
19          consistait à se braquer et à y opposer une  
20          affirmation de traitement égalitaire: "C'est le  
21          même traitement pour tous, peu importe son origine  
22          culturelle". Cette réaction était jugée comme non  
23          raciste. On affirmait que c'est la pauvreté qui  
24          menait à », pardon, « la négligence et non la  
25          couleur de la peau. Lorsque j'invoquais la

1           possibilité d'utiliser une approche différente pour  
2           tenir compte de l'apparence à la culture autochtone  
3           d'un enfant ou d'une famille, on me disait que je  
4           faisais preuve de racisme.

5           Donc, malgré le fait que plusieurs personnes  
6           au sein du personnel de la Protection de la  
7           jeunesse aient suivi des formations sur la  
8           sécurisation culturelle, ces notions et celle de  
9           « discrimination systémique » ne sont pas intégrées  
10          à la culture organisationnelle ni au discours  
11          informel entre les intervenants.

12          Pour mettre en place des mécanismes de  
13          sécurisation culturelle tout en assumant le rôle de  
14          protection de la jeunesse à l'intérieur d'une  
15          organisation comme un centre jeunesse, la  
16          possibilité d'exercer son jugement critique et la  
17          souplesse dans l'application des lois, règlements  
18          et politiques sont de mise.

19          Ces dimensions n'avaient pas leur place dans  
20          la culture organisationnelle de l'unité qui m'a  
21          accueillie pour mon stage. Une place plus grande  
22          donnée au jugement critique des intervenants et des  
23          gestionnaires pourrait, à mon avis, constituer un  
24          attrait pour des travailleurs qui valorisent une  
25          approche professionnelle plutôt que technique.

1                   Merci. »

2           **LE COMMISSAIRE :**

3                   Alors, merci beaucoup.

4                   Est-ce que quelqu'un d'entre vous, Maître  
5           Bourget, Maître Miller, Maître Boucher, auriez des  
6           questions à madame Duciaume?

7           **Me DONALD BOURGET :**

8                   Pas de question en ce qui concerne, Monsieur le  
9           Commissaire.

10          **LE COMMISSAIRE :**

11                   Pas de question?

12                   Moi, je vais vous remercier beaucoup, Madame  
13           Duciaume, d'avoir recueilli le témoignage de cette  
14           personne, qui a quand même un diplôme et qui peut  
15           être utile dans la société, et j'aimerais que vous  
16           lui disiez de ma part -- je sais pas c'est qui --  
17           que j'apprécie son professionnalisme et que  
18           beaucoup de gens auraient intérêt à suivre son  
19           exemple.

20                   Et je retiens la fin: « Ces dimensions  
21           n'avaient pas leur place dans la culture  
22           organisationnelle de l'unité qui m'a accueillie  
23           pour mon stage. Une place plus grande donné au  
24           jugement critique des intervenants et des  
25           gestionnaires pourrait, à mon avis, constituer un

1           attrait pour des travailleurs qui valorisent une  
2           approche professionnelle plutôt que technique ».

3           **Mme ANNIE DUCIAUME:**

4           Hum, hum.

5           **LE COMMISSAIRE:**

6           En tout cas, je pense que cette personne mérite des  
7           félicitations, et je lui souhaite une très belle  
8           carrière. Je comprends qu'elle est jeune, elle  
9           commence dans le milieu, puis elle a déjà une  
10          maturité puis un professionnalisme qui est digne de  
11          mentionne. Comme j'ai déjà dit à l'égard de  
12          quelqu'un, il faudrait la cloner.

13          **Mme ANNIE DUCIAUME:**

14          Oui. Je vais lui transmettre vos...

15          **LE COMMISSAIRE:**

16          Transmettez-lui, je vous remercie.

17          **Mme ANNIE DUCIAUME:**

18          ... votre message. Merci.

19          **LE COMMISSAIRE:**

20          Alors nous allons suspendre, et le dernier  
21          témoignage de l'après-midi sera à huis-clos, si  
22          j'ai bien compris, hein?

23          **Me DONALD BOURGET:**

24          Une demande de huis-clos...

25          **LE COMMISSAIRE:**

1           Parce que c'est une question qui...

2           **Me DONALD BOURGET:**

3           En lien avec la Protection de la jeunesse.

4           **LE COMMISSAIRE:**

5           En lien avec la Protection de la jeunesse. Alors  
6           ce sera lui huis-clos 55. Alors, comme j'ai  
7           l'habitude de faire, dans le prochain dossier, le  
8           ou les témoins qui seront entendus, bien, comme il  
9           s'agit de mesures qui relèvent de l'application de  
10          la Loi sur la protection de la jeunesse, le ou les  
11          témoignages seront entendus à huis-clos et il y  
12          aura ordonnance de non-diffusion, de non-  
13          publication, de non-identification des personnes ou  
14          des enfants concernés par le dossier qui sera  
15          entendu, qui sera traité, et il y aura évidemment  
16          ordonnance aux médias de ne pas utiliser des moyens  
17          de transmission de quelque manière que ce soit, et  
18          évidemment ordonnance aux gens qui sont dans la  
19          salle et qui y seront de ne pas divulguer les  
20          renseignements que nous entendrons.

21                 Et comme il est habituellement coutume de le  
22                 faire, il y aurait, au cours des prochaines  
23                 semaines, lorsque nous recevrons la transcription,  
24                 caviardage approprié avant que la transcription  
25                 soit, apparaisse sur notre site Internet et puisse

1 être utilisée comme élément de preuve pour la  
2 rédaction de notre rapport.

3 Alors, sur ce, merci.

4 Merci encore, Madame Duciaume, et oubliez pas  
5 mes félicitations à votre...

6 **Mme ANNIE DUCIAUME:**

7 (Inaudible).

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 O.K., merci.

10 Alors on suspend le temps d'organiser la venue  
11 des prochains témoins.

12 **Me DONALD BOURGET:**

13 Merci à vous.

14 SUSPENSION

15 -----

16 REPRISE

17 **LA GREFFIÈRE:**

18 La Commission reprend.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Alors, bonjour. Alors nous allons entreprendre le  
21 prochain dossier, qui est à huis-clos, 55, numéro  
22 55. Ils sont présents: Maître Bourget pour la  
23 Commission...

24 **Me DONALD BOURGET:**

25 Bonjour, Monsieur le Commissaire.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... Maître Miller pour Femmes autochtones Québec et  
3 Maître Boucher, de même, et vous allez nous  
4 présenter votre prochain témoin?

5 **Me DONALD BOURGET :**

6 Oui, qui est...

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Et je vais autoriser la présence de monsieur  
9 Riendeau, qui accompagne madame [REDACTED]

10 **Me DONALD BOURGET :**

11 Alors bienvenue à vous deux. Effectivement, madame  
12 [REDACTED] est Algonquine de [REDACTED] et nous  
13 partagera, effectivement, des situations en lien  
14 avec la protection de la jeunesse, le déracinement,  
15 l'instabilité vécue par les enfants placés hors  
16 communauté, la méconnaissance aussi de la culture  
17 et de l'histoire autochtone par les intervenants,  
18 et fera part, effectivement, là de situations  
19 qu'elle a vécu et dont elle a été témoin au sein de  
20 la communauté, au sein de sa famille.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Alors, Madame la Greffière?

23 -----

24

25

1 [REDACTED]  
2 témoin citoyen  
3 Assermentée

4 -----

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Bienvenue, Madame [REDACTED]

7 **Mme** [REDACTED] :

8 Merci.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Nous sommes heureux de vous accueillir. Nous  
11 allons vous écouter attentivement.

12 **Mme** [REDACTED] :

13 O.K. Je commence.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Oui.

16 **Mme** [REDACTED] :

17 O.K. Moi, j'ai pris... écoute, j'ai pris la  
18 décision de venir parler des situations que j'ai  
19 été témoin dans ma communauté, dans ma famille,  
20 chez mes amis, des personnes qui étaient proches de  
21 moi. C'est des histoires avec la DPJ.

22 Écoute, il y a des familles qui ont des... qui  
23 ont perdu leurs enfants à très bas âge. Ce que je  
24 trouvais - je trouve pas ça normal d'enlever les  
25 enfants puis de laisser les familles, parce que je

26

1           trouvais que les familles, les parents de ces  
2           enfants-là étaient laissés à eux-mêmes, sans aide.  
3           Peut-être qu'il a offert de l'aide, mais c'est  
4           familles-là ont quand même resté sans... ils ont  
5           resté dans la même situation, ce que je peux dire.

6           Ça veut dire que, quand qu'on se fait enlever  
7           des enfants, bien, c'est assez difficile de  
8           remontrer -- de remonter son moral puis son estime  
9           de soi: « Yé, moi, ça va bien, mes enfants sont  
10          placés, fait que ça va aller là ». Non, ça marche  
11          pas de même.

12          Il y a une histoire, je pense que, là-dedans,  
13          il y a une histoire. Moi, je vais parler surtout  
14          mon histoire que j'ai vécue avec ma fille, mes  
15          petits-enfants, des membres proches de chez nous.

16          Ça a commencé comme, écoute... l'histoire a  
17          fait qu'on devienne des parents ou des personnes  
18          qui ont eu un mode de vie, un mode de vie  
19          massacrante (sic), je vais le dire, c'est vrai. Tu  
20          sais, je l'ai vécu aussi. Moi, j'ai été chanceuse,  
21          j'ai pas eu la DPJ. La DPJ est pas venue cogner  
22          chez nous pour enlever mes enfants, mais ils  
23          auraient pu le faire.

24          J'ai été au pensionnat. Première chose, j'ai  
25          été au pensionnat, puis c'est l'autobus qui m'a

1 amenée, moi, c'est mes parents qui ont dû m'amener  
2 en taxi. Je ris, parce que je suis... on disait  
3 que j'étais l'enfant terrible, puis je le crois:  
4 j'étais l'enfant terrible chez nous. J'étais la  
5 personne qui s'affirmait le plus dans la maison.  
6 Quand que je voulais pas quelque chose, il y avait  
7 pas personne qui pouvait me forcer à faire des  
8 choses.

9 Donc, pour m'en aller au pensionnat, bien,  
10 c'est ça, c'est un taxi qui nous avait amenés, puis  
11 mes parents m'avaient dit: « [REDACTED] tu dois  
12 aller à l'école » -- non, « tu dois -- on va aller  
13 visiter tes frères puis tes sœurs au pensionnat »,  
14 j'ai dit... J'étais contente: « O.K., on y va ».

15 Mais quand je suis allée visiter avec les  
16 sœurs, j'ai senti quelque chose en visitant  
17 l'école, une certaine autorité, qu'ils allaient  
18 essayer, la sœur, puis j'ai retourné. J'ai dit:  
19 « Je veux aller voir mes parents ». Quand je suis  
20 arrivée à la porte, mes parents étaient partis.  
21 Ils m'avaient laissée là, parce qu'ils étaient  
22 obligés de me laisser là, tu sais? Ça, ça a fait  
23 que la trahison a embarqué tout de suite dans ma  
24 vie, l'abandon, la trahison, le rejet, tout ça. Ça  
25 fait que, ça, je l'ai vécu pratiquement toute ma

1 vie.

2 Puis c'est sûr que, dans l'école, dans le  
3 temps que j'ai resté là -- ah, je sais pas combien  
4 d'enfants qui se sont sauvés de cette école-là,  
5 mais moi je l'ai fait. J'avais six ans. Puis je  
6 me suis ramassée -- au lieu de m'en aller vers  
7 [REDACTED], je me suis en allée vers Val-d'Or, puis il  
8 y a comme un petit dépanneur là, une vieille madame  
9 qui avait ça, qu'elle m'a appelée... Elle a réussi  
10 à m'emmener dans son dépanneur avec un chip puis je  
11 me souviens pas si c'est un jus ou une liqueur, en  
12 tout cas.

13 Fait que je suis allée, je l'ai écoutée.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 C'est chez [REDACTED] je pense, hein?

16 **Mme [REDACTED] :**

17 Oui, le petit coin, oui.

18 Fait que cette petite madame-là, elle a appelé  
19 les sœurs. Un moment donné, je vois la sœur  
20 arriver, puis c'est celle que je déteste le plus.  
21 Elle est vraiment méchante, elle est pas gentille  
22 cette madame-là, cette sœur-là. Elle m'a pognée  
23 par un bras puis par les oreilles, elle m'a  
24 embarquée: « Là, là... ».

25 Fait que, c'est ça. Ça commence comme ça. Ma

1           jeunesse commence comme ça, dans la frustration,  
2           dans la peur, dans la... « je suis pas bien »,  
3           dans... Je suis pas bien. Ça fait que ça commence  
4           déjà très, très jeune, alors que j'étais bien dans  
5           le bois avec mes parents puis... Tu sais, j'étais  
6           heureuse. Je me souviens même pas que mes parents  
7           buvaient dans ce temps-là, avant que j'aie au  
8           pensionnat. Je me souviens pas que mes parents,  
9           ils aient bu de l'alcool, qu'ils aient pris de  
10          l'alcool. C'est de...

11                    J'ai fait beaucoup de thérapies pour être  
12          capable de comprendre tout ça. Il faut beaucoup de  
13          travail sur soi-même pour être capable d'arriver à  
14          dire qu'est-ce que je suis en train de dire. Mes  
15          parents -- quand qu'on a fini l'école, j'ai resté  
16          un an là. Je suis retournée à [REDACTED] on m'a  
17          ramenée là-bas, je me souviens pas c'est qui, mais  
18          on était toute la gang, puis j'ai vu la maison à  
19          [REDACTED], puis moi je me souviens pas de cette  
20          maison-là. Je me souvenais de l'autre maison qui  
21          était l'autre bord de la communauté.

22                    Je raconte cette histoire-là, parce que ça l'a  
23          un lien avec qu'est-ce que je vis, qu'est-ce qui se  
24          passe aujourd'hui.

25                    Et, quand je suis arrivée, quand je m'en

1           allais, moi, j'ai dit à eux autres: « Moi, je vais  
2           pas dans cette maison-là, c'est pas chez nous. Ma  
3           maison est là-bas », bien, ma mère, elle a crié  
4           après moi, elle a dit: « [REDACTED], vient-en  
5           ici », puis je veux... je disais « non ». Mais  
6           j'aimais pas cette maison-là. Fait que... Mais  
7           j'ai retourné, j'ai rentré dans la maison, mais  
8           c'était pas... c'était pas chez nous.

9                   Fait que tu vois, le déracinement, le  
10           changement, le gros changement m'a marquée. Ça  
11           nous marque, quand qu'on est des enfants. Ça fait  
12           ça aussi à les enfants qu'on enlève de la DPJ des  
13           familles, même si, aujourd'hui, ils prennent un  
14           coup ces familles-là, ça fait exactement qu'est-ce  
15           que moi j'ai vécu, eux autres le vivent, ces  
16           enfants-là, avec les parents qui prennent un coup,  
17           mais ils prennent pas un coup pour rien. Ils sont  
18           pas dans la consommation pour rien. Ils sont dans  
19           la consommation parce qu'ils... ont pas réglé des  
20           problèmes du passé.

21                   J'ai été chanceuse, je suis tête de mule, on  
22           me l'a dit, je suis tête de mule, « tête de  
23           mule! », « tête de cochon » puis « enfant  
24           terrible ». Ça, on me l'a répété à je sais pas  
25           combien de fois chez nous. Puis je l'ai utilisé

1           aussi dans ma vie pour me remettre sur le bon  
2           chemin. C'est ça que je dis que j'ai été chanceuse  
3           de pas perdre mes enfants, parce que moi aussi  
4           j'aurais pu les perdre. Puis ça me... ça m'a  
5           bouleversée de voir mon entourage perdre leurs  
6           enfants puis qu'eux autres, ils aient pas eu la  
7           chance que moi j'ai eue, ou qu'ils aient pas eu  
8           l'aide que moi j'ai eue. Moi, j'ai eu de l'aide.  
9           Je suis allée le chercher, mais ils m'ont gardée,  
10          ils m'ont entretenue, là. Cette aide-là, je l'ai  
11          eue tout le temps.

12                 Quand je voyais, quand j'ai vu ma famille  
13          perdre leurs enfants puis qu'ils venaient chez nous  
14          puis qu'ils pleuraient puis qu'ils disaient:  
15          « Qu'est-ce que je vais faire? Qu'est-ce que je  
16          dois faire? ». Moi, la première chose dans ma  
17          tête, c'était toujours de dire: « Allez faire une  
18          thérapie pour essayer de vous reprendre en main.  
19          Allez essayer. Faites ça ». Mais tu sais, c'est  
20          chacun, chaque personne a une façon de se rétablir,  
21          a une façon de vivre la... Il y en a que c'est dans  
22          le bois, il y en a que c'est en ville, il y en a  
23          que c'est en voyage, il y en a... On le sait pas.

24                 Ça fait qu'ils ont essayé de faire des  
25          thérapies pour essayer de reprendre leurs enfants.

1 Il y en a qui sont allés en thérapie puis quand  
2 qu'ils sont revenus, ils essayaient de reprendre  
3 leurs enfants puis c'était... ils pouvaient pas les  
4 reprendre. La DPJ disait: « Bien, c'est pas parce  
5 que t'as fait une thérapie que tout est correct  
6 là ». Mais pourtant, c'est eux autres qui le  
7 demandent aussi, ça.

8 J'ai souvent été témoin de ces comportements-  
9 là. On peut pas guérir de l'alcoolisme et la  
10 toxicomanie. On peut pas guérir du manque d'amour  
11 et du manque d'affection qu'on a eus, qu'on a  
12 manqués quand qu'on était enfants. On guérit pas  
13 de ça. On essaye de vivre avec ça.

14 C'est difficile. Moi, je suis un... moi, je  
15 dis toujours: « Je suis un miracle de la  
16 famille », parce qu'on a été 17: il y en a deux de  
17 morts jeunes. Mais on a été 15 élevés par mes  
18 parents qui ont été la moitié... qui ont été au  
19 pensionnat puis l'autre moitié qui ont pas été.  
20 Mais l'autre moitié qui sont pas allés, il y a les  
21 répercussions que nous autres on a vécues au  
22 pensionnat. Donc, la colère et toute la  
23 frustration, les agressions sexuelles qu'il y a  
24 eues par... qui a été faite (sic) sur ma famille,  
25 sur mes frères, mes sœurs, et la colère qu'ils

1           avaient, bien, ça s'est répandu dans toute la  
2           famille. On a eu de la misère à sortir de tout ça,  
3           de cette histoire-là, autant pour mes parents  
4           qui... que je me souvenais pas qu'ils buvaient  
5           quand qu'on était, quand j'étais enfant, avant que  
6           j'aie au pensionnat, et que, quand je suis  
7           revenue, ce n'était plus la même famille.

8                   Fait que tu sais, toute cette histoire-là fait  
9           de nous autre qu'est-ce qu'on est devenus. Puis là  
10          je parle de chez nous, là. Je pourrais dire ça à  
11          tout le peuple autochtone, c'est comme ça. Parce  
12          qu'ils ont été tous déracinés et tous envoyés dans  
13          des places là où qu'on a eu... où on devait être  
14          assimilés, où on devait être des êtres humains,  
15          alors qu'on l'était déjà. Ha, ha. Mais on vivait  
16          pas à la façon des non-Autochtones. Hé, hé, hé.  
17          J'ai mâché mes mots.

18       **LE COMMISSAIRE :**

19                Vous alliez dire des « Blancs »?

20       **Mme** [REDACTED] :

21                Oui.

22       **LE COMMISSAIRE :**

23                Ah, c'est ce que j'ai entendu.

24       **Mme** [REDACTED] :

25                Tu l'as entendu quand même, hein?

1           Ça fait que, tu sais, puis ça, c'est ça l'histoire  
2           qui fait que, qu'aujourd'hui tout le monde vous  
3           nous aider. Je le sais qu'il y des - je le sais  
4           que la DPJ, il veut nous aider, il veut aider les  
5           familles, mais s'ils connaissent pas le passé qu'on  
6           a vécu, parce que ce qu'on a vécu, tous les plus  
7           vieux à moins, puis les sept plus jeunes qui ont  
8           vécu toute notre colère, nos violences. Mais les  
9           plus jeunes, là, qui y ont pas été au pensionnat,  
10          là, ils ont pas besoin d'y aller, ils vivent avec  
11          nous autres, ils le vivent cette violence-là, fait  
12          qu'ils sont tous, ils sont tous mêlés eux autres  
13          aussi là. On les a violentés, il y a eu beaucoup  
14          de choses qui s'est passé dans la maison ou dans la  
15          famille, même dans la communauté puis même dans  
16          tout le peuple.  
17          Comment on peut vivre comme il le faut après avoir  
18          vécu tout ça au pensionnat, le déracinement? Puis  
19          je me souviens qu'on se faisait -- ils nous  
20          demaient de se laver les mains, de se laver  
21          fort, fort avec une brosse en genre de laine, je  
22          sais pas trop, très rugueux. Ils disaient que  
23          c'était sale, notre peau était sale. Longtemps,  
24          j'ai eu un complexe d'être une femme autochtone,  
25          une... Autochtone, d'être une Indienne. Je

1 m'aimais pas. On nous a appris à pas s'aimer.  
2 Donc, on n'a pas pris soin de nous autre, et  
3 comment on peut prendre soin de nous autres si on  
4 n'est pas capables -- comment on peut prendre soin  
5 des gens ou de nos enfants quand qu'on nous a  
6 montré à pas prendre soin de nous autres, à pas  
7 s'aimer?

8 Quand que j'ai vu mon frère arriver puis il  
9 disait: « Ils vont prendre mes jumeaux. Ils vont  
10 me prendre mes enfants. Ils vont les placer »,  
11 puis il pleurait, puis j'ai dit: « Essayez d'aller  
12 en thérapie. Essayez de faire quelque chose,  
13 reprenez-vous en main puis... On peut passer à  
14 travers ». « Jamais ils vont me redonner. Ils  
15 veulent pas me redonner », puis, tu sais, c'est...  
16 Puis ils en ont fait des thérapies, puis ils ont  
17 essayé. Par plusieurs fois, ils ont essayé de  
18 faire des choses, puis c'était jamais assez pour  
19 eux autres. Ils disaient toujours: « Bof, c'est  
20 pas parce que t'as fait ça, là, que tout est  
21 correct, que tout est beau ».

22 C'est vrai. Mais, par contre, si on enlève  
23 nos... si on enlève les enfants des parents,  
24 comment veux-tu que le parent il reste parent?  
25 Parce que quand qu'on perd une chose, je vais juste

1           dire que si on réintègre pas les parents avec leurs  
2           enfants, bien, ils perdent leur rôle d'enfants --  
3           de parents. C'est comme un mode de vie.

4           Nous, quand qu'on... Tu sais, tantôt, là, j'ai  
5           dit: « Quand que j'étais enfant, je me souviens  
6           pas que mes parents, ils étaient saouls tout le  
7           temps ». Après ça, après, quand je suis revenue du  
8           pensionnat, je les voyais tout le temps saouls.  
9           Mais il est arrivé quelque chose entretemps. C'est  
10          pour ça qu'ils prennent un coup. Il est arrivé  
11          quelque chose. Ils ont perdu leurs  
12          responsabilités, ils ont perdu tous les enfants  
13          qu'ils avaient. Qu'est-ce qu'ils avaient à faire?  
14          Bien, ils prenaient un coup. Ça, c'est pour calmer  
15          la douleur. Moi, je crois beaucoup que calmer la  
16          douleur, il faut geler ça, mais ça marche pas tout  
17          le temps, mais bon, tu sais, c'était la façon.

18          Mais ça, cette histoire-là, s'il y a personne  
19          qui la sait dans... J'ai rien contre les gens qui  
20          viennent nous aider, qui viennent essayer d'aider  
21          les personnes qui ont des problème dans leur  
22          famille. Il y a des personnes -- moi, j'ai eu mes  
23          enfants très jeune, puis il y a encore des  
24          Autochtones: « Pourquoi on a des enfants? ». J'ai  
25          compris pourquoi j'ai eu des enfants très jeune:

1            quand qu'on est en manque d'amour, en manque  
2            d'affection, en manque de... Mes parents, ils m'ont  
3            jamais dit: « ██████████ t'es belle, t'es  
4            gentille, t'es fine ». C'est pas ça que j'ai  
5            entendu dans ma vie, moi.

6            Mais le premier homme qui m'a dit:  
7            « ██████████, t'es donc bien belle », bien je suis  
8            tombée en amour. Je suis tombée en amour à  
9            répétition, tout le temps. À chaque fois qu'on me  
10           disait: « T'es donc bien fine, t'es donc bien  
11           belle », j'étais toujours en amour, moi, avec tous  
12           les hommes. Mais les hommes, ils m'aimaient pas,  
13           mais moi je les aimais. Aujourd'hui, je peux rire  
14           mais, dans le temps, je pleurais de ça, j'avais  
15           peur.

16           Ça fait que je suis tombée en amour puis j'ai  
17           eu des enfants. Mon premier enfant, je l'ai eu à  
18           16 ans. Je le regrette pas. Mais c'est ça la vie,  
19           c'est ça nos vies, nous autres, les Autochtones.  
20           C'est qu'on a manqué d'amour et de... comment,  
21           d'encouragement, de... On a manqué de tout ça.  
22           Tout ce qu'un enfant devrait avoir, on l'a pas eu.  
23           On a passé notre vie à se faire dénigrer. Donc, on  
24           a dénigré les gens nous autres aussi, puis nos  
25           frères, nos sœurs qui sont les plus jeunes, on n'a

1 pas été capables de les encourager dans des choses.

2 Dans...

3 Ni à l'école. C'est la même chose à l'école.

4 Quand que je suis revenue à [REDACTED] puis qu'on

5 avait une maison, là ils nous laissaient

6 tranquilles, on n'était plus obligés d'aller au

7 pensionnat, parce qu'on avait une maison proche

8 d'une école. Puis la première journée, je suis

9 arrivée à l'école en ville. Sapristi. Ça a été un

10 autre choc culturel, parce que tous les petits

11 Blancs, ils me regardaient comme -- je l'ai dit, le

12 mot « Blancs ».

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 C'est correct, [REDACTED]

15 **Mme [REDACTED] :**

16 Bien, tu sais, tous les enfants me regardaient,

17 puis ils riaient, ils riaient puis ils me

18 regardent. Moi, j'avais peur, j'étais comme ça,

19 puis j'avais tellement peur de ce monde-là, je les

20 connaissais même pas. J'avais jamais vu ce monde-

21 là, des... du monde comme ça.

22 Mais c'est un choc culturel. Fait que j'ai resté

23 marquée avec ça. Puis l'histoire qu'ils

24 racontaient à l'école, nous autres, on l'a pas --

25 moi, je l'avais pas entendue au pensionnat, mais

1 qu'est-ce qu'ils racontent à l'école: les Indiens  
2 -- quand que les Européens, les Anglais sont  
3 arrivés au Canada puis qu'ils ont, ils se sont  
4 appropriés du Canada, bien, regarde, cette  
5 l'histoire-là, il a fait que moi, bien ça ne me  
6 tente plus d'aller à l'école, parce que, crime, à  
7 chaque fois qu'ils disaient: « Bien, les Indiens,  
8 ils ont assassiné des Blancs », tu sais, « C'était  
9 la guerre, ils ont assassiné des gens », tout le  
10 monde, tous les élèves nous regardent comme si on  
11 était -- oui. Eille, moi je voulais rentrer en  
12 dessous de la table, en dessous de mon pupitre.  
13 J'étais très mal. Si, moi, j'étais mal, j'imagine  
14 qu'il y a des centaines et des milliers  
15 d'Autochtones étaient pas bien à l'école, puis  
16 pourquoi qu'on...

17 Tu sais, on est reconnus pour des personnes:  
18 « Ils vont pas à l'école », « Ils ont pas de  
19 diplôme », « Ils ont pas ci », « Ils ont pas ça ».  
20 Mais, crime, c'est vrai que ça change là, là. Par  
21 contre, c'est une histoire qu'il faut se rappeler,  
22 puis que l'histoire devrait être améliorée, dire la  
23 vérité de qu'est-ce qui se passe. Il faut que  
24 cette... la situation d'aujourd'hui, de notre  
25 passé, soit dit dans les écoles d'aujourd'hui. Là,

1           là, je suis rendue loin, mais c'est un de mes rêves  
2           de voir des petits enfants aller à l'école puis  
3           d'être bien à l'école puis de dire: « C'est ça  
4           qu'ils ont vécu ».

5           Fait que, tu sais, quand que je vois les  
6           enfants qui se font prendre puis qui se font amener  
7           dans d'autres places, qui se font placer jusqu'à 18  
8           ans, même si on a fait des efforts, même si les  
9           gens, ils ont fait des efforts pour garder leurs  
10          enfants, pour reprendre leurs enfants, même avec le  
11          peine et de misère.

12          Moi, je l'ai vécu. J'ai élevé mes enfants,  
13          j'ai eu beaucoup de misère, j'ai eu beaucoup de  
14          problèmes. Mais, crime, je les ai élevés pareil.  
15          J'ai réussi à traverser des épreuves. Je pense que  
16          si la DPJ aurait rentré chez nous, je les aurais  
17          embarrassés dehors. Hum, hum. J'aurais été capable  
18          d'argumenter puis de les laisser.

19          Tu sais, je parlais avec ma fille hier, j'ai  
20          dit: « Ma fille, je vais parler de toi puis tes  
21          enfants, parce que pourquoi que je suis rendue ici  
22          aujourd'hui? Pourquoi que je veux sensibiliser la  
23          population et peut-être même le gouvernement à  
24          changer sa façon d'éduquer le peuple... le peuple  
25          blanc -- non, pas le « peuple blanc »; « autres que

1 les Autochtones », il faut qu'il y ait une autre  
2 éducation, parce qu'on a été beaucoup, beaucoup...  
3 On a été brimés dans nos droits et dans notre  
4 personne. Ça fait que je pense que leur devoir  
5 aujourd'hui, ça serait de faire, de revoir à tout  
6 ce que l'histoire soit faite comme il le faut.

7 J'ai dit à ma fille que je parlerais d'elle,  
8 parce que c'est pour ça que je suis ici  
9 aujourd'hui, c'est que, un jour, ma fille a... ma  
10 fille aussi, elle l'a eu jeune son enfant, comme  
11 moi. Tu sais, elle aussi, elle avait 16 ans.  
12 Mais, tu sais, c'est devenu, tout qu'est-ce que moi  
13 j'ai fait, puis elle le sait même pas pourquoi  
14 qu'elle a eu à 14 ans. Elle aurait pu faire --  
15 mais moi j'ai pas donné qu'est-ce que moi j'ai pas  
16 eu. Donc, j'ai pas élevé mon enfant en disant:  
17 « Bien, fais attention ». Je l'ai fait, mais, tu  
18 sais, je l'ai pas trop... je l'ai pas trop fait.  
19 Je veux dire, j'ai pas répété tout le temps.

20 Ça fait que ma fille, elle a eu son enfant,  
21 elle avait 16 ans aussi. Elle a sorti avec un  
22 jeune homme qui avait dix ans de plus vieux  
23 qu'elle. Fait qu'ils ont eu deux enfants. Puis,  
24 elle a vécu, ils ont vécu dans la violence, dans  
25 les traumas. Le père de cet... de mon gendre avait

1           été au pensionnat, donc... Tu sais, tu comprends?  
2           Vous comprenez que, tu sais, ça roule tout le  
3           temps, ce comportement de violence et de... Même si  
4           on se rétablit, c'est ancré, on dirait, en dedans  
5           de nous autres puis c'est difficile de sortir de  
6           là. Ça prend des... ça prend beaucoup de temps  
7           pour changer. Ça prend beaucoup, beaucoup de temps  
8           pour comprendre qu'on n'est pas... qu'on fait des  
9           choses... que c'est pas correct qu'est-ce qu'on  
10          fait. Mais on le savait pas, parce qu'on est  
11          habitués d'être de même. C'est devenu un mode de  
12          vie. C'est devenu naturel. C'est devenu... C'est  
13          devenu ordinaire, tu sais?

14                 J'essaye de vous décrire à peu près comment on  
15          peut se sentir quand qu'on est un Autochtone qui a  
16          été victime des agressions sexuelles, de la  
17          violence, des déracinements. C'est difficile  
18          d'expliquer. Mais je vous l'explique de la façon  
19          que je l'ai vécu, puis de la façon que les gens le  
20          vivent aussi dans mon entourage, puis que ça l'a  
21          des répercussions chez mes enfants puis mes petits-  
22          enfants, puis...

23                 Donc, ma fille, elle a eu deux enfants avec,  
24          puis elle a vécu dans la violence. Puis je lui ai  
25          demandé à ma fille, hier, j'ai dit: « Pourquoi

1 t'as resté dans cette relation-là? ». J'ai dit:  
2 « Pourquoi t'as consommé? Tu m'as jamais vue  
3 consommer ». Elle dit: « Maman, elle dit, c'est  
4 pas toi ». Il dit: « J'ai été bien avec toi, il  
5 dit, c'est son mon entourage, mes amis, tous les  
6 amis ».

7 Ça fait que, tu sais, même moi, si je lui ai  
8 montré des bonnes choses, si je lui ai montré une  
9 éducation calme ou bien donc avec respect ou que la  
10 consommation, il faut pas en abuser, bien, elle l'a  
11 fait pareil, parce que l'entourage, dans un petite  
12 communauté comme nous autres, puis qu'il y a  
13 beaucoup de ces... de répercussions du passé qui  
14 sont là encore, qui sont présentes encore, bien,  
15 elle a resté là. C'est ça qu'il m'a expliqué hier.  
16 J'ai dit: « C'est bien, j'ai dit, j'arrive à  
17 comprendre », puis, tu sais, même aujourd'hui,  
18 j'arrive à comprendre enfin, pour moi une fois, ma  
19 fille, elle me dit les vraies affaires.

20 Ça me touche beaucoup, parce que ma fille,  
21 voilà trois ans, le père de ses enfants s'est  
22 suicidé. Est-ce que c'est un suicide? On n'est  
23 pas vraiment sûrs, mais c'est un gars qui aimait  
24 geler ses émotions. Puis comme on savait qu'il a  
25 vécu beaucoup de violence par son père ou par son

1           entourage, bien, il était pas bien lui non plus.  
2           Fait que, tu sais, on arrive à comprendre tout ça,  
3           mais toujours comprendre, un moment donné, là, ça  
4           fait des... ça fait aussi des problèmes.

5           Bon. Fait que, le jeune -- le père de ces  
6           deux filles-là, il s'est suicidé là ou il a pris  
7           trop de pilules puis il a pris de la boisson avec  
8           ça, ça fait qu'il en est mort dans la nuit. Les  
9           petites filles, bien, elles se sont retrouvées avec  
10          pas de papa.

11          Ma fille, elle a parti sur la brosse puis elle  
12          a beaucoup négligé ses enfants, puis... Fait que la  
13          DPJ, elle a embarqué là-dedans. Mais la première  
14          chose qu'ils ont fait, c'était de lui enlever ses  
15          enfants puis de... C'est correct, c'est une bonne  
16          chose. Elle a eu... c'était... Mais pas de  
17          question: « Qu'est-ce qui va pas? », « Pourquoi  
18          que t'es... », c'est pas ça. Il a dit: « Il va  
19           falloir que tu te prennes en main », puis c'est  
20          radical comme ça, « Tu te prends en main », c'est  
21          tout. Ça a été comme ça avec certaines personnes.  
22          Tu sais, pas toutes les intervenantes sociales qui  
23          sont comme ça. C'est pas tout le monde qui est  
24          pas... qui est insensible. On avait l'impression  
25          qu'il y avait du monde insensible là-dedans.

1                   Fait que moi j'ai décidé de prendre les  
2                   filles. J'ai pris un arrangement avec les... la  
3                   DPJ, puis j'ai dit que je garderais mes petits-  
4                   enfants.

5                   Quand que le gars il s'est... il est décédé,  
6                   le père des enfants, bien, ma fille, elle vivait  
7                   chez nous. Fait que j'ai dû faire un choix aussi,  
8                   encore là, parce que la DPJ m'a demandée de... « Il  
9                   faudrait que ma fille sorte de chez nous pour que  
10                  les enfants soient en sécurité ». J'ai dit:  
11                  « Tant qu'ils sont chez nous, mes enfants -- les  
12                  petites filles, j'ai dit, ils sont en sécurité,  
13                  même si elle est là ». Mais, elle, elle consommait  
14                  trop, fait que j'ai dû lui demander de partir.

15                  Elle est partie quelques mois mais, à chaque  
16                  fois... Elle est partie peut-être quatre mois,  
17                  quatre, cinq mois peut-être, de chez nous. Mais  
18                  les enfants, ils voulaient toujours voir leur  
19                  maman. Mais ils pouvaient pas le voir, parce que  
20                  ma fille consommait, puis elle consommait beaucoup.  
21                  C'est normal. Le monsieur, le papa, il venait de  
22                  mourir puis, elle, bien, elle a perdu la carte puis  
23                  c'était sa façon de... sa façon à elle de montrer  
24                  qu'elle souffre ou, je le sais pas, d'essayer  
25                  d'oublier ça.

1           Fait que là, un moment donné, je voyais que ma  
2           fille, elle se promenait dans la rue puis elle  
3           regardait chez nous puis elle, de temps en temps,  
4           elle m'appelait, elle dit: « Maman, je peux-tu  
5           venir chez vous, juste un petit peu pour être avec  
6           mes enfants? ». Fait que j'avais demandé, dans ce  
7           temps-là, à... aux personnes concernées. J'ai dit:  
8           « Est-ce que ça dérange si elle vient? », il dit:  
9           « Si elle pas en consommation ». J'ai dit: « Vous  
10          le savez qu'elle est en consommation, j'ai dit,  
11          mais moi je suis là, je peux... », il dit: « Non,  
12          il dit, tant qu'il est en consommation, elle peut  
13          pas ».

14          Fait que j'ai respecté ça. C'est vrai, il  
15          avait raison mais, en même temps, je voyais ma  
16          fille se promener puis, là, je disais toujours  
17          « non », « non », « non », puis un moment donné,  
18          bien, elle... il a parti. Il a parti. Elle  
19          voulait plus rien savoir, elle e est partie sur la  
20          brosse puis il y a une... Elle a dit: « O.K. Si  
21          c'est comme ça, bien, j'en ai rien à foutre  
22          astheure », tu sais. Elle a perdu, elle était en  
23          train de perdre son rôle de mère, elle était en...  
24          On lui a enlevé. Parce que moi j'ai demandé pour  
25          qu'elle vienne chez nous. On lui a enlevé. Puis

1           si on l'a fait à ma fille, moi, je pense qu'on l'a  
2           fait à plusieurs personnes, même les autres aussi  
3           concernés, comme dans mes sœurs, mes frères.  
4           J'aime pas ça dire ça, mais c'est des personnes que  
5           je connais qui ont été laissées à eux autres mêmes:  
6           « On va prendre les enfants puis, vous autres,  
7           arrangez-vous ».

8                       Si moi j'aurais pas été là, ma fille  
9           probablement qu'elle aurait perdu ses enfants pour  
10          tout, jusqu'à 18 ans elle aussi, jusqu'à la  
11          majorité. Mais moi j'étais là, puis j'étais là  
12          pour garder les enfants, mais les... Elle les a  
13          repris aujourd'hui. Mais le temps que les six  
14          mois, mettons, le temps qu'elle a pris un coup, là  
15          -- je dis quatre, cinq, six mois, je sais pas  
16          combien de temps qu'elle est partie de la maison.  
17          Mais quand que j'ai réalisé qu'il était en train de  
18          décrocher de son rôle de mère, c'est là j'ai dit:  
19          « Eille, moi, je passerai pas ma vie à garder des  
20          petits-enfants, là. Je veux... C'est pas ça que je  
21          veux... C'était pas ça, moi, mon but, de garder  
22          des enfants tout le reste de mes jours. C'est pas  
23          ça, je veux faire. Je veux aider, mais je veux pas  
24          garder les enfants jusqu'à la fin de mes temps ».

25                       J'ai rappelé la DPJ, j'ai dit: « Ça marche

1 pas là, j'ai dit, on est en train d'enlever quelque  
2 chose à la mère, qu'elle devrait faire par elle-  
3 même. Elle devrait venir chez nous, temps en  
4 temps, venir laver les jeunes puis faire prendre le  
5 bain, qu'elle prenne du temps avec, même si elle  
6 pue de la bouche, qu'elle a pris un coup le... »  
7 Elle peut pas arrêter tout de suite. Ça s'arrête  
8 pas de même. Il faut qu'il ait... il faut qu'elle  
9 ait... Il faut qu'elle soit tannée pour qu'elle...  
10 Mais là elle était tannée. Mais on lui donnait pas  
11 la chance de revenir avec ses enfants.

12 Donc, si moi je l'aurais pas demandé, je suis  
13 sûre à 100 pour 100 qu'elle aurait jamais eu ses  
14 enfants. Parce que, dans la famille chez nous,  
15 j'ai deux membres qui ont perdu leurs enfants  
16 jusqu'à la majorité. Il y en a un qui, de temps en  
17 temps, il les avait, mais ça restait pas. Mais les  
18 parents, ils étaient laissés à eux autres mêmes.  
19 Quand je dis « laissés à eux autres mêmes », ça  
20 veut dire qu'ils ont pas eu le support qu'ils  
21 auraient dû avoir.

22 Moi, j'ai supporté ma fille beaucoup, mais je  
23 pense que les personnes qui perdent leurs enfants,  
24 ils doivent avoir du support de partout. Puis qui  
25 doit les guider? Bien, je pense que les

1           intervenantes, ils sont là pour les guider. Ils  
2           sont pas là seulement pour enlever les enfants --  
3           je pense, hein?

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           Hum, hum.

6           **Mme** [REDACTED] :

7           Moi, je connais ce milieu-là beaucoup, puis je le  
8           sais qu'on laisse pas une famille sans -- même  
9           s'ils veulent rien savoir. Tu sais, il y a des  
10          personnes... Moi, il y a des intervenantes que  
11          j'aimais pas, que je voulais pas être avec eux  
12          autres, puis je leur ai dit: « Ça me tente pas de  
13          travailler avec toi, puis je veux pas être avec  
14          toi, parce que: tu comprends pas. T'es pas  
15          capable de comprendre le sentiment que j'ai. Tu y  
16          vas toujours avec la loi. C'est correct de venir  
17          essayer de sauver du monde, mais il faut que t'aies  
18          des sentiments aussi. Il faut que tu sois capable  
19          de comprendre l'histoire qu'on a vécue ».

20                 Je suis contente que ma fille, elle s'est  
21          reprise en main. Elle les a, ses enfants, elle a  
22          sa maison, elle a toutes ses choses. Elle s'en est  
23          sorti.

24                 J'ai une de mes petites nièces qui est en  
25          train de vivre exactement qu'est-ce que ma fille a

1            vécu voilà trois, quatre ans. Elle a fait une  
2            thérapie de sept mois, puis -- de six mois, peut-  
3            être. Quand qu'elle est sortie de thérapie, ils  
4            ont pris... la DPJ, ils sont allés vers elle, ils  
5            ont pris les deux, les deux autres enfants, alors  
6            qu'elle avait déjà deux enfants de placés. Ils ont  
7            même pas reconnu tous les efforts qu'elle a mis à  
8            faire une thérapie. Ils lui ont juste dit: « T'as  
9            pas voulu te soumettre à la dernière étape », qui  
10           était dans la spiritualité.

11                    La spiritualité, il y a personne, moi, qui va  
12            m'obliger à aller à la messe, il y a personne qui  
13            va m'obliger à aller écouter le Bouddha, qui va  
14            écouter les... J'arrive du Maroc, puis j'ai pas été  
15            prier, comme eux autres ils prient. Je prie à ma  
16            façon. Il y a personne qui peut obliger une autre  
17            personne de prier ou de croire en Dieu ou de  
18            faire... La spiritualité, c'est pas quelque  
19            chose... C'est universel, tu sais. Chaque  
20            personne a le droit de le vivre comme il l'entend,  
21            puis cette personne-là a pas voulu se soumettre  
22            dans le centre de thérapie, parce que ça rentre pas  
23            dans... ça rentre pas à l'intérieur. Puis elle a  
24            essayé de le manifester, puis ils l'ont mis dehors  
25            du centre de thérapie.

1           Fait que en arrivant à [REDACTED], la première  
2 chose qui est arrivé, c'est que les enfants, ils  
3 ont été pris par la DPJ, puis elle a perdu ses  
4 enfants jusqu'à la majorité, maintenant.

5           Ça me touche vraiment beaucoup. Je dis pas  
6 que les intervenantes sont méchantes. C'est pas ça  
7 je dis. Mais ils connaissent pas l'histoire puis  
8 ils connaissent pas les souffrances des  
9 Autochtones. Ils doivent le connaître. Ils  
10 doivent arriver, ils doivent arriver dans les  
11 communautés avec une connaissance de l'histoire du  
12 déracinement, le manque d'amour qu'on a eu, le  
13 manque d'affection qu'on a puis tout le manque  
14 qu'on a manqué, qu'on n'a pas eu. Ils doivent  
15 savoir ça. S'ils savent pas ça, ils seront jamais  
16 capables d'aider un Autochtones, on va toujours  
17 être en conflit avec eux autres. Jamais ils vont -  
18 - les familles vont se soumettre à la façon qu'eux  
19 autres vont... Ça marche pas. C'est pour ça qu'il  
20 y en a tellement des familles qui perdent leurs  
21 enfants jusqu'à la majorité. Il faut aller jusqu'à  
22 la racine pour moi être capables de comprendre une  
23 personne qui souffre.

24           J'ai tellement souffert dans ma vie, de ce  
25 manque-là. C'est pour ça j'ai consommé autant. Je

1           savais pas, je savais pas comment calmer cette  
2           douleur-là. Je savais pas que je devais faire un  
3           ménage intérieur de moi. Puis, vous savez, je dois  
4           avoir fait à peu près 15 thérapies pour être  
5           capable de comprendre où je suis rendue, qu'est-ce  
6           que je suis devenue. Ah, à [REDACTED], là, il y a des  
7           enfants qui m'ont jamais vue consommer. Ils savent  
8           même pas que j'ai déjà consommé. Ils savent même  
9           pas que j'ai déjà souffert.

10           Aujourd'hui, moi, ce que j'aimerais, ça serait  
11           que les intervenants, ils arrivent dans la  
12           communauté en connaissant l'histoire, en  
13           connaissant notre souffrance, en connaissant tout  
14           le déracinement qu'on a vécu. Je pense que ça  
15           serait les meilleures intervenantes qu'il y aurait  
16           pas sur la planète. L'histoire, il doit être conté  
17           partout où est-ce qu'il y a de l'éducation, dans  
18           toutes les écoles, de la primaire jusqu'à  
19           l'université, ça doit être raconté, l'histoire du  
20           déracinement des Autochtones.

21           Tu sais, mes enfants, là, je les ai tous  
22           élevés toute seule là. Parce que j'ai choisi mes  
23           enfants au lieu de choisir le... au lieu de me  
24           choisir, moi, avec mes manques d'affection. Je  
25           suis allée chercher mon affection chez mes enfants.

1           Quand qu'on arrache les enfants des familles dans  
2           les communautés, c'est encore aller enlever  
3           l'affection qu'on n'a déjà pas eue par nos parents.

4           Il y en a encore plusieurs dans les  
5           communautés, puis partout. Cette souffrance qui  
6           est propagée dans toutes les communautés, puis dans  
7           notre esprit, c'est toujours là. Il faut que...  
8           Tantôt je l'ai dit: on peut pas guérir de ça, mais  
9           on peut vivre avec. Parce que moi je vis avec.  
10          Mais je pense pas je vais guérir de tout ça. Quand  
11          qu'une personne devient agressif avec moi, hum, je  
12          me défends très bien. Oui. Je suis devenue...  
13          j'étais déjà une enfant très affirmative qui  
14          s'affirmait facilement, mais je suis devenue une  
15          personne très violente aussi un moment de ma vie.

16          Je me suis battue avec des femmes, je me suis  
17          battue avec des gars, je me suis battue avec des  
18          polices, je me suis battue avec beaucoup de monde.  
19          Mais je le savais pas qu'est-ce que j'avais. Cette  
20          colère-là, en dedans de moi, qui était enfouie en  
21          dedans de moi, qu'on a étouffée jusque-là. Puis  
22          quand j'ai fait le ménage, j'ai demandé pardon à  
23          plusieurs personnes, parce que c'est pas nous,  
24          c'est pas vrai. C'est pas vrai que, nous, les  
25          Autochtones, on est tous des méchants puis on est

1            tous des violents, puis on est tous des agresseurs,  
2            puis on est tous des victimes. C'est pas vrai. On  
3            nous a inculqué ça, on nous a fait des choses pour  
4            devenir comme ça. Puis que c'est devenu un mode de  
5            vie de génération à génération. Puis même que nos  
6            enfants, ils savent même pas pourquoi qu'ils sont  
7            violents.

8                       Moi, j'essaye d'expliquer à mes enfants: « Je  
9            vous ai donné qu'est-ce que moi je savais.  
10            Aujourd'hui, vous avez qu'est-ce que... ». Ils  
11            ont plus, ils comprennent beaucoup, mais mes  
12            enfants, ils comprennent un petit peu plus, mais  
13            les autres qui ont pas fait de ménage, les parents,  
14            les grands-parents qui ont pas fait tout ce ménage-  
15            là, qui ont resté dans l'alcool et la drogue, c'est  
16            difficile pour eux autres de comprendre qu'est-ce  
17            qu'ils ont: « Comment ça se fait qu'on a une vie  
18            comme ça? ».

19                       Puis, tu sais, quand que les enfants  
20            reviennent quand qu'ils ont été placés jusqu'à 18  
21            ans -- là, j'ai... Tu sais, ici, il y en a un, je  
22            lui disais que je parlais de la DPJ, mais la DPJ,  
23            ça l'a une histoire. Nous autres, on a une  
24            histoire. C'est pour ça que je suis venue, pour  
25            raconter toute cette histoire-là avant d'en venir à

1 qu'est-ce que je veux dire, c'est: la DPJ, quand  
2 qu'ils prennent des enfants puis qu'ils les  
3 envoient à l'extérieur, puis que les parents, ils  
4 continuent à boire jusqu'à la fin des temps, il y  
5 en a qui en meurent de ça. C'est difficile pour  
6 les parents d'arrêter de consommer. Ils ont déjà  
7 été déracinés, ils ont... Tu sais, il y a déjà  
8 quelque chose.

9 Moi, je le revis à chaque fois que je vois un  
10 enfant qui est placé puis qui se fait enlever, qui  
11 s'en va en ville. Ça me fait toujours un effet à  
12 l'intérieur, parce que je l'ai vécu. Parce que je  
13 l'ai vécu. Puis probablement qu'il y a plusieurs  
14 personnes qui le vit aussi.

15 Mais quand qu'ils reviennent, ces enfants-là  
16 aussi, comment ils doivent se sentir. Il faut  
17 qu'ils se réhabilitent, qu'ils se ré -- qu'ils se  
18 remettent dans la peau d'un Autochtone, alors  
19 qu'ils ont passé 18 ans avec des Blancs. Là je le  
20 dis aujourd'hui, là. Là je le dis: ils ont vécu  
21 avec des Blancs, fait qu'ils reviennent chez nous  
22 puis ils savent pas trop comment... Ils sont pas  
23 capables de communiquer, mais ils sont pas capables  
24 de communiquer avec ma mère, mettons. Ils sont pas  
25 capables de communiquer avec les aînés, ils sont

1 pas capables de faire des choses que nous autres on  
2 fait: la couture, tout notre mode de vie  
3 autochtone, ils ne l'ont plus. Mais ils peuvent  
4 pas repartir, parce qu'ils savent pas où aller,  
5 puis là ils sont obligés de rester chez leur mère,  
6 chez leurs parents, puis essayer de se conformer à  
7 qu'est-ce qui se passe là, là.

8 « Dix-huit ans: tu fais qu'est-ce que tu veux  
9 astheure. Va-t'en. Bye. » C'est comme ça que ça  
10 se passe. Ils reviennent en communauté puis ils  
11 savent pas quoi faire. Ils savent pas comment se  
12 sentir, parce que nous autres, on a un autre mode  
13 de vie. C'est une vie communautaire puis eux  
14 autres, ils ont vécu dans une vie familiale et  
15 chacun pour soi, je sais pas trop comment que...  
16 comment le dire mais revenir dans ses racines, ça  
17 doit être très difficile pour eux autres.

18 Il y a d'autres façons de faire, au lieu  
19 d'enlever les enfants puis de les amener dans une  
20 autre culture. Il y a d'autres choses à faire,  
21 c'est garanti. Un, il y a l'éducation qu'on doit  
22 refaire dans les écoles et dans les universités.

23 J'ai toujours trouvé ça triste de voir mes  
24 neveux. Tu sais, on m'a déjà demandé:

25 « [REDACTED], est-ce que ça te tente de garder des

1           enfants chez vous? ». On m'a pas demandé d'être  
2           famille d'accueil, ils me demandent juste: « Tu  
3           veux-tu garder des enfants chez vous? ». Parce  
4           que, dans le temps, moi, j'avais demandé pour être  
5           famille d'accueil puis j'avais été refusée, parce  
6           que j'avais déjà fait une dépression. C'est grave,  
7           c'est sûr, j'ai fait une dépression avec tout ce  
8           que j'ai vécu. Mais j'ai pris la médication, je me  
9           suis remise, je me suis reprise en main, j'ai  
10          refait ma vie. Refaire tout un corps, c'est  
11          difficile en crime, de refaire tout le système  
12          intérieur, la mentalité, tout. C'est très  
13          difficile.

14                 Fait que j'avais été refusée. Puis après ça,  
15          quelques années après, ils m'ont demandé si je  
16          voulais garder des enfants. « Écoutez, moi, je  
17          suis grand-maman, j'ai 14 petits-enfants, je suis  
18          arrière d'un petit bébé qui vient de venir au  
19          monde, ça fait pas longtemps. » Fait que j'ai  
20          choisi mes enfants et mes petits-enfants. J'ai dit  
21          que je pouvais pas être... je pouvais pas garder  
22          les enfants des autres, quand que je sais que j'ai  
23          toujours mes petits-enfants chez nous. Ça fait que  
24          c'est ça que j'avais fait comme choix.

25                 Ça prend des familles d'accueil dans les

1           communautés. Ça, ça en prend beaucoup. Il y en a  
2           qui peuvent le faire. Il y en a qui peuvent le  
3           faire, mais ils sont refusés à cause de leur passé.  
4           Puis c'est normal qu'on ait un passé avec tout ce  
5           qu'on a vécu là, on peut pas être clean à 100 pour  
6           100 avec tout qu'est-ce qu'on a vécu. On nous a  
7           amenés à être qu'est-ce qu'on a été. Puis  
8           aujourd'hui, on nous demande d'être encore qu'est-  
9           ce qu'on n'est pas. Ils veulent pas nous donner...  
10          la chance d'aider des gens qu'on sait qu'il a des  
11          problèmes, quand nous autres, on sait qu'on peut se  
12          rétablir.

13                 Moi, je le savais que je pouvais aider des  
14                 gens. C'est pour ça je suis rentrée en travail  
15                 social, moi. Moi, là, la... Quand je suis sortie  
16                 de la première thérapie -- la deuxième thérapie,  
17                 là, je suis allée essayer de retrouver la femme  
18                 autochtone en moi, l'Autochtone en moi. C'est ça  
19                 je suis allée chercher. Je devais me retrouver.  
20                 Je l'ai dit tantôt: je m'aimais pas, fait que je  
21                 suis allée au Centre Wanaki puis c'est là je me  
22                 suis retrouvée, puis j'étais tellement fière de moi  
23                 puis j'avais tellement honte aussi d'avoir... de  
24                 m'avoir abandonnée.

25                 Quand je suis arrivée dans ma communauté, ça

1           faisait deux jours j'étais arrivée dans la  
2           communauté, je suis allée voir mon intervenant qui  
3           m'a envoyée, qui m'a aidée. J'ai dit: « Merci de  
4           m'avoir aidée ». J'ai dit: « À partir de  
5           maintenant, c'est moi qui vais aider les gens. Je  
6           veux aider tout le monde, je veux... je sais qu'on  
7           peut changer », puis c'était comme ça, j'étais  
8           toute emballée de la grande découverte que j'avais  
9           eue. Puis là il m'avait dit: « Calme-toi donc,  
10          ██████████ Prends soin de toi puis, après ça,  
11          t'essaieras d'aider ». Mais: « Mais je suis  
12          capable! ». Fait que c'est ça, tu sais... Puis il  
13          m'avait ramenée à moi-même, puis c'est vrai, il a  
14          fallu je prenne du temps puis quelque... un an  
15          après, j'ai embarqué pour essayer de m'en aller en  
16          relation d'aide à aider des gens. J'ai jamais  
17          arrêté.

18                Je crois au changement. Je crois vraiment au  
19                changement. Parce que, moi, je l'ai fait. On  
20                guérit pas, mais on peut changer. On peut  
21                améliorer notre vie, puis je sais que, aussi, les  
22                intervenantes qui viennent, qui font des études,  
23                qui viennent dans les communautés, ils veulent  
24                aider, mais ils connaissent pas l'histoire, fait  
25                qu'ils seront jamais capables aider à 100 pour 100.

1           Nous autres, on a eu une bonne intervenante. Je  
2           vais toujours le dire.

3           Tu sais, le programme aussi à monsieur, là,  
4           qui est super bon, ça, ça peut aider. Mais je vais  
5           juste faire -- je peux-tu finir avec une chose? Je  
6           peux recommander quelque chose?

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           Bien sûr.

9           **Mme** [REDACTED] :

10          Même une obligation?

11          **Me DONALD BOURGET :**

12          Oui.

13          **LE COMMISSAIRE :**

14          Et quand vous parlez du programme de monsieur

15          Riendeau...

16          **Mme** [REDACTED] :

17          Hein?

18          **LE COMMISSAIRE :**

19          ... c'est « Ma famille, ma communauté ».

20          **Mme** [REDACTED] :

21          Oui, oui, oui, oui.

22          **LE COMMISSAIRE :**

23          C'est ça?

24          **Mme** [REDACTED] :

25          Ça, c'est bon. Ça devrait être donné dans toutes

1 les communautés.

2 Il faut que le gouvernement mette en place  
3 pour raconter l'histoire du déracinement des  
4 communautés... des Autochtones. Juste ça là, ça va  
5 calmer déjà la population. Pas juste les  
6 Autochtones, mais chez tout le monde au Canada  
7 peut-être, au Québec au moins. Parce qu'on est --  
8 vraiment, le monde, ils savent pas, ils connaissent  
9 pas notre histoire. Ils connaissent pas cette  
10 histoire-là puis, crime, c'est important de le...  
11 Je trouve ça tellement important de le...  
12 d'informer tout le monde.

13 Tu sais, s'il y a eu cette enquête-là, là,  
14 c'est grâce à les femmes qui ont dénoncé, hein?  
15 Les femmes qui ont dénoncé, là, j'en connais  
16 beaucoup là-dedans, puis ces femmes-là, là, c'est  
17 vraiment ce que je disais, là, tu sais, génération  
18 en génération, puis c'est devenu un mode de vie.  
19 La souffrance qu'on a à l'intérieur, qu'est-ce  
20 qu'ils ont dû subir eux autres pour être qu'est-ce  
21 qu'ils sont aujourd'hui? Puis par-dessus ça, il  
22 est arrivé des choses pour eux autres. Tu  
23 comprends?

24 Fait que les Autochtones, on a eu tellement  
25 de... ça fait tellement mal, ce déracinement-là,

1           qu'il est encore là. On doit faire quelque chose  
2           avec ça. Il doit avoir une éducation à donner à  
3           tous les peuples. Ça fait du bien.

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           Ah oui?

6           **Mme** [REDACTED] :

7           Oui. C'est pas mal ça je voulais dire, qu'il faut  
8           que ça arrête de laisser les parents à eux autres  
9           mêmes. Ils ont tellement besoin d'aide. Les  
10          enfants, ils en ont besoin, c'est bien de protéger  
11          les enfants, mais c'est... Les parents ont  
12          vraiment, vraiment besoin d'aide. S'ils sont pas  
13          capables d'aider, au moins de les guider. Pour un  
14          moment, je pense, c'est la seule façon.

15          Voilà. Merci.

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          Des question, Maître Bourget?

18          **Me DONALD BOURGET :**

19          Pas de question, Monsieur le Commissaire.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Maître Miller?

22          **Me RAINBOW MILLER :**

23          Pas de... Non, merci, Monsieur le Commissaire.

24          **LE COMMISSAIRE :**

25          Maître Boucher?

1 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

2 J'aurai pas de question, mais je vous remercie de  
3 votre témoignage. Merci beaucoup.

4 **Mme [REDACTED]:**

5 Merci.

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Effectivement, c'est touchant. C'est important.

8 **Mme [REDACTED]:**

9 Oui.

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Ça mérite d'être mentionné. Et quand vous parlez  
12 d'éducation, moi, je retiens plusieurs éléments:  
13 ce que vous avez souffert vous-même, là, quand vous  
14 racontez, une petite bonne femme de six ans, vous  
15 êtes... vous vous retournez, vos parents sont  
16 partis.

17 **Mme [REDACTED]:**

18 Hum, hum.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Je pense que n'importe qui ici peut comprendre que:  
21 pas facile à vivre, ça.

22 **Mme [REDACTED]:**

23 Hum, hum.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Hein? Comme vous dites: on peut pas, ça peut pas

1 se guérir, mais on peut essayer de changer.

2 **Mme** [REDACTED] :

3 Hum, hum.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Ça vous a laissé des traces. Vous avez... Un  
6 moment donné, vous avez, comme vous dites -- moi,  
7 je vais utiliser le mot « sombrer » là, mais c'est  
8 peut-être résumer ce que vous avez dit, puis vous  
9 avez réussi à vous reprendre en main, vous parlez  
10 d'une quinzaine de thérapies.

11 **Mme** [REDACTED] :

12 Oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 C'est sans doute pas facile. Tu sais, vous parlez,  
15 la moitié de la fratrie chez vous se retrouve au  
16 pensionnat; l'autre partie en a subi les  
17 conséquences parce que, dans le fond, ils ont eu  
18 des répercussions des parents puis des enfants  
19 comme vous qui êtes allée.

20 **Mme** [REDACTED] :

21 Hum, hum.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Vous enchaînez en disant: « Bien, malheureusement,  
24 c'est pas connu ».

25 **Mme** [REDACTED] :

1 C'est ça.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Peut-être un peu plus connu, mais pas suffisamment,  
4 c'est évident. Beaucoup trop de gens qui  
5 l'ignorent. Quand vous racontez: « Bien, quand je  
6 suis revenue, tu sais, là, bien là je n'allais plus  
7 au pensionnat, parce qu'on restait pas trop loin de  
8 l'école », là? Je sais pas, c'est peut-être à

9 [REDACTED] ou je sais pas trop?

10 **Mme** [REDACTED] :

11 Celle à [REDACTED] oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 [REDACTED] ?

14 **Mme** [REDACTED] :

15 Oui.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Bon. Vous dites: « Là j'arrive là-bas, tout le  
18 monde me regarde ». Quand on entend l'histoire --  
19 puis là, bien, j'imagine que... vous avez pas  
20 mentionné le mot, mais les Saint-Martyrs canadiens  
21 et tout le reste là.

22 **Mme** [REDACTED] :

23 Hum, hum.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Tu sais, je veux dire, « tout le monde se retourne

1           puis nous regarde ».

2           Tu sais, dans le fond, le message que vous  
3           passez: « Bien, peut-être qu'on pourrait en  
4           arriver à une vraie histoire? ». Hein, une  
5           histoire qui permet de voir l'évolution de ces  
6           choses-là. L'arrivée des... bon, l'arrivée des  
7           Européens mais, ensuite, les liens entre les  
8           Autochtones; ensemble, les Autochtones qui se sont  
9           fait tasser de...

10       **Mme** [REDACTED] :

11           Oui.

12       **LE COMMISSAIRE :**

13           ... disons qu'ils commençaient à déranger, là, à  
14           mesure que les Européens -- je dirai pas les  
15           « Blancs », je vais dire les descendants  
16           d'Européens vont dans le territoire, vous dites --  
17           bon, vous l'avez pas exprimé comme ça, mais là on,  
18           « pouit », on ratatine dans des...

19       **Mme** [REDACTED] :

20           Hein, hein.

21       **LE COMMISSAIRE :**

22           ... ce qui a été appelé des « réserves », là, moi  
23           que je vais plutôt appeler « communautés », parce  
24           que les réserves, c'est pas pour les humains.

25       **Mme** [REDACTED] :

1 Non. C'est pour les animaux.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 C'est ça. Malheureusement, ça avait été baptisé  
4 comme ça.

5 **Mme** [REDACTED] :

6 Oui.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Bon, l'infantilisation avec La Loi sur les Indiens,  
9 toutes ces choses-là. Quand vous dites: « Les  
10 gens devraient savoir ça »: les pensionnats, le  
11 fait que les Autochtones pouvaient même pas quitter  
12 la », là je vais dire la « communauté » mais, dans  
13 ma tête, à cette époque-là, c'est pas comme ça que  
14 ça s'appelait, « sans l'autorisation de l'Agent des  
15 Affaires indiennes.

16 **Mme** [REDACTED] :

17 Hum, hum.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Tu sais, pas le droit d'aller chasser, pas le droit  
20 de vivre selon le mode traditionnel. Bon, pour les  
21 Anishnabeg, bien, l'original, ces choses-là, là. Je  
22 nommerai pas de nom, mais il y avait des gardes-  
23 chasse qui vous surveillaient partout. Il y a un  
24 nom qui me vient à l'idée, mais en tout cas.

25 **Mme** [REDACTED] :

1           Oui?

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Je mentionnerai pas.

4           **Mme** [REDACTED] :

5           Mais c'était pour nous sortir du bois aussi là.

6           **LE COMMISSAIRE :**

7           Ah, peut-être.

8           **Mme** [REDACTED] :

9           Pour mieux couper le bois.

10          **LE COMMISSAIRE :**

11          Oui.

12          **Mme** [REDACTED] :

13          Hum?

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Tu sais, on va parler de ça. On était sur la Côte-  
16          Nord récemment, bien, là, tu sais, quand on va voir  
17          la Rivière Moisie puis on voit les Innus qui ont  
18          des campements là ou des chalets, des petits  
19          chalets, là, tout le long.

20          **Mme** [REDACTED] :

21          Hum, hum.

22          **LE COMMISSAIRE :**

23          Il y avait les gens de Maliotenam d'un côté, puis  
24          Uashat de l'autre côté, quand on arrive... Tu sais,  
25          puis on se dit: « Ces gens-là s'étaient fait

1 interdire d'aller pêcher le saumon dans leur  
2 rivière, alors que c'est... pour eux... ». Tu  
3 sais, quand on voit tout ça. Tu sais, c'est des  
4 histoires qui doivent être connues, et ce qui a été  
5 vécu puis les traumatismes.

6 En tout cas, je peux vous promettre une chose,  
7 c'est qu'on va en parler.

8 **Mme** [REDACTED] :

9 Oui.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Je peux vous promettre une chose, c'est qu'on va  
12 parler de l'éducation nécessaire dans la  
13 population.

14 **Mme** [REDACTED] :

15 Hum, hum.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 La formation puis pas dans dix ans là. Tu sais, au  
18 niveau des gens qui travaillent dans les services  
19 publics, que ce soit la police, la santé, la DPJ,  
20 les travailleurs sociaux.

21 **Mme** [REDACTED] :

22 Hum, hum.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Tous ces éléments-là, services correctionnels -- en  
25 tout cas, les six services là dont on parle. C'est

1           important que les gens connaissent ça pour pouvoir  
2           mieux comprendre la réaction...

3           **Mme** [REDACTED] :

4           Oui.

5           **LE COMMISSAIRE :**

6           ... de certaines personnes, comment ils pensent.  
7           La façon de s'exprimer est pas la même. Les gens  
8           doivent comprendre ça aussi. Alors tu sais, quand  
9           vous parlez d'éducation, hein?

10           Il faut commencer avec les jeunes.

11           **Mme** [REDACTED] :

12           Oui.

13           **LE COMMISSAIRE :**

14           Avec des niveaux qui sont appropriés à leur âge.  
15           Puis, graduellement, bien, faire en sorte que ça  
16           prendra quelques années, mais il y aura toute une  
17           strate de la population qui aura une meilleure  
18           vision, qui pourra changer ses lunettes et, je  
19           l'espère, avoir moins de préjugés ou de  
20           méconnaissance. Souvent, c'est semblable. Alors,  
21           ça, ça va permettre d'améliorer les relations.

22           **Mme** [REDACTED] :

23           Hein, hein.

24           **LE COMMISSAIRE :**

25           Difficile d'avoir des bonnes relations quand on se

1           connait pas ou c'est encore pire quand on se  
2           connait mal.

3       **Mme** [REDACTED] :

4           C'est ça. Oui.

5       **LE COMMISSAIRE :**

6           Tu sais, je vous dis ça, parce que vous exprimez  
7           des choses, puis on s'est déjà parlé, là.

8       **Mme** [REDACTED] :

9           Oui.

10       **LE COMMISSAIRE :**

11           Je vous apprends probablement pas grand-chose, mais  
12           ça me fait plaisir de vous le dire. Je pense que  
13           vous tenez à l'entendre aussi. Non, puis on...

14           C'est des choses qui nous touchent, parce que  
15           ça fait un an qu'on entend des témoignages puis des  
16           choses qui... ça fait mal.

17       **Mme** [REDACTED] :

18           Oui.

19       **LE COMMISSAIRE :**

20           C'est assez... c'est troublant. Puis, comme vous  
21           dites, il faut que ça change.

22       **Mme** [REDACTED] :

23           Il faut que ça change, puis il faut que ça change  
24           en mieux et non pas en pire ou bien donc en  
25           jugements. Parce que, c'est il y en a qui

1           comprennent la situation, mais qui disent:  
2           « Arrêtez donc. Lâchez donc le passé »; « Viens  
3           mettre mes culottes, toé. Tu vas voir que c'est  
4           pas pareil ».

5           Quand quelqu'un dit: « Arrêtez » -- puis, ça,  
6           ça m'est arrivé souvent à moi -- « Arrêtez donc  
7           avec votre passé là. C'est fini. Il faut arriver  
8           à aujourd'hui ». Oui, mais il y a des  
9           répercussions de ça, de ce passé-là qu'on vit  
10          aujourd'hui. Il faut qu'on essaye de comprendre  
11          pour guérir -- pour changer des comportements, il  
12          faut comprendre qu'est-ce qu'il se passe. Hein?  
13          Fait que donc, c'est moi, je me défends de même.

14         **LE COMMISSAIRE :**

15           Hum, hum. Et pour comprendre...

16         **Mme** [REDACTED] :

17           « Viens mettre mes mocassins, tu vas voir que tu  
18           les aimeras pas, mes mocassins. »

19         **LE COMMISSAIRE :**

20           Oui. Et pour comprendre, bien, il faut se donner  
21           la peine d'examiner, d'étudier, d'écouter.

22         **Mme** [REDACTED] :

23           Oui.

24         **LE COMMISSAIRE :**

25           Et vous parlez de jeunesse, de Protection de la

1           jeunesse, bien, tu sais, d'aider les parents. J'ai  
2           compris qu'il y a un appel: aider les parents.

3           **Mme** [REDACTED] :

4           C'est important.

5           **LE COMMISSAIRE:**

6           Hein? Tu sais, c'est bien beau enlever les  
7           enfants, les placer ailleurs, mais, tu sais, si on  
8           peut être capables de prendre le temps d'aider les  
9           parents, là, une première étape: régler des  
10          problèmes en amont.

11          **Mme** [REDACTED] :

12          Hum, hum.

13          **LE COMMISSAIRE:**

14          Tu sais, dans le fond, quand on place des enfants  
15          puis on fout le père en prison puis on envoie la  
16          mère en... Dieu sait où, on n'a pas réglé grand-  
17          chose, hein?

18          **Mme** [REDACTED] :

19          Hum, hum.

20          **LE COMMISSAIRE:**

21          En fait, c'est de l'aide, puis peut-être de  
22          corriger des choses qui auraient peut-être pu  
23          l'être avant. Mais il est jamais trop tard pour  
24          bien faire.

25          **Mme** [REDACTED] :

1 Je pense pas qu'il est trop tard.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Hein?

4 **Mme** [REDACTED] :

5 Au moins, nos enfants, ils vont hériter des bonnes  
6 choses...

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Oui, mais il faut...

9 **Mme** [REDACTED] :

10 ...nos petits-enfants.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bien, il faut commencer.

13 **Mme** [REDACTED] :

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Il faut commencer. Il faut pas se dire: « Ça va  
17 être long ». On le sait que ça peut prendre du  
18 temps.

19 **Mme** [REDACTED] :

20 Hum, hum.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Puis, moi, j'ai pas la prétention de détenir une  
23 baguette magique ni personne dans l'équipe. Mais  
24 si on a pu, si on peut se servir de -- moi, je vous  
25 dis « courroie de transmission » ou servir de

1           moyen, de permettre aux gens de s'exprimer, de  
2           permettre que des gens dans la province, aux  
3           services gouvernementaux ou les gens qui ont le  
4           pouvoir d'intervenir, que ces gens-là comprennent  
5           puis se donnent la peine de le faire et non pas  
6           *patcher*. Tu sais, qu'on arrête d'acheter de la  
7           peinture puis qu'on répare le mur, hein, une fois  
8           pour toute? On va peut-être finir par faire  
9           quelque chose, hein?

10                   Là je me vide le cœur.

11           **Mme** [REDACTED] :

12           Merci. Je vous écoute Monsieur le juge, Monsieur  
13           le Commissaire?

14           **LE COMMISSAIRE :**

15           Bon. En tout cas. C'est le vendredi après-midi.

16           **Mme** [REDACTED] :

17           Oui.

18           **LE COMMISSAIRE :**

19           C'est les dernières audiences, derniers témoignages  
20           à Val-d'Or avant de revenir au mois d'août. Fait  
21           que je me défoule un petit peu.

22           **Mme** [REDACTED] :

23           Ah, c'est la dernière journée?

24           **Me DONALD BOURGET :**

25           Oui, jusqu'au mois d'août.

1 **Mme** [REDACTED] :

2 O.K.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Alors je vais vous remercier beaucoup, beaucoup  
5 d'être venue partager avec nous. Puis j'ai pris  
6 note de votre recommandation.

7 **Mme** [REDACTED] :

8 Bien, merci.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Puis s'il y a quoi que ce soit d'autre, hein, vous  
11 savez comment nous rejoindre?

12 **Mme** [REDACTED] :

13 Oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Les gens de l'équipe, vous êtes toujours bienvenue.  
16 Alors je vous remercie beaucoup, puis ça nous a  
17 touché beaucoup, et j'espère -- évidemment, c'est  
18 pas public, c'est à huis-clos, mais soyez assurée  
19 que quand nous aurons la transcription, ça ira sur  
20 le site, bien les gens qui vont aller le lire, avec  
21 le caviardage approprié -- on va pas identifier les  
22 gens concernés...

23 **Mme** [REDACTED] :

24 C'est bon.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1                   ... mais ils vont comprendre l'histoire, j'espère.

2                   **Mme** [REDACTED] :

3                   Hum, hum. Merci.

4                   **LE COMMISSAIRE :**

5                   Alors merci beaucoup.

6                   Alors on va reprendre à Mistissini lundi  
7                   prochain à 9 h.

8                   **Me DONALD BOURGET :**

9                   Sans faute.

10                  **LA GREFFIÈRE :**

11                  C'est bon.

12                  **LE COMMISSAIRE :**

13                  Neuf heures trente? Ah, merci. Alors, bonne fin  
14                  de semaine à tout le monde.

15                  **Me DONALD BOURGET :**

16                  Merci, Monsieur le Commissaire.

17                  **LE COMMISSAIRE :**

18                  Bonjour.

19                  -----

20

21

22

23

24

25

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21

Je soussignée, **Karine Laperrière**, sténographe officielle numéro **2890844**, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la Loi;

Et j'ai signé:



---

**Karine Laperrière, s.o.b. 2890844**